

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT DU NORD**

**Numéro**

**2020 - 11**

**Mai**

**SOMMAIRE**

**Conseil départemental  
Réunion du 24 avril 2020**

Modalités d'organisation des réunions du Conseil départemental et de la Commission permanente (application de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1 <sup>er</sup> avril 2020)	7	Création de postes - Liste complémentaire des emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (article 3-3-2°) de la loi du 26 janvier 1984	20
Etendue des délégations accordées au Président par l'article 1 <sup>er</sup> de l'ordonnance n°2020-391 du 1 <sup>er</sup> avril 2020	10	Dispositif boursier en faveur des élèves assistants de service social	91
Subvention de fonctionnement au bénéficiaire du Syndicat Mixte de la station touristique départementale du ValJoly	12	Ventes de parcelles non bâties	93
Attribution de subventions dans le cadre du Fonds Départemental d'Intervention (FDI) pour l'exercice 2020	14	Convention de servitude	97
Nouveau contrat de cession et d'acquisition des actions avec déclarations et garanties entre le Département du Nord et la Caisse des Dépôts et Consignations	16	Acquisition routière et/ou indemnisation des occupants - Autre acquisition pour 1€ auprès de la Ville de Dunkerque d'une partie de l'emprise correspondant à la piste d'athlétisme à proximité du collège Jean Zay	100
Adaptation de l'appel à projets de l'Aide Départementale aux Villages et Bourg (ADVB) et l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des voiries départementales (AAT) 2020	18	Acquisition d'un immeuble à usage de bureaux sis 2 rue Bayard à Lille	104
		Vente du volume II sur le site du collège Miriam MAKEBA et servitude de stationnement au profit de la Ville de Lille - Ventes de parcelles non bâties	106
		Conventions de servitudes	112

Acquisitions routières et ou indemnisation des occupants - Autre acquisition	116	Attribution d'un financement de la conférence des financeurs au Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Personnes Handicapées (GIP - MDPH) pour l'année 2020	144
Mise en lumière de l'Hôtel du Conseil départemental	122	Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA : CAOM pour les PEC et les CIE	146
Politique de l'Habitat et du Logement : Soutien au logement communal	126	Avenant à la convention attribuant une aide européenne du Fonds Social Européen (FSE) et de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)	148
Politique de l'Habitat et du Logement : Dispositif « Nord Equipement Habitat Solidarité » et « J'Amén'Age 59 », demandes des aides des particuliers	128	Mise en œuvre d'une procédure d'indemnisation des assistants familiaux dans le cadre de la crise sanitaire	150
Accord transactionnel dans le cadre des marchés 2013-447 à 2013-453 relatifs au nettoyage des locaux et vitrerie des services départementaux	134	Politique d'aide à l'investissement des établissements sociaux et médico-sociaux accueillant, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, des mineurs, des jeunes majeurs de moins de 21 ans, des femmes enceintes, des futurs parents, des mères isolées ou parents avec enfants de moins de 3 ans, des clubs de Prévention spécialisée et des services d'aide à domicile	153
Convention au titre de la section IV du budget de la CNSA pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile, la formation des accueillants familiaux, le soutien des proches aidants et des bénévoles du Département du Nord 2020-2022	136	Attribution de subventions d'aide à l'investissement dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile	155
Soutien à l'investissement des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap	138	Mise en œuvre d'un appel à projet visant à la création d'une pouponnière à caractère social	158
Attribution d'une subvention de fonctionnement aux Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) - Relais autonomie et attribution d'un financement de la conférence des financeurs aux Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) - Relais autonomie pour l'année 2020	141	Rattachement du quartier Carpeaux d'Anzin actuellement rattaché au collège Pierre Gilles de Gennevilliers de Petite-Forêt au secteur du collège Jules Ferry d'Anzin	160

Rattachement de la commune de Lauwin-Planque actuellement rattachée au collège André Canivez de Douai au secteur du collège Jules Ferry de Douai	163	Trajectoire 2016 - 2020 - Grand Projet de Maillage Territorial - Contournement nord de Valenciennes - Convention entre le Département et SNCF Réseau pour le financement des études de faisabilité pour la modification du Pont Rail dans le cadre de la construction du contournement nord de Valenciennes - Section Est	223
Convention pour la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie de 4 opérations de réhabilitation énergétique de collèges	165	Trajectoire Voirie 2016-2020 - Aménagement de deux giratoires RD 110 et RD 916/RD 916 A pour l'accès à la Zone artisanale et commerciale de la Croix Rouge B sur le territoire des communes de Quaedypre, Socx et Bergues - Organisation de la maîtrise d'ouvrage du projet	225
La politique éducative volontariste en faveur des collèges : Aide à la Réussite du Collégien (ARC), Aide à la Demi-Pension (ADP) et le Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC) - Année scolaire 2020/2021	176	Trajectoire voirie 2016-2020 - Convention avec SNCF Réseau concernant la réalisation d'études sur l'ouvrage d'art n° 5862 dit Pont Leroux, situé au PR 10+328 sur le territoire de la Commune d'Orchies supportant la RD 938 et franchissant la ligne SNCF Lille-Hirson	227
Attribution de la subvention « Matériel 2020 » aux collèges publics	209	Réalisation des travaux de confortement de l'ouvrage d'art 6734 dit Pont de Lille à Douai - Avenant à la convention de superposition de gestion des routes départementales avec le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis et convention de partenariat financier avec les communes de Douai et Waziers	229
Programmation et partenariats pour les équipements culturels départementaux suivants : la Maison natale Charles de Gaulle et la Médiathèque départementale du Nord	211	Trajectoire voirie 2016-2020 - Transfert dans le domaine public communal de la RD 951 du PR 29+0479 au PR 30+0340 sur le territoire de la commune d'Avesnes-sur-Helpe	231
Contribution financière statutaire annuelle du Département du Nord à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Ecomusée de l'Avesnois »	214	Déclassement du domaine public départemental d'une partie d'emprise de la RD 128 en nature de trottoir au PR6+0127 sur le territoire de la commune de Templeuve-en-Pévèle en vue de son aliénation	233
Modalités de la deuxième répartition des Aides à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) pour l'année 2020	216		
Modalités de la deuxième répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour l'année 2019	218		
Candidature du Département à l'Appel à projets « Fonds de mobilités actives - Continuités cyclables » 2020	220		

Abrogation du plan d'alignement de la RD 41 dans la traversée de la commune de Camphin-en-Carembault 235

Favoriser l'accès à la piscine et aux équipements culturels départementaux pour les élèves scolarisés dans les collèges ruraux - Année scolaire 2020/2021 237

Opérations relatives au patrimoine naturel Espaces Naturels du Nord (ENN) ou en gestion départementale 245

Renouvellement de la participation du Département pour 2020 en faveur des syndicats mixtes de gestion des Parcs Naturels Régionaux (PNR) 249

Subvention globale FSE 2014-2020 : programmation des opérations relatives aux appels à projets FSE 2020 intitulés « Médiation directe à l'emploi : intervention sur l'offre et la demande d'emploi (IOD) » et « Insertion et retour à l'emploi » 251

Soutien départemental à l'aide alimentaire 258

**DECISIONS**  
**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**DU 24 AVRIL 2020**



1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293631-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 29 avril 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Modalités d'organisation des réunions du Conseil départemental et de la Commission

permanente (application de l'article 6 de l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020)

Vu le rapport DAJAP/2020/200

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

### **DECIDE à l'unanimité:**

- de fixer comme suit les modalités d'organisation des réunions du Conseil départemental et de la Commission permanente qui sont tenues par visioconférence pendant la période de l'état d'urgence sanitaire :
  - modalités d'identification des participants et dénombrement des membres présents ou représentés :
    - il n'est procédé à aucune forme d'émargement ;
    - il est procédé à un appel nominatif de chaque membre de l'assemblée ;
    - chaque élu porteur d'un ou de deux pouvoirs le signale à l'appel du nom de chaque personne qu'il représente en précisant son propre nom ;
    - pour assurer leur prise en compte dans le quorum d'ouverture de la réunion, seuls sont admis les pouvoirs remis par mail sur la boîte « assemblees@lenord.fr » avant le début de l'appel nominatif auquel il est procédé par le Président ou à son initiative ;
  - modalités d'enregistrement et de conservation des débats :
    - il n'est pas procédé à la prise des débats en sténotypie ;
    - il est procédé à l'enregistrement des débats par les moyens techniques offerts par l'application Teams ou par tout moyen d'enregistrement alternatif à la diligence des services départementaux ;
    - il est procédé à la rédaction du procès-verbal en reprenant uniquement les rapports, les noms des orateurs éventuels, le mode de prise de décision sur chaque affaire (assentiment ou vote formel), et les explications de vote éventuelles ;
    - en cas de vote formel, seuls le sens des votes et le résultat détaillé de chaque vote sont indiqués sur les délibérations qui en font l'objet ; les noms des votants par position de vote sont consignés uniquement au procès-verbal ;
  - modalités de scrutin :
    - l'assentiment de l'assemblée est le mode de prise de décision « par défaut » pour les affaires soumises à délibération et pour toutes les décisions à prendre par l'assemblée pendant la réunion, y compris en application des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> alinéas de l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales (admission de l'urgence de la discussion des rapports) ;
    - il n'est procédé au vote formel sur une affaire que si un membre de l'assemblée le demande ;
    - le scrutin public sur les affaires pour lesquelles il est demandé de procéder à un vote formel est renvoyé en fin de séance ;
    - il n'est procédé qu'une seule fois au scrutin par appel nominatif ; à l'appel de son nom, chaque membre présent décline successivement ses positions de vote sur chacun des rapports mis au vote, il procède de la même manière pour chaque personne qu'il représente ou il précise que les votes de la personne représentée sont identiques aux siens ;
    - les positions de vote sont : pour, contre, abstention, ne prend pas part au vote.



Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 10h12.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293632-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 29 avril 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Etendue des délégations accordées au Président par l'article 1er de l'ordonnance N°2020-391 du

1er avril 2020

Vu le rapport DAJAP/2020/201

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020

**DECIDE à l'unanimité:**

- de confirmer les délégations au Président du Conseil départemental instituées par l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance N°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, dans l'étendue que celle-ci leur a donnée.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11h01.

10 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur MANIER, porteur du pouvoir de Madame MARTIN et du pouvoir de Monsieur KANNER. En effet, Monsieur Manier, déconnecté de façon impromptue à 10h40, n'a réussi à se reconnecter qu'à 11h03 après l'appel de l'affaire. Il a rejoint la visioconférence pendant l'exposé de celle-ci (il était porteur des pouvoirs de Madame Martin et de Monsieur Kanner).

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293807-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 29 avril 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Subvention de fonctionnement au bénéfice du Syndicat Mixte de la station touristique

départementale du ValJoly

Vu le rapport DGADT/2020/187

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer une subvention d'un montant de 200 000 € au Syndicat Mixte de la Station Touristique Départementale du ValJoly ;
  - d'approuver les termes de la convention jointe au rapport entre le Département du Nord et le Syndicat Mixte de la Station Touristique Départementale du ValJoly et d'autoriser Monsieur le Président à la signer ;
  - d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits sur l'opération 23010OP002 du budget départemental 2020.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11h07.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293144-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 29 avril 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Attribution de subventions dans le cadre du Fonds Départemental d'Intervention (FDI) pour

l'exercice 2020.

Vu le rapport DAT/2020/75

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer deux subventions à l'Université de Lille pour un montant total de 7 800 € selon la répartition suivante :
    - ↳ 3 900 € pour l'atelier pédagogique sur le thème « Projet de configuration d'un pacte Etat-Département du Nord et Intercommunalité pour l'Arrondissement de Cambrai » du Master 2 Urbanisme et Aménagement ;
    - ↳ 3 900 € pour l'atelier pédagogique sur le thème « le développement de l'attractivité de la Sambre-Avesnois à partir des projets d'aménagement et d'équipements structurants » du Master 2 Urbanisme et Aménagement.
  - d'approuver les termes des conventions, dont les modèles sont joints au rapport, entre le Département du Nord et l'Université de Lille ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes nécessaires à la conclusion de ces opérations ;
  - d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits sur l'opération 35004OP001 du budget départemental 2020.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11h08.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293830-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 29 avril 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Nouveau contrat de cession et d'acquisition des actions avec déclarations et garanties entre le



Département du Nord et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Vu le rapport DGAAD/2020/213

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, le nouveau contrat de cession et d'acquisition des actions avec déclarations et garanties entre le Département du Nord et la Caisse des dépôts et Consignations, joint au rapport.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11h11.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293828-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 29 avril 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Adaptation de l'appel à projets de l'Aide Départementale aux Villages et Bourg (ADVB) et

Vu le rapport DAT/2020/206

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- de modifier l'appel à projets intitulé « Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2020 » dans les conditions décrites au rapport ;
  - de modifier l'appel à projets 2020 pour l'Accompagnement des projets d'Aménagement de Trottoirs le long des routes départementales dans les conditions décrites au rapport ;
  - d'adapter le calendrier des Projets Territoriaux Structurants (PTS) 2020 dans les conditions décrites au rapport.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 13.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293414-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 29 avril 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Création de postes - Liste complémentaire des emplois susceptibles d'être pourvus par des

agents contractuels (article 3-3-2°) de la loi du 26 janvier 1984

Vu le rapport DRH/2020/118

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Vu la délibération DAJAP/2020/200 du 24 avril 2020;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à la majorité:**

- d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les postes détaillés en annexe 2 ci-jointe lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible.

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'adopter la modification du tableau des effectifs par la création d'un emploi de responsable de service d'équipement culturel à temps complet (annexe 1 ci-jointe).

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 21.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Vote intervenu à 13 h 37.

Au moment du vote, 11 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 22

Absents sans procuration : 49

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 33 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Concernant la proposition relative au recrutement d'agents contractuels :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 33

Majorité des suffrages exprimés : 17

Pour : 18 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 15 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ; Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Concernant la proposition relative à la création d'un emploi de responsable de service d'équipement culturel :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	33
Majorité des suffrages exprimés :	17
Pour :	33 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ; Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

**ANNEXE 1 : CREATION DE POSTE**

FILIERE	GRADE	CATEGORIE	NOMBRE
FILIERE CULTURELLE	Directeur territorial	A	1

Fonction	<b>Chargé.e de mission « appui technique aux marchés publics » -DGASOL</b>
Famille professionnelle	Administrative Technique
Cadre d'emplois	Attaché territorial Ingénieur
Grade	Directeur, attaché hors classe, attaché principal, attaché Ingénieur principal, ingénieur hors classe, ingénieur
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>De formation bac+5 dans le domaine du contrôle de gestion, marchés publics et/ou des finances publiques</p> <p><u>Compétences requises</u> :</p> <p>Achats publics</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre sensibilisé à la réglementation des marchés publics et à la commande publique, connaître les procédures d'appels d'offre</li> <li>• Savoir rédiger un cahier des charges</li> <li>• Maitriser les procédures de délégation de service public (DSP)</li> <li>• Connaître les étapes du paiement de la commande publique (engagement, liquidation...)</li> </ul> <p>Social-Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître l'organisation et le fonctionnement des services centraux et des Directions Territoriales de la DGA Sol</li> </ul> <p><u>Activités</u> :</p> <p>Contribuer à la planification et à la qualité de la commande publique au sein de la DGA SOL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'évaluation des besoins des directions de la DGA SOL</li> <li>• Coordonner la planification et la programmation de la commande publique dans un souci de prospective et d'optimisation de la gestion des ressources</li> <li>• Contribuer à l'élaboration des outils de la commande publique en lien avec la Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public</li> <li>• Assurer une veille juridique dans le domaine de la commande publique</li> <li>• Sensibiliser les services et diffuser des supports d'information</li> </ul> <p>Apporter son expertise et un appui technique dans la rédaction des cahiers des charges aux directions de la DGA SOL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'élaboration et la rédaction des documents administratifs de cadrage et des éléments de consultation</li> <li>• Veiller à l'intégration des clauses sociales et de développement durable dans les marchés publics</li> <li>• Participer à l'analyse des offres en collaboration avec le service / la direction concernée</li> <li>• Sensibiliser les services sur les risques juridiques, notamment pénaux</li> <li>• Veiller à la motivation des rejets des offres et à la notification des contrats et marchés</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer au traitement des contentieux éventuels</li> <li>• S'assurer de la validation des éventuels avenants</li> </ul>
Fonction	<b>Chargé.e de mission préparation budgétaire et dialogue de gestion</b>
Famille professionnelle	Administrative Technique
Cadre d'emplois	Attaché Ingénieur
Grade	Directeur attaché hors classe, attaché principal, attaché Ingénieur principal, ingénieur hors classe, ingénieur
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise spécifique
Spécificités du poste	<p>De formation bac + 4/5 dans le domaine de l'organisation, des finances publiques, de l'audit.</p> <p><u>Compétences requises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les directions opérationnelles dans une démarche de qualité</li> <li>• Elaborer et formaliser des processus et procédures financiers</li> <li>• Diffuser et animer la culture comptable et financière</li> <li>• Connaître les règles budgétaires et la comptabilité publique M52</li> <li>• Connaître le cadre de gestion</li> </ul> <p>Informatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre en capacité d'utiliser Business Object ou Click Sense</li> <li>• Maîtrise du pack Office</li> </ul> <p>Institution :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les politiques sociales du Département</li> <li>• Connaître l'organisation et le fonctionnement des services centraux et des Directions Territoriales de la DGA SOL</li> <li>• Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur</li> </ul> <p><u>Activités :</u></p> <p>Coordonner la préparation budgétaire et en assurer le suivi pour la DGA SOL</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à l'élaboration de la section de fonctionnement et d'investissement</li> <li>• Recueillir et analyser les propositions des directions</li> <li>• Rédiger des notes budgétaires, fiches techniques et produire des tableaux de suivi.</li> <li>• Participer aux instances d'arbitrages budgétaires</li> <li>• Concevoir et gérer des tableaux de pilotage des dépenses d'action sociale</li> <li>• Réaliser à la demande du DGA SOL des études ponctuelles, et renseigner des enquêtes ministérielles</li> <li>• rganiser la veille budgétaire en lien avec le Chargé.e de mission</li> </ul>

exécution budgétaire

- Contribuer à l'animation du pilotage et à la sécurisation des données financières
- Réaliser les outils de pilotage (tableaux de bord, outils de suivi thématique...) Planifier et coordonner la remontée des informations
- Recueillir, vérifier et garantir la fiabilité des données produites
- Analyser les données afin d'alerter les directions concernées ou la DGA Solidarité. Faire des propositions d'études complémentaires et des préconisations

Apporter une expertise technique aux directions pour le dialogue de gestion :

- Réaliser des études techniques et des benchmarking
- Contribuer à l'élaboration de diagnostics financiers (identification des besoins, définition des pistes d'amélioration, et préconisations) des directions et services de la DGA Sol
- Contribuer à l'évaluation et à la prévention des risques (financiers, juridiques...) pour la DGA Sol
- Impulser l'harmonisation des pratiques financières
- Assurer une veille juridique et sectorielle

Animer les dialogues de gestion avec les directions thématiques et les directions support

- Proposer les ordres du jour et organiser la mise à jour des outils
- Animer les réunions sur la partie budgétaire
- Réunir les différents interlocuteurs autour des thématiques abordées
- Organiser le partage des informations
- Assurer l'interface au sein de la DGASOL et entre la DGASOL et les autres directions

Fonction	<b>Chargé.e de communication</b>
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché Territorial
Grade	Directeur. rice, attaché hors classe, attaché principal, attaché
Nombre	<b>2</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Permis de conduire Bac +3 à 4 ou ancienneté dans le domaine d'activité</p> <p>Horaires individuels planifiés avec dépassements possibles, déplacements occasionnels en semaine ou le week-end lors de manifestation, de réunions, déplacements fréquents.</p> <p><u>Compétences spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les principaux langages de la communication (écrit, oral, événementiel, signalétique, charte graphique)</li> <li>• Maîtriser les différentes techniques et outils de communication (plans média, outil de marketing, digital, <i>chaîne graphique...</i>)</li> <li>• Connaître les outils numériques et du multimédia</li> <li>• Maîtriser les techniques rédactionnelles (papier, web, etc.)</li> <li>• Connaître l'environnement institutionnel et les partenaires locaux</li> <li>• Savoir conduire une réunion, animer un Copil</li> <li>• Savoir travailler en mode projet</li> <li>• Maîtriser les techniques et outils de diffusion (mailings, fichiers, etc.)</li> <li>• Connaître les principes et les méthodes de la communication de crise</li> </ul> <p><u>Activités :</u></p> <p><u>Contribution à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité, d'une direction, d'un pôle ou service</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à l'évaluation des besoins de communication de la collectivité</li> <li>• Elaborer et développer des stratégies de communication pluri-média.</li> <li>• Contribuer à l'analyse des besoins de communication de la collectivité</li> <li>• Participer à la mise en œuvre des projets et outils de communication <i>externes</i> (média, com digitale, Mkg Direct, édition...) et internes (Intranet, publications internes etc.)</li> <li>• Entretenir une veille permanente des réseaux sociaux en lien avec la collectivité</li> <li>• Contribuer à l'évaluation des projets et supports de communication</li> <li>• Travailler en « mode projet » et collaborer avec toutes les ressources possibles de l'éco-système de communication mis en place par le Département du Nord (journalistes, attachés de presse, techniciens,</li> </ul>

agences de communication externes...).

#### Organisation d'événements

- Concevoir les animations et leur déroulement
- Organiser la logistique de l'événement et coordonner les prestataires, fournisseurs et intervenants
- Contrôler la conformité de la réalisation de fournisseurs, sous-traitants, prestataires
- Capacité à animer

#### Conception et/ou réalisation de supports de communication numérique

- Rédiger et actualiser les contenus

#### Organisation d'actions de communication

- Conduire une campagne de communication pluri-média
- Adapter la communication à la stratégie du projet
- Organiser, gérer et évaluer des actions de communication
- Élaborer des supports de communication
- Concevoir, organiser, animer des actions d'information, comités de pilotage...
- Adapter les messages aux supports de communication et aux publics ciblés
- Gérer la relation aux professionnels de la création (brief créatif)
- Constituer une revue de presse

Fonction	<b>Directeur.rice des Moyens Généraux</b>
Famille professionnelle	Administrative , Technique
Cadre d'emplois	Attaché territorial, Administrateur Ingénieur territorial Ingénieur en chef
Grade	Directeur, attaché hors classe, attaché principal, attaché Administrateur, administrateur hors classe, administrateur général Ingénieur hors classe, ingénieur principal, ingénieur Ingénieur en chef, ingénieur en chef hors classe, Ingénieur en chef général
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Permis B</p> <p>Horaires variables, pics d'activités liés au calendrier institutionnel, travail en situations complexes, et dans des contextes d'urgences et d'imprévus, déplacements dans les services déconcentrés du Département et éventuellement chez les partenaires</p> <p><u>Compétences requises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les règles budgétaires et comptables de la comptabilité publique</li> <li>- Disposer d'une expérience significative en management d'équipe</li> <li>- Maîtriser les modalités d'application du code des marchés publics</li> <li>- Maîtriser les procédures d'appel d'offres et d'achat public</li> <li>- Maîtriser la réglementation en matières d'hygiène et de sécurité</li> <li>- Connaître la réglementation de sécurité et d'accessibilité dans les établissements recevant du public</li> <li>- Savoir travailler en mode projet</li> <li>- Savoir faire preuve de réactivité</li> <li>- Savoir travailler en transversalité</li> <li>- Savoir travailler dans l'urgence</li> </ul> <p><u>Activités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre le projet de mandat en organisant la mise à disposition des ressources nécessaires aux services et aux usagers afin d'assurer un service public de qualité ;</li> <li>- Simplifier et moderniser les processus de la collectivité ;</li> <li>- Concevoir, coordonner et piloter la stratégie des ressources et la faire partager au sein de la collectivité et auprès de nos partenaires ;</li> <li>- Mettre en synergie toutes les fonctions supports pour leur permettre de participer utilement tout au long du cycle de vie des missions et des projets de la collectivité ;</li> <li>- Renforcer les fonctions support, développer les nouvelles expertises et les modes managériaux adaptés aux besoins de la collectivité.</li> <li>- Garantir la continuité et la sécurisation quotidienne des missions</li> </ul>

	<p>dévolues à la Direction des Moyens généraux, en veillant à la bonne marche des différents services placés sous votre responsabilité (entretien/accueil,courrier/imprimerie, approvisionnement /prestations et incendie/sûreté), et ce dans une logique d'amélioration continue du service rendu aux agents de la Collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagner et de participer aux chantiers stratégiques de la Collectivité, en particulier au titre des engagements pris pour une Administration Durable ;</li><li>- Poursuivre la modernisation de la Direction des Moyens Généraux, notamment au travers du déploiement de nouveaux outils comme la mise en place d'un Marketplace, ou le nouveau logiciel de frais de déplacements</li><li>- Consolider le pilotage de la Direction en veillant au rendu-compte régulier de son activité en s'appuyant sur la production d'indicateurs pertinents et actualisés par l'équipe dédiée au sein de la Direction.</li></ul>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fonction	<b>Responsable Applicatif</b>
Famille professionnelle	Administrative Technique
Cadre d'emplois	Attaché territorial Ingénieur
Grade	Directeur. rice, attaché hors classe, attaché principal, attaché Ingénieur principal, ingénieur hors classe, ingénieur
Nombre	<b>2</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Compétences spécifiques :</p> <p>Disposer des compétences techniques SQL, Oracle, Crystal Report</p> <p>Connaître l'architecture et les fonctionnalités des SI départementaux</p> <p>Connaître les règles et les aspects légaux des SI</p> <p>Etre en capacité d'appliquer les techniques de conception, de modélisation et d'architecture d'applications</p> <p>Connaître et appliquer les méthodes et techniques d'intégration de matériels, de logiciels et de systèmes</p> <p>Disposer de connaissances du marché de l'offre informatique</p> <p>Connaître les normes et procédures de sécurité</p> <p>Savoir appliquer une méthodologie de tests</p> <p>Activités :</p> <p>Le/la responsable applicatif :</p> <p>Pilote, supervise le périmètre applicatif placé sous sa responsabilité,</p> <p>Est garant de son bon fonctionnement</p> <p>Conçoit et intègre des applications</p> <p>Réalise des paramétrages et développements en lien avec les applications</p> <p>Prend en charge le maintien en conditions opérationnelles</p> <p>Suit les prestations des éditeurs et de la Tierce Maintenance Applicative</p>

Fonction	<b>Ingénieur Sécurité du SI</b>
Famille professionnelle	Technique
Cadre d'emplois	Ingénieur
Grade	Ingénieur principal, ingénieur hors classe, ingénieur
Nombre	<b>2</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u></p> <p>Stratégie et mise en oeuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rédige des politiques opérationnelles et des standards de sécurité</li> <li>Identifie, propose et accompagne la mise en œuvre des outils et solutions techniques répondant à l'application de la PSSI (Politique de Sécurité des Systèmes d'Information)</li> <li>Assure l'analyse des relevés d'incidents et d'alertes, et consolide les mesures de sécurité</li> <li>Identifie les différents risques et propose des actions préventives ou correctives au RSSI</li> </ul> <p>Conseil et support auprès des équipes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Veille au respect des procédures, de leur formalisation et de l'amélioration continue dans le cadre des normes, méthodes, outils et référentiels.</li> <li>Forme les utilisateurs, intervenants techniques et autres relais opérationnels, aux nouvelles technologies et systèmes, en veillant à la bonne application des mesures techniques de sécurité</li> <li>Mène des études ponctuelles</li> <li>Elabore et suit des tableaux de bord opérationnels de sécurité</li> <li>Intègre la sécurité dans les projets (démarche initiale et récurrente) en amont des audits</li> </ul> <p>Veille technologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assure une veille technologique et développe un plan permettant d'appréhender les nouvelles menaces et de définir les mesures de protection à mettre en place pour lutter contre la cybercriminalité</li> <li>Est un.e interlocuteur.rice reconnu.e des experts internes / externes (fournisseurs, partenaires...)</li> </ul> <p><u>Compétences spécifiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtrise des architectures réseaux de sécurité et des technologies qui s'y rapportent : Firewall, Proxy, Antivirus, DMZ, PKI, filtrages d'Internet, IAM, MDM...</li> <li>Bonne culture des techniques de sécurité des SI (failles de sécurité, authentification, cryptographie, protection des systèmes d'exploitation et des applications, ...)</li> <li>Bonnes connaissances juridiques en matière de sécurité et de droit informatique (RGPD, HDS, RGS, ...) et de ses acteurs (ANSSI, CNIL)</li> <li>Connaissance des normes et référentiels de sécurité (ISO 2700x)</li> <li>Bonnes connaissances des réseaux</li> <li>Bonnes connaissances des systèmes d'exploitation</li> </ul>



	<p>Connaissances des marchés publics des matériels, logiciels et de la sous-traitance</p> <p>Pratique des normes et standards d'exploitation</p> <p>Culture sur les démarches d'assurance qualité</p>
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fonction	<b>Assistant.e Sociale de Service Prévention Santé</b>
Famille professionnelle	Sociale
Cadre d'emplois	Assistant Socio-Educatif
Grade	Assistant socio-éducatif,, Assistant socio-éducatif de 2 <sup>ème</sup> classe, Assistant socio-éducatif de 1 <sup>ère</sup> classe, Assistant socio éducatif de classe exceptionnel
Nombre	5
Motif	Qualification particulière et expertise et tension sur le marché du travail sur le territoire de l'Avesnois (déficit de candidats) et du Roubaisis
Spécificités du poste	<p>Sous l'autorité du responsable de Service de Prévention Santé, l'assistant.e social.e SPS participe, au sein d'une équipe pluridisciplinaire et territorialisée, à la mise en œuvre de la politique de prévention et de promotion de la santé définie par le Département du Nord : tuberculose, couverture vaccinale, Infections Sexuellement Transmissibles, accès aux soins et à la prévention.</p> <p>L'assistant.e social.e SPS a pour mission d'aider et d'accompagner les personnes en difficulté d'accès aux droits, aux soins et à la santé</p> <p>A ce titre, Il/elle assure un accueil social et favorise l'accès à la prévention et aux soins des personnes. Il/elle réalise des évaluations dans les domaines de compétences du SPS à savoir sur les conséquences psychosociales des pathologies et les incidences de ces situations sur la santé,</p> <p>Il/elle a en charge de mener des accompagnements santé individuels et collectifs via la mise en œuvre d'une démarche d'éducation pour la santé et d'accompagnement aux soins sur le volet social ; Il/elle assure également la prise en charge des problématiques d'accès aux droits.</p> <p>Il/elle contribue également à la mission de veille sanitaire et sociale, au Développement Social Local ainsi qu'au fonctionnement général du service et à la qualité des prestations</p> <p><u>Connaissances spécifiques :</u></p> <p>Connaître les textes relatifs aux politiques d'aide sociale  Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur  Connaître les modes d'intervention sociale et médico-sociale  Etre sensibilisé aux réflexions éthiques et déontologiques  Savoir utiliser les logiciels départementaux spécifiques à l'action sociale  Connaître les politiques et les dispositifs de santé publique  Connaître les thématiques : addictions, vie affective et sexuelle, IST, tuberculose, précarité, vaccinations, obésité, surpoids et insuffisance pondérale</p> <p><u>Obligations du poste :</u></p> <p>Diplôme d'État d'assistant de service social  Expérience de travail auprès des publics en précarité et connaissance des interactions entre la santé et la précarité</p>

Fonction	<b>Responsable du Service Gestion des Ressources en DTPAS</b>
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché territorial
Grade	Attaché – Attaché principal – Directeur. rice territorial
Nombre	<b>1</b>
Motif	Qualification particulière et expertise et tension sur le marché du travail sur le territoire de l'Avesnois (déficit de candidats)
Spécificités du poste	<p><u>Compétences requises</u> :</p> <p>Expérience en matière de ressources humaines  Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale et d'insertion en vigueur  Savoir piloter, organiser et animer une équipe  Etre en capacité d'accompagner les professionnels de l'équipe dans leurs pratiques  Faire preuve d'esprit d'équipe, de capacité à coopérer  Savoir évaluer l'impact d'une action ou d'un projet  Avoir une bonne connaissance de la bureautique et une maîtrise des tableurs et bases de données.</p> <p><u>Activités</u> :</p> <p>Le Responsable du Service de Gestion des Ressources a pour fonction d'assister l'équipe de Direction dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ressources humaines : suivi des effectifs, suivi des recrutements – suivi du plan de formation – gestion des stagiaires – information des nouveaux embauchés – gestion de l'enveloppe des colloques et actions collectives</li> <li>- La fonction logistique : interlocuteur privilégié des directions supports, Il/elle gère les fournitures, le matériel et le mobilier et assure le suivi des questions immobilières. Il/elle organise également la fonction documentation au sein de la direction</li> <li>- La fonction pilotage : recueil des données d'activité des unités territoriales et des pôles de la direction – organisation des données – suivi de cohérence et d'exhaustivité et contribution à l'analyse et au pilotage en lien avec le/la Chargé.e de projet de territoire.</li> </ul>

<b>Fonction</b>	<b>Chargé.e d'accompagnement accueil familial</b>
Famille professionnelle	Administrative Sociale
Cadre d'emplois	Attaché, Conseiller socio-administratif, Assistant socio-éducatif
Grade	Directeur. rice, attaché hors classe, attaché principal, attaché, Conseiller supérieur socio-éducatif, Conseiller socio-éducatif Assistant socio-éducatif de classe exceptionnel Assistant socio-éducatif de 1 <sup>ère</sup> classe, Assistant socio-éducatif de 2 <sup>ème</sup> classe, Assistant socio-éducatif,
Nombre	<b>3</b>
Motif	Qualification particulière et expertise (déficit de candidats)
Spécificités du poste	<p><u>Compétences requises :</u>  Enfance famille et prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître le cadre réglementaire et institutionnel de la protection maternelle et infantile</li> <li>• Connaître le statut des assistants familiaux</li> </ul> <p><u>Activités :</u>  Participer au recrutement et à l'évaluation des compétences des assistants familiaux,  Mettre en œuvre la formation des assistants familiaux et favoriser leur intégration professionnelle,  Accompagner techniquement les assistants familiaux,  Participer à la politique accueil familial mise en œuvre sur la DTPAS.</p>

Fonction	<b>Responsable d'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale</b>
Famille professionnelle	Administrative Sociale
Cadre d'emplois	Attachés Territoriaux Conseillers Territoriaux Sociaux-éducatifs)
Grade	Attaché – Attaché principal – Attaché principal hors classe- Directeur. rice territorial Conseiller socio-éducatif – Conseiller supérieur-éducatif
Nombre	<b>13</b>
Motif	Qualification particulière et expertise et tension sur le marché du travail dans le secteur social
Spécificités du poste	<p>Sous l'autorité du Directeur. rice Territorial de la Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale, par son expertise et sa connaissance du territoire, le responsables UTPAS contribue à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques d'action sociale de la collectivité, dans le cadre du projet territorial. Il/elle participe, à ce titre, au comité de direction de la DTPAS.</p> <p>Responsable du fonctionnement de l'UTPAS, Il/elle exerce une responsabilité hiérarchique sur les équipes socio-administrative, le service Enfance et le service Social départemental ; ainsi qu'une responsabilité fonctionnelle sur le service Protection Maternelle et Infantile. Il/elle pilote l'activité de l'UTPAS, Il/elle fixe les objectifs et s'assure de leur réalisation, planifie et pilote les ressources, veille à l'adaptation et l'application des procédures, mobilise et fait évoluer sur un plan collectif les compétences professionnelles des agents. Il/elle garantit l'accueil et l'accès aux droits des personnes concernées. Il/elle anime et coordonne, sur le territoire, le développement social local en pilotant des projets et opérations dans une logique partenariale.</p> <p><u>Activités :</u>  Définir et mettre en œuvre les orientations stratégiques d'action sociale de la collectivité dans le cadre du projet territorial  Garantir un accompagnement global des familles et développer la prévention  Garantir un accueil social et médico-social généraliste et un accès aux droits des usagers  Piloter l'activité et organiser la veille sociale  Etre acteur.rice de Développement Social Local(DSL). A ce titre Il/elle impulse au sein de l'UTPAS les démarches visant à rendre l'utilisateur acteur, il/elle effectue la promotion de la dimension collective dans l'activité de l'UTPAS et pilote les projets d'action sociale et médico-sociale</p>

Fonction	<b>Travailleur.euse Sociale Enfance Volant Polyvalent (TSE)</b>
Famille professionnelle	Sociale
Cadre d'emplois	Assistant socio-éducatif
Grade	Assistant socio-éducatif, assistant socio-éducatif de seconde classe, assistant socio-éducatif de première classe, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
Nombre	<b>5</b>
Motif	Qualification particulière et expertise et tension sur le marché du travail dans le secteur social
Spécificités du poste	<p>Diplôme d'État d'assistant de service social ou d'éducateur spécialisé.  Expérience en protection de l'enfance souhaitée.  Déplacements fréquents.  Permis B souhaité.  Conduites exceptionnelles des enfants sur différents territoires.</p> <p><u>Compétences spécifiques :</u>  Connaître les textes relatifs aux politiques d'aide sociale  Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance  Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur  Connaître les modes d'intervention sociale et médico-sociale  Connaître les techniques d'entretien d'aide à la personne et d'écoute active  Etre sensibilisé aux réflexions éthiques et déontologiques  Savoir utiliser les logiciels départementaux spécifiques à l'action sociale</p> <p><u>Contribuer à l'accueil et à l'accès aux droits des personnes et des familles :</u>  Rencontrer le mineur dont Il/elle assure la référence, sa famille, le jeune majeur,  Assurer des accueils éducatifs pour les familles et jeunes majeurs,  Garantir l'effectivité des droits sociaux de l'enfant ou du jeune majeur et son accès à la santé,  Favoriser en lien avec les services concernés l'accès aux droits sociaux et aux soins des familles.</p> <p><u>Réaliser des évaluations de situations dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance :</u>  Poser un diagnostic et élaborer des hypothèses de travail en collaboration avec l'enfant et sa famille en appréciant les potentialités de chacun.  S'appuyer sur les compétences des différents professionnels des services de l'UTPAS et les partenaires pour affiner l'évaluation des situations.  Effectuer des évaluations dans le cadre des Informations Préoccupantes en collaboration avec les autres professionnels des services internes et externes à l'UTPAS.  Participer à la Cellule Hebdomadaire d'Evaluation et de Suivi (CHES).  Assurer l'évaluation des agréments adoption, leur suivi et l'accompagnement</p>

	<p>de l'accueil post-adoption.</p> <p><u>Mener des accompagnements individuels et collectifs</u></p> <p>En tant que référent du mineur ou du jeune majeur, mettre en œuvre les mesures de protection de l'enfance administrative et judiciaire,</p> <p>Elaborer et mettre en œuvre le Projet Pour l'Enfant (PPE) avec les détenteurs de l'autorité parentale, l'enfant et tous les professionnels concernés. S'appuyer sur les différentes compétences des autres services de l'UTPAS et autres partenaires. Mobiliser les ressources de l'environnement afin de maintenir ou réinscrire la famille dans le tissu social.</p> <p>Veiller, en cohérence avec l'assistant familial et/ou l'établissement au bon déroulement de l'accueil de l'enfant sur son lieu de vie, à sa stabilité et son épanouissement,</p> <p>Préparer les audiences et y participer,</p> <p>Proposer des actions collectives, en fonction des besoins des mineurs et des familles.</p> <p>Garantir le maintien des liens Parents-Enfants et de fratrie en organisant la mise en œuvre du droit de visite et d'hébergement.</p> <p>Assurer la fonction d'accueillant au sein du Lieu de Rencontre Parents-Enfants (LRPE) départemental et/ou en UTPAS</p> <p>Préparer et participer au Conseil de Famille pour les enfants pupilles de l'Etat.</p>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fonction	<b>Travailleur.euse Social.e Enfance (TSE)</b>
Famille professionnelle	Sociale
Cadre d'emplois	Assistant socio-éducatif
Grade	Assistant socio-éducatif, assistant socio-éducatif de seconde classe, assistant socio-éducatif de première classe, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
Nombre	<b>50</b>
Motif	Qualification particulière et expertise et tension sur le marché du travail dans le secteur social
Spécificités du poste	<p>Diplôme d'État d'assistant de service social ou d'éducateur spécialisé.  Expérience en protection de l'enfance souhaitée.  Déplacements fréquents.  Permis B souhaité.  Conduites exceptionnelles des enfants sur différents territoires.</p> <p><u>Compétences spécifiques :</u>  Connaître les textes relatifs aux politiques d'aide sociale  Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance  Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur  Connaître les modes d'intervention sociale et médico-sociale  Connaître les techniques d'entretien d'aide à la personne et d'écoute active  Etre sensibilisé aux réflexions éthiques et déontologiques  Savoir utiliser les logiciels départementaux spécifiques à l'action sociale</p> <p><u>Contribuer à l'accueil et à l'accès aux droits des personnes et des familles :</u>  Rencontrer le mineur dont Il/elle assure la référence, sa famille, le jeune majeur,  Assurer des accueils éducatifs pour les familles et jeunes majeurs,  Garantir l'effectivité des droits sociaux de l'enfant ou du jeune majeur et son accès à la santé,  Favoriser en lien avec les services concernés l'accès aux droits sociaux et aux soins des familles.</p> <p><u>Réaliser des évaluations de situations dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance :</u>  Poser un diagnostic et élaborer des hypothèses de travail en collaboration avec l'enfant et sa famille en appréciant les potentialités de chacun.  S'appuyer sur les compétences des différents professionnels des services de l'UTPAS et les partenaires pour affiner l'évaluation des situations.  Effectuer des évaluations dans le cadre des Informations Préoccupantes en collaboration avec les autres professionnels des services internes et externes à l'UTPAS.  Participer à la Cellule Hebdomadaire d'Evaluation et de Suivi (CHES).  Assurer l'évaluation des agréments adoption, leur suivi et l'accompagnement</p>



de l'accueil post-adoption.

Mener des accompagnements individuels et collectifs

En tant que référent.e du mineur ou du jeune majeur, mettre en œuvre les mesures de protection de l'enfance administrative et judiciaire,

Elaborer et mettre en œuvre le Projet Pour l'Enfant (PPE) avec les détenteurs de l'autorité parentale, l'enfant et tous les professionnels concernés. S'appuyer sur les différentes compétences des autres services de l'UTPAS et autres partenaires. Mobiliser les ressources de l'environnement afin de maintenir ou réinscrire la famille dans le tissu social.

Veiller, en cohérence avec l'assistant.e familial.e et/ou l'établissement au bon déroulement de l'accueil de l'enfant sur son lieu de vie, à sa stabilité et son épanouissement,

Préparer les audiences et y participer,

Proposer des actions collectives, en fonction des besoins des mineurs et des familles.

Garantir le maintien des liens Parents-Enfants et de fratrie en organisant la mise en œuvre du droit de visite et d'hébergement.

Assurer la fonction d'accueillant au sein du Lieu de Rencontre Parents-Enfants (LRPE) départemental et/ou en UTPAS

Préparer et participer au Conseil de Famille pour les enfants pupilles de l'Etat.

Fonction	<b>Assistant.e Social.e en Service Social Départemental (AS SSD)</b>
Famille professionnelle	Sociale
Cadre d'emplois	Assistant socio-éducatif
Grade	Assistant socio-éducatif de seconde classe, assistant socio-éducatif de première classe, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
Nombre	<b>30</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Sous l'autorité du Responsable du SSD, l'assistant.e social.e participe au sein d'une équipe territorialisée et pluridisciplinaire à la mise en œuvre, sur le territoire de l'UTPAS, de la politique d'action sociale définie par le Département relevant des missions du Service Social Départemental. Il/elle contribue, à ce titre, à la mission de protection de l'enfance. Il/elle a pour mission d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie. Il/elle s'appuie sur leurs potentialités et leur environnement social et familial. De par sa connaissance de l'environnement et des partenaires, Il/elle contribue à la construction d'une dynamique de développement social sur son territoire d'intervention.</p> <p><u>Activités :</u></p> <p><u>Assurer un accueil social généraliste et un accès aux droits des personnes et familles :</u> • Assurer des permanences sociales à l'UTPAS et sur les territoires d'intervention, • Identifier la demande et le mode d'intervention approprié • Apporter écoute, soutien et indication des moyens susceptibles d'aider les usagers en tenant compte de leurs potentialités, de celles de leur environnement social et familial, en mobilisant les droits sociaux • Mettre en œuvre les actions relevant de la compétence du Département et assurer le relais vers les institutions compétentes lorsque nécessaire.</p> <p><u>Réaliser des évaluations de situations dans les domaines de la prévention, de la protection de l'enfance et de la lutte contre les exclusions.</u> • Réaliser des évaluations dans le cadre de diagnostics RSA / CER, agréments Assistants Familiaux, enquêtes sous-préfectures, expulsions domiciliaires, etc. • Effectuer des évaluations dans le cadre des Informations Préoccupantes en collaboration avec les autres professionnels des services internes et externes à l'UTPAS, • Participer, si nécessaire, à la Cellule Hebdomadaire d'Evaluation et de Suivi (CHES).</p> <p><u>Mener des accompagnements individuels et collectifs :</u> • Accompagner les personnes et familles confrontées à des difficultés économiques, administratives, familiales, éducatives, d'insertion, de santé et de logement, • Contribuer à créer les conditions permettant aux personnes accompagnées d'être actrices de leur développement, de renforcer leurs liens sociaux et faciliter leur insertion, • Contribuer à la prise en charge globale de la famille en complémentarité avec les professionnels des services de l'UTPAS et des partenaires • Participer à l'élaboration du Projet Pour l'Enfant (PPE)</p> <p>Mettre en place et participer à des actions collectives susceptibles de prévenir les difficultés sociales et médico-sociales rencontrées par la population ;</p>

participer aux audiences à titre exceptionnel,

Contribuer à la mission de veille sociale : • Contribuer par sa connaissance du territoire et des populations à l'analyse de l'évolution des besoins sociaux, • Compléter le dossier social informatisé,

Contribuer au Développement Social Local (DSL): • Favoriser la participation des personnes et s'appuyer sur leurs potentialités, • Mobiliser les ressources locales et les outils des politiques départementales, • Identifier les acteurs, prendre appui sur le réseau partenarial et co-construire des projets participatifs.

Contribuer au fonctionnement général du service et à la qualité des prestations Mener des entretiens sociaux, réaliser des visites à domicile, • Rédiger des écrits professionnels, argumentés, objectivés et communicables. • Participer aux réunions de service, aux réunions de l'UTPAS, aux groupes de travail et, en accord avec le responsable de service, aux instances du réseau partenarial • Participer à l'archivage des dossiers • Contribuer à l'accueil et à l'accompagnement des stagiaires. • Participer aux groupes d'analyse de pratiques, solliciter les outils départementaux d'aide à la prise de recul

Assurer la fonction d'accueillant au sein du Lieu de Rencontre Parents-Enfants (LRPE) départemental

Connaissances :

Affaires Juridiques : • Connaître les textes relatifs aux politiques d'aide sociale

Social – Santé : • Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur • Connaître les modes d'intervention sociale et médicosociale • Connaître les techniques d'entretien d'aide à la personne et d'écoute active • Etre sensibilisé aux réflexions éthiques et déontologiques • Savoir utiliser les logiciels départementaux spécifiques à l'action sociale

Lutte contre les exclusions : • Connaître les politiques et les dispositifs en matière de logement et d'insertion

Obligations du poste :

Diplôme d'État d'assistant de service social

Fonction	<b>Infirmier.ère en Protection Maternelle et Infantile</b>
Famille professionnelle	Sociale
Cadre d'emplois	Infirmier territorial
Grade	Infirmier territorial
Nombre	<b>2</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Sous l'autorité du médecin responsable de service PMI, l'infirmier.ère participe au sein d'une équipe territorialisée et pluridisciplinaire à la promotion et à la protection de la santé maternelle et infantile. Il/elle contribue aux actions de planification familiale et concourt à la mission de prévention et de protection de l'enfance. Il/elle exerce ses missions dans le respect du cadre juridique, du secret professionnel, des principes éthiques et déontologiques qui régissent la profession.</p> <p>À l'interne, Il/elle travaille en relation avec l'ensemble des professionnels des services de l'UTPAS, l'équipe administrative, les professionnels des services de la DTPAS dont le Pôle PMI-Santé et les UTPAS des autres territoires. À l'externe, Il/elle travaille en relation avec les professionnels du réseau de périnatalité, les acteurs de la petite enfance et ceux qui concourent à la prévention et à la protection de l'enfance, les professionnels de santé et les partenaires institutionnels et associatifs.</p> <p>Activités :</p> <p><u>Contribuer à l'accueil des familles et promouvoir l'accès à la santé du public PMI</u> : • Organiser, notamment en lien avec les écoles, les bilans de santé des enfants de 3 - 4 ans. Réaliser les actes infirmiers et le dépistage sensoriel du bilan. • Assurer, lorsque nécessaire, un relais vers les institutions ou professionnels appropriés et veiller au suivi des orientations. • Participer aux consultations prénatales et de planification familiale : informer, expliquer les modalités de soins, assurer les actes techniques infirmiers de la consultation médicale, assurer le suivi des résultats de biologie.</p> <p><u>Réaliser des évaluations de situations en prévention médicosociale et en protection de l'enfance</u> : • S'assurer du développement harmonieux de l'enfant et de la prise en compte de ses besoins. • Participer au repérage, au dépistage, à la prévention et à la prise en charge du handicap chez les enfants de moins de 6 ans. • Contribuer au repérage des situations de vulnérabilité pour la femme enceinte et pour l'enfant. • Évaluer des Informations Préoccupantes en collaboration avec les autres professionnels des services internes et externes à l'UTPAS. • Participer, si nécessaire, à la Cellule Hebdomadaire d'Evaluation et de Suivi (CHES).</p> <p><u>Mener des accompagnements individuels et collectifs</u> : • Mener des actions d'éducation à la santé auprès du public PMI. • Assurer ponctuellement un</p>

accompagnement santé de situations particulières et réaliser si besoin des interventions à domicile. • Contribuer à la prise en charge de la santé d'enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Contribuer à la mission de veille sanitaire et sociale : • Contribuer par sa connaissance du territoire et des populations à l'analyse de l'évolution des besoins médico-sociaux. • Participer au recueil des données de l'activité du service et des données épidémiologiques : assurer la saisie informatique des données du bilan de 3 – 4 ans.

Contribuer au Développement Social Local (DSL) : • Favoriser la participation des personnes et s'appuyer sur leurs potentialités, • Mobiliser les ressources locales et les outils des politiques départementales.

Contribuer au fonctionnement général du service et à la qualité des prestations : • Rédiger des rapports, transmissions et notes techniques. • Participer aux réunions de service, aux réunions de l'UTPAS, aux groupes de travail et, en accord avec le responsable de service, aux instances du réseau partenarial. • Contribuer à l'accueil et à l'accompagnement des stagiaires. • Participer aux groupes d'analyse de pratiques et solliciter au besoin les outils départementaux d'aide à la prise de recul. • Participer à l'archivage des dossiers.

Connaissances :

Enfance famille et prévention : • Connaître le cadre réglementaire et institutionnel de la protection maternelle et infantile • Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance

Social – Santé : • Connaître l'organisation et le fonctionnement des services centraux et des Directions Territoriales de la DG Solidarité • Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur • Savoir utiliser les logiciels départementaux spécifiques à l'action sociale

Santé : • Connaître les politiques et les dispositifs de santé publique • Maîtriser les techniques de prélèvements sanguins et autres prélèvements • Savoir adapter les compétences médicales au contexte social et au travail en équipe pluridisciplinaire • Connaître les interlocuteurs du réseau de soin et de périnatalité • Connaître les lois et les dispositions réglementaires liées à la planification familiale, à l'IVG, à l'accouchement dans le secret et au suivi médical de la grossesse et suivre leurs évolutions

Spécifiques :

• Contribuer au maintien de l'offre de service en intervenant si nécessaire en consultations infantiles de l'UTPAS et dans les différentes consultations de suivi prénatal et de planification familiale de la Direction Territoriale (coordination territoriale sous la responsabilité du Médecin Responsable de Pôle PMI Santé).

• Intervenir, éventuellement, en Lieu d'Accueil Parents/Enfants (LAPE) ou en

	lieu de rencontre Parents/Enfants (LRPE).
--	-------------------------------------------

**Obligations du poste :**

- Diplôme d'Etat d'infirmier

Fonction	<b>Coordinateur.rice Sociale Autonomie</b>
Famille professionnelle	Sociale Administrative
Cadre d'emplois	Attaché Conseiller Socio-Educatif Assistant Socio-Educatif
Grade	Attaché, attaché principal, attaché hors classe Conseiller socio-éducatif, conseiller supérieur socio-éducatif, conseiller hors classe socio-éducatif. Assistant socio-éducatif, assistant socio-éducatif de seconde classe, assistant socio-éducatif de première classe, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
Nombre	<b>1</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Les Pôles Autonomie favorisent la mise en place des actions de prévention de la perte d'autonomie, une analyse globale multidimensionnelle des besoins des personnes et de leurs aidants dans un environnement et un service de proximité plus lisible et plus accessible.</p> <p>Ces pôles, composés d'une équipe pluridisciplinaire (Travailleur. euses sociaux, Coordinateurs Autonomie, EMS), assurent l'évaluation tant de la perte d'autonomie pour les personnes âgées que des conditions d'accueil pour les Nordistes sollicitant un agrément « accueil familial ».</p> <p>Sous l'autorité hiérarchique du Responsable du Pôle Autonomie, le Coordinateur Autonomie assure une mission de coordination de parcours et d'animateur des coopérations opérationnelles entre les acteurs et partenaires de la politique AutoDnomie, au service de ces parcours</p> <p><u>Activités :</u></p> <p>Animer et développer le réseau avec des acteurs et partenaires de la politique Autonomie en identifiant les différents dispositifs et partenaires, en mobilisant les réseaux compétents</p> <p>Promouvoir sur le territoire l'action du Pôle auprès des publics vulnérables ou dépendants.</p> <p>Développer les actions transversales, en interne, avec les services de la DTPAS et des UTPAS et, en externe, avec les acteurs et partenaires de l'Autonomie.</p> <p>Mobiliser les différents professionnels et partenaires afin de faciliter les parcours des personnes en situation de handicap aux différents âges de la vie</p> <p>Participer à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) en représentant le Département et en participant à la prise de décision concernant les situations individuelles</p> <p>Apporter une expertise et un soutien technique sur la politique Autonomie aux services des UTPAS et aux partenaires</p> <p>Contribuer à la diffusion et la mise en oeuvre des outils et à l'animation de la</p>

	<p>réflexion sur les pratiques professionnelles</p> <p>Contribuer au pilotage et à la veille sociale</p> <p>Compétences techniques : Connaître le cadre législatif et institutionnel de l'aide sociale en faveur des Personnes âgées et en situation de handicap.</p> <p>Social/santé : Connaître l'organisation des services d'une DTPAS, de la DPAPH. Connaître les partenaires institutionnels et le Règlement Départemental de l'Aide Sociale.</p> <p>Juridique : Connaître l'organisation juridictionnelle et les procédures contentieuses. Connaître le cadre législatif et institutionnel de l'action sociale Connaître les schémas PA-PH</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Fonction	<b>Responsable de service d'équipement culturel</b>
Famille professionnelle	Culturelle Administrative
Cadre d'emplois	Conservateur Attaché Attaché de conservation du patrimoine
Grade	Conservateur, conservateur en chef Attaché, attaché principal, attaché hors classe Attaché de conservation du patrimoine, attaché principal de conservation du patrimoine
Nombre	<b>1</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>En relation et en cohérence avec les objectifs fixés par la Direction en charge de la Culture et sous l'autorité de sa/son directrice(teur), vous pilotez l'ensemble des ressources nécessaires pour enrichir, conserver, transmettre et valoriser le patrimoine de l'équipement et décliner la politique publique culturelle départementale.</p> <p><u>Savoir faire</u></p> <p><u>Elaboration et mise en œuvre du Projet Scientifique et Culturel de l'équipement</u>  Évaluer le positionnement de l'équipement et son rayonnement culturel  Analyser les évolutions des pratiques et des expressions culturelles  Organiser la concertation et la consultation autour de la définition du Projet Scientifique et Culturel  Négocier, avec la ligne hiérarchique, les moyens de la mise en œuvre  Rechercher des mécénats  Rédiger les actes administratifs et rapports relatifs au Projet Scientifique et Culturel de l'équipement  Concevoir les indicateurs et superviser l'évaluation du projet de l'équipement</p> <p><u>Elaboration et mise en œuvre de la politique d'accueil et de développement des publics</u>  Concevoir et mettre en œuvre des outils de connaissance et d'analyse des publics  Organiser les conditions d'accueil, de recherche, de consultation, de visite des usagers  Organiser et superviser les dispositifs d'accompagnement des différents publics  Coordonner la production des supports de médiation (catalogues, sites internet, publications)  Définir une politique de communication de l'équipement</p> <p><u>Enrichissement et gestion des collections et des fonds</u>  Concevoir et piloter une politique d'enrichissement des fonds en lien avec le</p>

	<p>projet scientifique et culturel  Superviser l'application de la réglementation relative à la collecte des archives et à la nature des collections  Négocier et formaliser sur le plan juridique les acquisitions  Superviser l'inventaire et la tenue des registres liés aux mouvements des fonds  Superviser le récolement réglementaire des fonds et des collections  Organiser la documentation et l'information sur les collections et les fonds</p> <p>Organisation de la conservation préventive et curative  Etablir les bilans sanitaires et climatiques  Définir le programme de restauration et planifier les ressources correspondantes  Elaborer les plans d'urgence et de sauvegarde et veiller à leur mise en œuvre et à leur actualisation  Adapter les techniques et procédures de conservation aux différents supports  Planifier les besoins en capacité de stockage et de conservation  Superviser les conditions techniques, juridiques, administratives, financières de mouvement des collections et des fonds</p> <p><u>Programmation culturelle</u>  Concevoir une programmation culturelle en cohérence avec le projet scientifique et culturel de l'équipement et en lien avec la politique culturelle départementale  Définir une politique de diffusion des ressources et de la connaissance  Développer un réseau partenarial avec l'ensemble des acteurs concernés</p> <p>Veille et recherches scientifique et technique sur le champ patrimonial  Organiser les conditions d'une veille scientifique et technique sur le champ patrimonial  Développer des partenariats scientifiques et techniques</p> <p><u>Connaissances spécifiques :</u>  Cadre législatif et réglementaire des établissements patrimoniaux  Enjeux intellectuels et sociaux de la connaissance  Enjeux, évolution et cadre réglementaire des politiques patrimoniales et culturelles  Histoire et caractéristiques socio-économiques des publics  Marketing culturel  Culture générale, historique  Spécificités du milieu culturel et artistique : compte d'auteur, intermittence, sociétés civiles et perception de droit  Règles budgétaires et comptables de la comptabilité publique  Cadre juridique et réglementaire de la commande publique  Aisance rédactionnelle</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fonction	<b>Directeur. rice Territorial de Prévention et d'Action Sociale</b>
Famille professionnelle	Administrative Sociale
Cadre d'emplois	Attaché Conseiller socio-éducatif
Grade	Attaché, attaché principal, attaché hors classe, Directeur. rice territorial Conseiller socio-éducatif, conseiller supérieur socio-éducatif, conseiller hors classe socio-éducatif
Nombre	<b>1</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Placé.e sous l'autorité du Directeur. rice Général Adjoint Chargé.e de la Solidarité, le Directeur. rice Territorial de Prévention et d'Action Sociale exerce la responsabilité de mise en œuvre des politiques départementales d'action sociale sur le territoire auquel Il/elle est affecté. Organisé autour de 4 Pôles (Pôle Enfance Jeunesse Famille – Pôle Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions – Pôle PMI/Santé – Pôle Autonomie), la Direction Territoriale du Douaisis assure sur son territoire la mise en œuvre des orientations départementales de politique publique. 4 Unités Territoriales d'Action Sociale et 1 Service de Prévention Santé assurent le service de proximité auprès des usagers dans la mise en œuvre des missions de solidarité du Département.</p> <p><u>Mettre en œuvre les politiques départementales d'action sociale sur le territoire</u>, à partir de l'élaboration, et après validation, de sa feuille de route. Il/elle décline ce projet en objectifs et en plans d'actions, pouvant intégrer des expérimentations. Il/elle en rend compte au D.G.A.</p> <p><u>Contribuer aux travaux menés par les Directions Thématiques et le Collège des Directeur. rices</u></p> <p><u>Mettre en œuvre les orientations, règles de fonctionnement et procédures de travail</u> élaborées pour chaque domaine d'activité par les Directions Thématiques et contribue à leur évaluation ; Il/elle participe à l'élaboration de ces orientations et procédures dans le cadre du Collège des Directeur. rices et des liaisons fonctionnelles qu'il entretient avec les Directions Thématiques.</p> <p><u>Interlocuteur de premier niveau des partenaires</u> de l'action du Département, des services de l'Etat, communes, organismes de protection sociale et associations, Il/elle développe avec ceux-ci les relations et les projets nécessaires à la mise en œuvre de la politique départementale d'action sociale, en recherchant la coordination et la complémentarité des actions ; Il/elle anime le partenariat territorial dans une logique de développement social et de soutien à l'innovation.</p> <p><u>Exercer l'autorité hiérarchique sur les services départementaux d'action sociale implantés dans sa zone géographique de compétence</u> (à l'exception du Service Départemental de P.M.I.). Il/elle coordonne, mobilise et anime</p>

l'équipe de cadres et les équipes de professionnels. Il/elle s'implique dans la gestion des ressources humaines (360 agents auxquels s'ajoutent près de 370 assistants familiaux) : mutation, recrutement et développement des compétences.

Piloter les activités des services au public et assurer une gestion globale des dispositifs en faveur des usagers. Il/elle est garant de la complémentarité de l'intervention des services, de la mutualisation de leurs compétences et de leurs ressources et de la mise en œuvre de dispositifs modulés pour répondre aux besoins multiples des usagers.

Participer au Collège des Directeurs de la Direction Générale adjointe chargée de la Solidarité ; dans ce cadre, Il/elle contribue à l'élaboration et au suivi des objectifs et programmes de travail de l'ensemble des services d'action sociale.

Compétences techniques :

Social santé - tronc commun :

Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur

Connaître l'organisation des services d'une DTPAS.

Connaître le Règlement Départemental de l'Action Sociale

Affaires juridiques :

Connaître la législation relative aux institutions et aux compétences des collectivités territoriales

Gestion carrière :

Connaître les statuts de la Fonction Publique Territoriale

Management stratégique :

Savoir décider / Objectiver les décisions

Traduire les orientations politiques en programmes et plans d'action

Management d'équipe :

Piloter, organiser et animer une équipe

Fonction	<b>Directeur. rice Territorial Adjoint de Prévention et d'Action Sociale</b>
Famille professionnelle	Administrative Sociale
Cadre d'emplois	Attaché Conseiller socio-éducatif
Grade	Attaché, attaché principal, attaché hors classe, Directeur. rice territorial Conseiller socio-éducatif, conseiller supérieur socio-éducatif, conseiller hors classe socio-éducatif
Nombre	<b>1</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Sous l'autorité du Directeur. rice Territorial de Prévention et d'Action Sociale, Il/elle assiste celui-ci dans l'exercice de l'ensemble de ses responsabilités. Par délégation du Directeur. rice Territorial, Il/elle exerce l'autorité hiérarchique sur l'ensemble des services départementaux du ressort de la DTPAS et peut assurer la représentation du Département.</p> <p><u>Activités :</u></p> <p><u>Contribuer à la mise en œuvre des politiques départementales d'action sociale sur le territoire</u>, à partir de l'élaboration, et après validation, de la feuille de route de la direction.</p> <p><u>Participer à l'exercice de l'autorité hiérarchique sur les services départementaux d'action sociale implantés dans sa zone géographique de compétence.</u> Il/elle coordonne, mobilise et anime l'équipe de cadres et les équipes de professionnels. Il/elle s'implique dans la gestion des ressources humaines (360 agents auxquels s'ajoutent près de 370 assistants familiaux) : mobilité, recrutement et développement des compétences.</p> <p><u>Assurer le suivi du système de pilotage et de coordination des activités des différents services d'action sociale implantés sur la zone de compétences de la Direction Territoriale :</u> indicateurs d'activités, objectifs annuels, programmes d'action, outils de suivi de l'exécution budgétaire.</p> <p><u>Impulser, à ce titre, la mise en place d'un système d'information à tous les échelons de la Direction Territoriale.</u></p> <p><u>Garantir la mise en œuvre des procédures</u> et des méthodes de travail à tous les échelons de la Direction Territoriale, permettant d'atteindre les objectifs fixés en préservant un cadre d'intervention cohérent au niveau de la Direction Territoriale.</p> <p><u>Veiller tout particulièrement à la mise en œuvre de l'organisation par pôle au sein de la Direction Territoriale</u> conduisant à mobiliser les compétences et les ressources autour de projets territoriaux, à développer l'approche transversale et pluridisciplinaire des interventions et l'appui méthodologique aux équipes.</p> <p><u>Participer au Comité de Direction Territoriale</u> et d'apporter les éléments</p>

d'analyse sur la mise en œuvre des programmes d'actions.

Participer au collège des Directeurs. rices

Compétences techniques :

Management stratégique :

Connaître les problématiques et enjeux départementaux

Management d'équipe :

Piloter, organiser et animer une équipe

Conduire un entretien

Savoir conduire des réunions

Management de projet ou par objectifs :

Connaître et appliquer la méthodologie de projet

Animer et coordonner une équipe projet

Savoir animer des groupes de travail, de réflexion

Savoir évaluer l'impact d'une action ou d'un projet

Social santé - tronc commun :

Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur

Connaître l'organisation des services d'une DTPAS.

Affaires juridiques :

Connaître la législation relative aux institutions et aux compétences des collectivités territoriales

Gestion carrière :

Connaître les statuts de la Fonction Publique Territoriale

Fonction	<b>Directeur.rice de projet stratégie digitale</b>
Famille professionnelle	-Technique -Administrative
Cadre d'emplois	- Ingénieur territorial - Ingénieur en chef -Attaché territorial - Administrateur
Grade	-Ingénieur territorial, ingénieur territorial principal, ingénieur territorial hors classe - Ingénieur en chef, ingénieur en chef hors classe, Ingénieur en chef général -Attaché territorial, attaché territorial principal, attaché hors classe - Administrateur, administrateur hors classe, administrateur général
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Le Directeur.rice de projet stratégie digital en charge de développer le numérique au sein du département. Il/elle accompagnera la bonne prise en compte du numérique dans l'ensemble des politiques publiques départementales :</p> <p>En connaissance des usages numériques, des technologies innovantes et du fonctionnement des collectivités territoriales, Il/elle sera en capacité d'assurer le pilotage stratégique et opérationnel de la transition numérique au Département du Nord, des démarches enclenchées au Département sur cette thématique, Il/elle apportera une dimension créative et innovante dans le fonctionnement de l'organisation départementale.</p> <p>Il sera en capacité de représenter la collectivité à l'échelon local, régional et national.</p> <p><b>Activités</b></p> <p>Piloter et coordonner une thématique spécifique (sur les plans hiérarchique, fonctionnel et opérationnel)</p> <p>Mettre en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité dans le domaine d'activité concerné,</p> <p>Concevoir et mettre en œuvre la stratégie digitale du département (impact métiers et services).</p> <p>Piloter le développement des outils et des usages numériques en lien avec la DSI et la chefferie de projets métiers,</p> <p>Animer un réseau de CP SI dans le cadre d'un bureau des projets</p> <p>Concourir à décliner les politiques publiques en planifiant les différentes ressources allouées, en pilotant des projets et opérations,</p> <p>Optimiser les procédures, contrôler et évaluer l'emploi des ressources, mobiliser</p> <p>et faire évoluer sur un plan collectif les compétences professionnelles des agents.</p> <p><b>Savoir Faire</b></p>

	<p>Assurer la coordination de programmes transverses, Conduire des études ponctuelles, Accompagner les projets de transformation et actions de progrès visant à améliorer la qualité et le niveau de service, Etre en capacité de conceptualiser, Mettre en place des outils méthodologiques et/ou pédagogiques,</p>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Fonction	<b>Coach Emploi</b>
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Rédacteur
Grade	Rédacteur, Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe, Rédacteur de 1 <sup>ère</sup> classe
Nombre	<b>11</b>
Motif	Tension sur le marché et spécificité des missions, nécessitent le recours à une qualification particulière ainsi qu'à une expertise prononcée
Spécificités du poste	<p>Sous l'autorité du Responsable de PIPLE, le/la coach emploi accompagne les allocataires du RSA en vue d'une reprise d'emploi rapide :</p> <p>A cette fin, il/elle détermine avec eux leur stratégie de recherche d'emploi. Sur la base d'un diagnostic partagé, il/elle contractualise les engagements de l'allocataire à s'inscrire dans un parcours de recherche d'emploi via le contrat d'engagement réciproque. A ce titre, il/elle conseille et propose un accompagnement à l'emploi (rédaction CV, suivi du projet...) ou des offres d'emploi et/ou de formation à l'allocataire. Cet accompagnement s'effectue sur une période de 3 mois et implique de recevoir l'allocataire très fréquemment.</p> <p>Les missions du ou de la COACH emploi consisteront à :</p> <p>L'Accompagnement des allocataires du RSA vers une reprise d'emploi rapide, la réalisation de bilan des acquis et potentiels, l'orientation des usagers vers des situations de formation adaptées</p> <p>Contractualiser avec l'allocataire un plan d'action, les accompagner vers et dans les structures d'insertion et d'emploi.</p> <p>Mettre en place un coaching renforcé des allocataires orientés, en :</p> <p>Positionnant les personnes sur les offres d'emploi de la plateforme territoriale de l'emploi et de l'insertion professionnelle, de Pôle emploi et des partenaires de l'insertion professionnelle</p> <p>Apportant les outils nécessaires à l'allocataire dans le cadre de sa recherche d'emploi</p> <p>Expliquant l'organisation du marché du travail</p> <p>La mise en relation avec les différents partenaires de la nouvelle stratégie RSA par :</p> <p>La mobilisation d'un réseau d'acteurs et favoriser le développement des partenariats dans la réponse aux usagers</p> <p>L'identification et mobilisation des partenaires stratégiques et des personnes ressources sur le territoire.</p> <p>Saisissant le service compétent en cas de non présence ou non-respect des engagements de l'allocataire</p> <p><b>Savoir :</b></p> <p>Rester neutre et objectif face aux problèmes d'autrui</p> <p>Prendre de la distance par rapport aux situations difficiles des usagers</p> <p>Garantir une posture éthique et égalitaire</p> <p>Évolutions du marché du travail public et privé</p> <p>Techniques de recherches d'emploi (CV, TRE, atelier de recherche d'emploi, de remise à niveau)</p> <p>Acteurs socio-économiques et opérateurs des dispositifs d'emploi et d'insertion</p> <p>Législation du travail</p>

	<p>Acteurs socio-économiques et opérateurs des dispositifs d'emploi et d'insertion</p> <p>Orientations politiques de la collectivité</p> <p>Techniques d'entretien, d'accompagnement de la personne et d'écoute active</p> <p>Législation et réglementation relatives aux dispositifs d'insertion, de formation, d'emploi</p> <p>Répertoires des métiers</p> <p>Mesures d'aides à l'emploi</p> <p>Fonctionnement et services de la collectivité</p> <p>Droits et obligations des usagers</p>
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fonction	<b>Chargé.e d'orientation MDIE</b>
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Rédacteur
Grade	Rédacteur, Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe, Rédacteur de 1 <sup>ère</sup> classe
Nombre	<b>5</b>
Motif	Tension sur le marché du travail
Spécificités du poste	<p>Sous l'autorité hiérarchique du Responsable du PIPEL, le/la chargé.e d'orientation organise le rendez-vous individuel avec l'allocataire du RSA dès l'ouverture de ses droits, vérifie avec lui sa situation administrative et financière, l'informe sur ses droits et devoirs et évalue sa situation pour désigner l'organisme le mieux adapté pour son accompagnement vers l'emploi et l'insertion. A ce titre, il est chargé d'élaborer avec l'allocataire le Contrat d'Engagement et d'Orientation.</p> <p>Compétences requises :</p> <p>Savoir analyser la situation des allocataires de la Maison Départementale de l'Insertion et de l'Emploi</p> <p>Orienter l'allocataire vers le professionnel ou la structure adaptée</p> <p>Repérer les personnes les plus mobilisables vers l'emploi qui seront accompagnées par un coach emploi ou les partenaires départementaux</p> <p>Valoriser les compétences acquises de l'usager dans sa vie personnelle pour l'orienter vers un accompagnement professionnel</p> <p>Expliquer et convaincre la personne des bénéfices du programme</p> <p>Adapter son discours à l'usager</p> <p>Connaissances requises :</p> <p>Dispositifs et acteurs de l'action sociale</p> <p>Outils informatiques et logiciels spécifiques</p> <p>Connaitre les politiques et les dispositifs d'insertion</p> <p>Dispositifs et acteurs régionaux de l'insertion socioprofessionnelle et professionnelle et de la formation</p> <p>Législation du travail</p> <p>Fonctionnement et services de la collectivité</p> <p>Droits et obligations des usagers</p> <p>Procédures réglementaires ou normatives d'inspection (document unique, etc.)</p> <p>Orientations politiques de la collectivité</p> <p>Techniques d'accueil, d'écoute et négociation</p> <p>Techniques et outils de communication</p> <p>Techniques rédactionnelles</p>

Fonction	<b>Analyste de données sociales</b>
Famille professionnelle	Administrative, Technique
Cadre d'emplois	Attaché territorial, Ingénieur
Grade	Attaché hors classe Directeur, attaché principal, attaché Ingénieur hors classe, Ingénieur principal, Ingénieur
Nombre	1
Motif	Spécificité des missions, nécessitant le recours à une qualification particulière ainsi qu'à une expertise prononcée
Spécificités du poste	<p>Permis B obligatoire</p> <p><u>Compétences requises :</u></p> <p>Maîtriser absolument les techniques statistiques</p> <p>Maîtriser l'outil Pack Office</p> <p>Maîtriser le logiciel Business Object</p> <p>Maîtriser le logiciel Qlik Sense</p> <p>Maîtriser SIG (arcmap et cartes interactives)</p> <p>Disposer d'une appétence sur le cadre institutionnel et les compétences du Département en matière sociale</p> <p>Connaître la réglementation de sécurité et d'accessibilité dans les établissements recevant du public.</p> <p>Il.elle aura pour mission de :</p> <p>Contribuer à l'amélioration de la maîtrise de la donnée sociale en garantissant la qualité de son utilisation, en lien avec les chargés d'études et chargés de mission concernés.</p> <p>Collecter et traiter les informations nécessaires au développement des fonctions d'observation et d'anticipation sur les domaines de compétence du Département en matière d'action sociale</p> <p>Mobiliser pour ce faire les sources internes au département et des différentes institutions partenaires (INSEE, Caf, Pôle Emploi, Rectorat...)</p> <p>Proposer les traitements de données pertinents (tables, graphes, cartes), automatiser les productions récurrentes et concevoir des restitutions adaptées (interactives ou non).</p> <p>Mettre à jour systématiquement les bases de données et traitements, y compris cartographiques</p> <p>Sécuriser l'exploitation des données sociales de pilotage à travers un outil de d'aide à la décision et de reporting interactif, en lien avec les démarches portées par le SPPT et en appui des directions thématiques</p> <p>Participer aux instances de travail mises en place visant à améliorer les outils de pilotage de la direction générale de la solidarité</p> <p>Participer aux démarches de communication et d'accompagnement mises en</p>

	place par le service pour faciliter l'appropriation par les publics-cibles (décideurs, agents, partenaires) des outils de pilotage et d'observation produits
Fonction	<b>Directeur de Projet Service Public Insertion</b>
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché territorial Conseiller socio-éducatif territorial Ingénieur
Grade	Attaché, attaché principal, attaché hors classe, directeur Conseiller socio-éducatif, Conseiller socio-éducatif supérieur, Conseiller socio-éducatif hors classe Ingénieur, ingénieur pal et ingénieur hors classe
Nombre	1
Motif	Spécificité des missions, nécessitant le recours à une qualification particulière ainsi qu'à une expertise prononcée
Spécificités du postes	<p>Appui technique à la DGA Solidarité sur le champ de l'insertion professionnelle et pilotage de l'expérimentation du Service Public de l'Insertion (SPI)</p> <p>Le.la Directeur.rice de Projet Service Public Insertion aura pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La coordination et animation des 3 volets territoriaux de l'expérimentation en lien avec Pôle emploi : Lille, Roubaix, Sambre-Avesnois</li> <li>- La mise en œuvre du 4ème volet transversal de l'expérimentation : mise en place du Dossier unique d'insertion (DUI) en lien avec la DSI</li> <li>- L'animation et appui aux équipes terrain dans les MDIE sur la mise en œuvre de la stratégie RSA notamment du réseau des chargés d'orientation et des coaches (CoachEmploi et CoachIEJ)</li> <li>- La participation au comité stratégique avec Pôle emploi au niveau départemental et au comité de pilotage national de l'expérimentation du SPI</li> </ul> <p><u>Compétences requises :</u>  Connaissance du domaine de l'insertion, de l'emploi et de l'entreprise  Connaissance des partenaires institutionnels du Département sur le domaine de l'emploi et de l'insertion  Ingénierie de projet  Methodologie de construction de process  Expérience significative dans le coaching tout particulièrement de publics en insertion professionnelle</p> <p><u>Savoir :</u>  Piloter et mettre en œuvre les actions proposées dans le cadre du Service Public Insertion  Représenter la collectivité auprès des partenaires  Identifier les axes d'amélioration et porter la formalisation des process  Favoriser l'adhésion des équipes pour l'appropriation et la mise en œuvre opérationnelle des nouvelles pratiques  Animer et apporter un appui aux équipes terrain sur la mise en œuvre de la stratégie RSA.</p>

	<p>Animer un espace de travail pour élaborer de nouveaux outils</p> <p>Coordonner l'élaboration d'un plan de formation et d'accompagnement des équipes</p> <p>Développer un benchmark en continu sur les nouvelles pratiques en insertion</p>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fonction	<b>Responsable de service Financement et Modernisation des SAAD</b>
Famille professionnelle	Responsable de Service
Cadre d'emplois	Attaché territorial Conseiller socio-éducatif territorial Ingénieur
Grade	Attaché, attaché principal, attaché hors classe, directeur Conseiller socio-éducatif, Conseiller socio-éducatif supérieur, Conseiller socio-éducatif hors classe Ingénieur, ingénieur pal et ingénieur hors classe
Nombre	1
Motif	Spécificité des missions, nécessitant le recours à une qualification particulière ainsi qu'à une expertise prononcée
Spécificités du postes	<p>Le responsable de service financement et modernisation des SAAD aura pour mission :</p> <p>La mise en œuvre des orientations définies dans le cadre de la nouvelle stratégie départementale vis-à-vis du secteur de l'aide à domicile par la DOSAA et la DIPLE (livre vert des SAAD) et de la stratégie de lutte contre La pauvreté (engagement de retour à l'emploi de 2000 allocataires dans les SAAD)</p> <p>L'encadrement de proximité et expertise thématique</p> <p>La contribution à la définition des orientations, des objectifs et des programmes de gestion et notamment à la bonne réalisation des chantiers communs DOSAA-DIPLE</p> <p><u>Compétences requises :</u></p> <p>Connaissance du monde de l'autonomie et des services d'aide à domicile Connaissance du domaine de l'insertion et de l'emploi Connaissance des partenaires institutionnels du Département sur le domaine de l'autonomie, de l'emploi et de l'insertion Ingénierie de projet Outils de pilotages</p> <p><u>Activités :</u></p> <p>Veiller au respect des échéances et du cadre des dépenses décidées par le département</p> <p>Définir les modalités de tarification vis-à-vis des services d'aide à domicile dans le respect des délais de traitement</p> <p>Veiller à la qualité du cadre contractuel régissant les relations entre les SAAD et les usagers</p> <p>S'assurer d'une démarche qualité dans la prise en charge des usagers par les gestionnaires de services d'aide à domicile</p> <p>Contribuer à développer un partenariat avec les structures d'aide à domicile</p> <p>Mettre en œuvre des démarches de simplification et de modernisation</p> <p>Participer aux travaux de mise en place de la télégestion/télétransmission</p> <p>A l'élaboration d'actions concertées avec la DIPLE notamment dans le cadre de la convention CNSA et de la convention Région-Département du</p>

	Nord sur l'insertion des BRSA dans les SAAD. A la mise en œuvre du partenariat avec l'Etat et la Région dans le cadre notamment du contrat de branches Génération S
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Fonction	<b>Coordinateur Pôle Autonomie</b>
Famille professionnelle	Sociale Administratif
Cadre d'emplois	Assistant Socio Educatif , Attaché
Grade	Assistant socio éducatif, Assistant socio éducatif 2 <sup>ème</sup> classe, Assistant socio éducatif 1 <sup>ère</sup> classe, Assistant socio éducatif,exceptionnel, Attaché, Attaché principal, Attaché hors classe, Directeur
Nombre	<b>1</b>
Motif	Spécificité des missions, nécessitant le recours à une qualification particulière ainsi qu'à une expertise prononcée
Spécificités du postes	<p>Sous l'autorité hiérarchique du Responsable du Pôle Autonomie, le Coordinateur Autonomie assure une mission de coordination de parcours et d'animateur des coopérations opérationnelles entre les acteurs et partenaires de la politique Autonomie, au service de ces parcours.</p> <p>Il.elle aura pour missions de</p> <p>Animer et développer le réseau avec des acteurs et partenaires de la politique Autonomie</p> <p>Mobiliser les différents professionnels et partenaires afin de faciliter les parcours des personnes en situation de handicap aux différents âges de la vie.</p> <p>Animer et développer le réseau avec des acteurs et partenaires de la politique Autonomie</p> <p>Mobiliser les différents professionnels et partenaires afin de faciliter les parcours des personnes en situation de handicap aux différents âges de la vie.</p> <p>Représenter le Département et participer à la prise de décision concernant les situations individuelles lors de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).</p> <p>Apporter une expertise technique sur la politique Autonomie aux services des UTPAS et aux partenaires.</p> <p>Contribuer au pilotage, à la veille sociale et par sa connaissance du territoire et des populations à l'analyse de l'évolution des besoins sociaux.</p> <p><u>Connaissances requises :</u></p> <p>Connaître :</p> <p>Le cadre législatif et institutionnel de l'aide sociale en faveur des Personnes âgées et en situation de handicap.</p> <p>L'organisation des services d'une DTPAS, de la DPAPH.</p> <p>Les partenaires institutionnels.</p> <p>Le Règlement Départemental de l'Aide Sociale.</p> <p>L'organisation juridictionnelle et les procédures contentieuses.</p> <p>Le cadre législatif et institutionnel de l'action sociale</p> <p>Les schémas PA-PH</p>

Fonction	<b>Chargé.e de mission sociale</b>
Famille professionnelle	Administrative, Sociale, Technique
Cadre d'emplois	Attaché territorial, Conseiller socio-éducatif, Ingénieur
Grade	Attaché hors classe, Directeur, attaché principal, attaché Conseiller hors classe socio-éducatif, Conseiller supérieur socio-éducatif, Conseiller socio-éducatif Ingénieur hors classe, Ingénieur principal, Ingénieur
Nombre	1
Motif	Spécificité des missions, nécessitant le recours à une qualification particulière ainsi qu'à une expertise prononcée.
Spécificités du poste	<p>Sous l'autorité du responsable de service, le ou la chargé(e) de mission sociale a pour mission de :</p> <p>Suivre la feuille de route et les actions relatives à l'engagement « le Nord inclusif et solidaire »</p> <p>Suivre la gouvernance autour du projet</p> <p>Impulser de nouvelles actions en impliquant le partenariat, les gestionnaires d'Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux</p> <p>Etre en veille et faire des propositions sur la notion d'inclusion</p> <p>Animer au sein du département dans une démarche transversale une communauté inclusive</p> <p>Développer des dynamiques territoriales</p> <p>Permis B</p> <p>Horaires variables, pics d'activités liés au calendrier institutionnel, travail en situations complexes, et dans des contextes d'urgences et d'imprévus, déplacements dans les services déconcentrés du Département et éventuellement chez les partenaires</p> <p><u>Compétences requises :</u></p> <p>Connaître les problématiques liées aux situations de handicap</p> <p>Connaître les établissements médico-sociaux :</p> <p>Fonctionnement, pratiques, cadre législatif, nomenclature et leurs liens avec le Département,</p> <p>Capacité à accompagner les structures médico-sociales dans une transformation de leur offre vers l'inclusion</p> <p>Bonne connaissance du fonctionnement et des pratiques de la MDPH : orientation et prestations versées au titre du handicap,</p> <p>Capacité à piloter et animer un projet transversal : méthodologie de projet, outil de pilotage, suivi des instances de gouvernance,</p> <p>Capacité à impulser des nouvelles postures et une communauté dans une visée inclusive au sein de la collectivité.</p>

Activités :

Participer à la définition des priorités pour les services sociaux,  
Conseiller techniquement et apporter du soutien aux pratiques professionnelles,

Organiser et animer des partenariats,

Coordonner et accompagner des projets de développement,

Assister les partenaires internes et externes pour le montage de projets collectifs,

Promouvoir l'action publique et la mise en œuvre d'outils de communication,

Optimiser les ressources et améliorer les processus.

Fonction	<b>Responsable Equipe administrative Accueil Petite Enfance</b>
Famille professionnelle	Administratif
Cadre d'emplois	Attaché
Grade	Attaché, Attaché principal, Attaché hors classe
Nombre	<b>1</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Expérience en management exigée. Temps plein souhaité</p> <p>Encadrer l'équipe de gestionnaires et organiser le travail : Accompagner les gestionnaires à l'appropriation du cadre réglementaire des procédures et circulaires</p> <p>Piloter l'instruction administrative et garantir le respect des délais concernant :</p> <p><b>Les modes de garde individuelle :</b> Organiser les réunions d'information préalables à l'agrément des assistants maternels et familiaux. Assurer l'instruction administrative des demandes d'agrément des assistants maternels et familiaux, le renouvellement et le suivi des agréments. Mettre en place les formations des assistants maternels. Contribue au soutien technique des équipes dans les situations complexes</p> <p><b>Les modes de garde collective</b> (crèches, haltes-garderies...) Préparer les avis et arrêtés lors des ouvertures et modifications. Effectuer des visites de contrôle.</p> <p>Les dossiers de demandes de subvention (investissement, fonctionnement, subvention exceptionnelle...) pour l'aménagement et la construction de modes de gardes collectifs, de locaux PMI, de lieux d'Accueil Parents Enfants, de centres de planification familiale... Assurer l'étude administrative du dossier et rendre un avis. Le dispositif d'accueil d'éveil Suivre les conventions, l'enveloppe budgétaire et l'évaluation du dispositif. Conventions des Lieux d'Accueil Parents/Enfants (LAPE) Assurer le suivi de ces conventions</p> <p>Participer à la construction des indicateurs utiles au pilotage des données du territoire, veiller à leur recueil, les analyser et les diffuser.</p> <p>Social santé – tronc commun : Connaître l'organisation et le fonctionnement des services centraux et des Directions Territoriales de la DG Solidarité Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur Savoir utiliser les logiciels départementaux spécifiques à la mission</p> <p>Enfance Famille et Prévention : Connaître le cadre réglementaire et institutionnel de la protection maternelle et infantile Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance Connaître la réglementation en matière de mode d'accueil individuel et collectif</p>

	des enfants de 0 à 6 ans.  Préparer les éléments d'élaboration du budget.
--	---------------------------------------------------------------------------------

Fonction	<b>Chef de projet coopération transfrontalière</b>
Famille professionnelle	Administrative Technique
Cadre d'emplois	Attaché territorial Ingénieur
Grade	Attaché, Attaché principal, Attaché hors classe Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe
Nombre	1
Motif	Spécificité des missions, nécessitant le recours à une qualification particulière ainsi qu'à une expertise prononcée
Spécificités du postes	<p>Le/la chef.fe de projet coopération transfrontalière apporte aux services opérationnels de la collectivité et aux partenaires locaux, un accompagnement et une ingénierie à la mise en œuvre de projets transfrontaliers, afin de contribuer à en favoriser l'émergence.</p> <p>Dans ce cadre, il/elle pilote le développement de l'apprentissage du Néerlandais, notamment au sein des collèges en lien avec la Direction de l'Education et l'Education Nationale. Il/elle participe au développement de volets néerlandophones dans les domaines culturels et naturels, notamment les sites internet.</p> <p>En lien avec les Directions thématiques concernées, il contribue au développement de projets transfrontaliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en matière de transition écologique, notamment la pratique du vélo,</li> <li>- en matière de culture et de tourisme, notamment par l'organisation en 2020 d'une rencontre partenariale dans les Flandres.</li> </ul> <p>Dans le cadre de la nouvelle programmation européenne, il/elle investit le développement du dispositif Erasmus+ au sein du Département pour les différents publics cibles.</p> <p>Il/elle participe à la définition et à la mise en œuvre, dans le cadre d'une dynamique de développement territorial, des orientations stratégiques de la collectivité en matière de coopération transfrontalière, notamment les nouvelles coopérations nées de l'initiative du Comité du Détroit (Comité du Kent et Province de Zeeland notamment).</p> <p>Il/elle peut être amené à la demande du chef de service à piloter des projets de développement territorial.</p> <p>Il peut enfin mettre à profit ses compétences en matière de communication, de marketing et de graphisme dans les différents projets dont il a la charge.</p> <p>De formation bac+5 Ingénieur, école de commerce ou formation en projet internationaux et mode projet Expérience minimum de 5 ans en matière de prospectives et projets transversaux</p>

Compétences requises : Conduite de projets, mise en œuvre d'outils de communication, connaissance du territoire transfrontaliers, maîtrise de langues étrangères dont le néerlandais.

Activités :

Assistance et conseil dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie de La collectivité en matière de coopération transfrontalière

Pilotage, instruction et accompagnement des projets

Développement et animation de la contractualisation et des partenariats

Conception et mise en œuvre d'un projet de territoire

Fonction	<b>Assistant-e à la Direction Générale des Services</b>
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché territorial
Grade	Attaché territorial,
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>De formation bac+3 minimum, formation administrative</p> <p>Compétences spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre en capacité de représenter l'institution</li> <li>- Discrétion professionnelle</li> <li>- Disposer d'une bonne aisance relationnelle et rédactionnelle</li> <li>- Faire preuve d'adaptabilité</li> <li>- Faire preuve de réactivité</li> <li>- Faire preuve d'autonomie</li> <li>- Disposer d'une très grande rigueur</li> <li>- Savoir gérer son stress</li> <li>- Connaître les instances et processus de décision de la collectivité</li> </ul> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser la vie professionnelle du Directeur Général</li> <li>- Apporter une assistance permanente en termes d'organisation, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de classement et de suivi de dossiers.</li> <li>- Savoir identifier les urgences et alerter</li> <li>- Formaliser des études et des rapports d'aide à la décision</li> <li>- Prendre en charge des missions de conception et de préparation de dossiers en s'appuyant sur une réelle capacité à maîtriser les enjeux.</li> <li>- Contribuer à la réalisation des tâches et missions de pilotage afin d'optimiser l'organisation de ses activités.</li> <li>- Assurer le rôle d'interface relationnel entre la Direction Générale et les différents interlocuteurs internes et externes.</li> <li>- Venir en soutien aux Directeurs de projet.</li> <li>- Contrôler les rapports et préparer les dossiers pour les instances.</li> </ul>

Fonction	<b>Technicien.ne tout corps d'état</b>
Famille professionnelle	Technique
Cadre d'emplois	Technicien
Grade	Technicien, Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe, Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe
Nombre	<b>8</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Activités :</p> <p>Réalisation d'études et de conception</p> <p>Porter un diagnostic sur le patrimoine bâti de la collectivité</p> <p>Informers les différents responsables des contraintes et difficultés techniques inhérentes à certains choix</p> <p>Maîtriser les techniques de mise en œuvre des matériels, matériaux et équipements de construction</p> <p>Calculer l'enveloppe financière d'un projet de construction ou de réhabilitation</p> <p>Maîtriser les contraintes réglementaires</p> <p>Gestion de la maintenance des équipements et du patrimoine</p> <p>Elaborer un plan d'actions de maintenance sur les bâtiments</p> <p>Prendre en compte les besoins des utilisateurs et usagers</p> <p>Trouver l'équilibre entre maintenance préventive et curative</p> <p>Réception des travaux, contrôle des pièces relatives à l'exécution du chantier et des dossiers de sécurité des bâtiments</p> <p>Vérifier la conformité des prestations des entreprises avec les clauses techniques définies dans les marchés</p> <p>Veiller à la bonne application des règles techniques et des normes lors de la réalisation des bâtiments</p> <p>Contrôler la gestion et l'engagement des dépenses</p> <p>Organiser et suivre les travaux en amont des commissions de sécurité et participer aux réunions.</p> <p>Pilotage d'opérations et de programmes :</p> <p>Programmer et planifier la réalisation d'opérations</p> <p>Établir et chiffrer un programme d'opération</p> <p>Analyser et synthétiser des informations techniques</p> <p>Coordonner les interventions de la maîtrise d'œuvre de l'opération ou du programme</p> <p>Appliquer les normes et techniques de mise en œuvre</p> <p>Vérifier l'organisation logistique de l'opération ou du chantier</p> <p>Définir les conditions d'exécution, les caractéristiques techniques et les délais de réalisation</p> <p>Organiser le travail en fonction des objectifs de production et de la charge de travail</p> <p>Établir des rapports de suivi et renseigner des indicateurs et tableaux de bord</p> <p>Superviser les conditions de la mise en œuvre des projets et travaux</p>



	<p>Contrôler les ratios de qualité, de coût et de délai de réalisation Réceptionner et apprécier la conformité des réalisations</p> <p>Compte rendu d'activité Rendre compte du travail effectué et des conditions de son intervention</p> <p>Contrôle de la qualité des services rendus Réaliser des diagnostics et développer des dispositifs de contrôle de la qualité des services rendus Rendre compte de l'évaluation Contrôler les ratios de qualité, de coût et de délai de réalisation</p> <p>Gestion de la commande publique Analyser les propositions techniques et financières des fournisseurs et entreprises Attester le service fait</p> <p>Savoirs : Méthodes de diagnostic Préservation et valorisation du patrimoine bâti Réglementation thermique, amiante Enjeux de la qualité de l'air intérieur Accessibilité, sécurité, incendie Code de la construction et de l'habitation Loi MOP Techniques du bâtiment gros œuvre et second œuvre Technique du génie civil Notions techniques en construction Connaissance du code des marchés et des règles de la maîtrise d'ouvrage publique Maîtrise des logiciels bureautiques et Autocad</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fonction	<b>Technicien.ne archéologue du Bâti</b>
Famille professionnelle	Culturel
Cadre d'emplois	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques
Grade	Assistant de conservation
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Connaissance et expertise en archéologie du Bâti  Poste principalement dédié à l'abbaye de Vaucelles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide à la réalisation d'une maquette numérique de médiation du site de Vaucelles à destination des publics</li> <li>- Suivi archéologique des travaux d'urgences et de sécurisation sur le site</li> <li>- Participation au projet de mise au jour événementielle des vestiges du chœur de l'abbatiale,</li> <li>- Programme 2019-2022 de restauration.</li> <li>- Recherche documentaire</li> <li>- Alimentation du SIG avec les relevés de terrain, des bâtiments et des fouilles, y compris intervention sur site sous l'autorité du Département. Poursuite du récolement du lapidaire et de son inventaire,</li> <li>- Participation à l'élaboration du projet scientifique et à la stratégie de recherche associés au projet de fouilles programmées</li> </ul>

Fonction	<b>Régisseur des œuvres</b>
Famille professionnelle	Culturelle
Cadre d'emplois	Assistant de conservation
Grade	Assistant conservation, Assistant conservation principal 2ème classe, Assistant conservation principal 1ERE classe,
Nombre	<b>1</b>
Motif	Qualification particulière et expertise et tension sur le marché du travail sur le territoire de l'Avesnois (déficit de candidats)
Spécificités du poste	<p>Le régisseur des oeuvres au Forum antique de Bavay réalise d'une part les missions liées aux expositions et donc aux mouvements des œuvres et les missions liées à l'inventaire et au récolement d'autre part.</p> <p>Les compétences liées à l'inventaire des collections sont spécifiques à un musée archéologique gallo-romain. En effet, la connaissance du mobilier archéologique régional est indispensable à la bonne identification des objets à inventorier. De plus, ces missions d'inventaire s'inscrivent dans un temps long et nécessitent une continuité au vu de la masse de pièces à traiter qui est elle aussi spécifique aux collections archéologiques.</p> <p>Un régisseur « classique » sait traiter les questions de conservation préventive et d'organisation des expositions en revanche il ne connaît pas les spécificités du mobilier archéologique.</p> <p>C'est souvent un ancien archéologue de terrain qui dispose de ces compétences, or, ils ont rarement obtenu le concours d'assistant de conservation.</p>

Fonction	<b>Chargé.e de Mission Territoriale Plateforme Départementale de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelles</b>
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché territorial
Grade	Attaché – Attaché principal – Attaché hors classe
Nombre	2
Motif	Qualification particulière et expertise du monde économique
Spécificités du poste	<p>Compétences requises :</p> <p>Management de projet et/ou par objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaitre et appliquer la méthodologie de projet</li> <li>- Savoir animer des groupes de travail et de réflexion</li> </ul> <p>Compétences organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire preuve d'autonomie</li> <li>- Savoir gérer son temps et organiser ses priorités</li> <li>- Savoir travailler en transversalité</li> </ul> <p>Aptitudes personnelles et savoir-être</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse</li> <li>- Etre force de propositions</li> </ul> <p>Aptitudes relationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer d'une bonne aisance relationnelle</li> <li>- Faire preuve d'adaptabilité</li> </ul> <p>Techniques administratives</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer d'une bonne aisance rédactionnelle</li> <li>- Maîtriser les outils informatiques courants</li> </ul> <p>Lutte contre les exclusions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaitre les politiques d'emploi et les dispositifs d'insertion professionnelle</li> <li>- Connaître la réglementation relative au FSE</li> </ul> <p>Economique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaitre le monde économique, ses structures, ses outils</li> </ul> <p>Affaires juridiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaitre les principes généraux de droit public et privé (travail)</li> <li>- Connaitre la législation relative aux institutions et aux compétences des collectivités territoriales</li> </ul> <p>Activités :</p> <p>Le chargé ou la chargée de mission PDEIP identifie les offres d'emplois potentiels et organise le rapprochement de l'offre et la demande d'emploi des allocataires du RSA proche de l'emploi. Pour cela, il est chargé de développer un réseau d'acteurs économiques et d'employeurs locaux.</p> <p>Il doit pour cela :</p> <p>Promouvoir, sur le territoire, la connaissance de l'emploi et des besoins des entreprises (analyser la situation de l'emploi et les ressources territoriales – identifier les perspectives et opportunités d'emplois du</p>

	<p>territoire)</p> <p>Animer et développer un réseau avec les acteurs du monde économique afin d'optimiser l'accès à l'emploi des allocataires du RSA (identifier et apprécier les besoins des employeurs – promouvoir la gestion prévisionnelle des emplois et compétences – décliner les accords-cadres et les conventions départementales – animer la commission territoriale d'insertion professionnelle)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Organiser des opérations de mise à l'emploi</li><li>- Contribuer au pilotage départemental de mise à l'emploi de allocataires du RSA, en lien avec la plateforme de l'emploi et de l'insertion professionnelle au sein de la DIPLE.</li></ul>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fonction	<b>Psychologue</b>
Famille professionnelle	Sociale
Cadre d'emplois	Psychologue territorial
Grade	Psychologue de classe normale, Psychologue hors classe
Nombre	<b>3</b>
Motif	Qualification particulière et expertise du monde économique
Spécificités du poste	<p><u>Obligation du poste</u>  DESS ou master de psychologie : spécialité de psychologie clinique ou de psychopathologie clinique souhaitée  Permis B</p> <p>Conduite d'entretiens cliniques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'expression des personnes</li> <li>- Réaliser des entretiens d'aide et de soutien individuels et/ou familiaux</li> <li>- Conduire un entretien afin de recueillir les données cliniques, les attentes et les besoins de la personne</li> </ul> <p>Réalisation d'observations cliniques des personnes accueillies</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Observer, écouter et analyser la situation et le discours des personnes</li> <li>- Analyser les comportements et repérer les signaux révélateurs de troubles ou de la pathologie</li> </ul> <p>Réalisation d'évaluations psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer le stade de développement psychologique et évaluer des éléments de personnalité par des tests</li> <li>- Analyser les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs</li> <li>- Évaluer les besoins d'intervention psychologique</li> <li>- Tenir le dossier relatif au suivi psychologique des personnes accompagnées</li> </ul> <p>Prise en charge individuelle ou collective des personnes accueillies</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orienter la personne vers une prise en charge adaptée</li> <li>- Accompagner par un soutien psychologique ponctuel la famille et l'entourage de la personne</li> <li>- Réaliser des visites à domicile ou accueillir les familles au centre de consultation</li> </ul> <p>Conseil technique aux professionnels et aux acteurs territoriaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les personnels médicaux, sociaux et éducatifs à la dimension psychique des situations</li> <li>- Formuler des avis techniques dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection maternelle et infantile</li> </ul> <p>Contribution au développement social local</p>

- Favoriser la participation des personnes et s'appuyer sur leurs potentialités
- Mobiliser des ressources locales et les outils des politiques départementales
- Identifier les acteurs, prendre appui sur le réseau partenarial et co-construire des projets participatifs

Spécificités du poste

Participation à la procédure d'évaluation pour l'agrément des assistantes familiales et maternelles

Participation aux bilans de 4 ans, consultations infantiles, actions collectives

Participation au recrutement des assistantes familiales

Participation à la procédure d'adoption

Contribution, si nécessaire, à l'évaluation des informations préoccupantes en collaboration avec les autres professionnels des services internes et externes à l'UTPAS

Accompagnement des assistantes familiales

Conduire des entretiens individualisés avec les candidats à l'agrément en vue d'adoption

Offre et demande d'accueil de jeunes enfants

Visiter les familles et vérifier les conditions de placement des enfants

Fonction	<b>ADJOINT AU RESPONSABLE D'UNITE TERRITORIALE DE PREVENTION ET D'ACTION SOCIALE (UTPAS)</b>
Famille professionnelle	administrative
Cadre d'emplois	rédacteur
Grade	Rédacteur, Rédacteur principal 2eme classe, Rédacteur principal 1ere classe
Nombre	<b>1</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>L'adjoint RUTPAS et l'adjoint PMI travaillent en collaboration et se remplacent. Pendant cette période la liste des tâches susceptibles d'être assumées par l'un ou l'autre est définie après concertation entre RUTPAS et Responsable de Service PMI, dans le respect du secret médical et la continuité de service public.</p> <p><b><u>Assister le RUTPAS :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser le secrétariat du RUTPAS</li> <li>• Organiser techniquement les réunions de secrétariat et le Comité Technique d'UTPAS (CTU),</li> </ul> <p><b><u>Organiser, sous la responsabilité du RUTPAS, la gestion des Ressources Humaines et la gestion logistique de l'UTPAS :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer mensuellement de la mise à jour du tableau des effectifs,</li> <li>• Centraliser les plannings d'activité et de congés du personnel et s'assurer de leur diffusion,</li> <li>• Centraliser les besoins en formation des personnels de l'UTPAS,</li> <li>• Contribuer à la cohérence du système d'information de l'UTPAS. Mettre à jour les habilitations informatiques des professionnels.</li> <li>• Assurer le recensement et le suivi des actes de violence conformément au protocole.</li> <li>• Sous l'autorité du RUTPAS, veiller au respect des normes de sécurité de l'UTPAS</li> <li>• Organiser et suivre la gestion logistique des services,</li> <li>• Organiser la gestion du courrier et l'archivage au sein de l'UTPAS,</li> </ul> <p><b><u>Contribuer à l'organisation de l'accueil, de l'accès aux droits et à l'évaluation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à la continuité des permanences d'accueil et d'accès aux droits</li> <li>• Assister le RUTPAS dans l'organisation et le suivi du recueil et du traitement des informations préoccupantes (suivi des délais de traitement, tenu des dossiers individuels, saisie statistique des données)</li> <li>• Assurer l'encadrement technique du secrétariat afin de garantir le respect des délais, des droits des usagers et homogénéité des pratiques</li> </ul> <p><b><u>Contribuer au pilotage de l'activité et à la veille sociale :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à la saisie des données statistiques nécessaires à la connaissance des besoins des populations</li> <li>• Assurer le suivi des enveloppes de l'Allocation Mensuelle de l'Aide Sociale à l'Enfance (AMASE), Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et Auxiliaire de Vie Sociale (AVS),</li> </ul> <p><b><u>Contribuer au Développement Social Local (DSL) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer, par sa connaissance de l'activité et du public accueilli, à</li> </ul>



	<p>l'identification de demandes ou besoins pouvant relever d'une démarche de DSL.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer le suivi des demandes de financement des actions collectives et des demandes de subventions,</li></ul> <p><b><u>Contribuer au fonctionnement général du service et à la qualité des prestations :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Contribuer à l'accueil et à l'accompagnement des stagiaires.</li></ul> <p><b><u>Organisation de son activité :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Être rigoureux</li><li>• S'avoir s'organiser</li><li>• Savoir travailler en transversalité</li><li>• Favoriser la bonne circulation de l'information</li><li>• Savoir faire preuve de réactivité</li><li>• Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse</li><li>• Faire preuve de réserve, de discrétion</li><li>• Savoir identifier, analyser, reformuler et synthétiser une demande</li><li>• Faire preuve d'adaptabilité</li></ul>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fonction	<b>Chargé(e) d'appui Clause d'insertion Plateforme Départementale de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle</b>
Famille professionnelle	administrative
Cadre d'emplois	rédacteur
Grade	Rédacteur, Rédacteur principal 2eme classe, Rédacteur principal 1ere classe
Nombre	<b>1</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Permis souhaité Rythme de travail souple, amplitude variable en fonction des obligations de service public et de la disponibilité des différents interlocuteurs Déplacements sur le territoire de Valenciennes ou de Douai Connaissance du monde économique et du fonctionnement des entreprises Respect des obligations de discrétion et de confidentialité</p> <p><b><u>Apporter un appui technique au(x) chargé(s) de mission de la plateforme départementale de l'emploi et de l'insertion professionnelle :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer, en lien avec les facilitateurs clause, à l'organisation des recrutements (jobs dating, action de repérage du public, sourcing, ...) liés aux clauses d'insertion</li> <li>• Contribuer au rapprochement des profils des allocataires aux opportunités d'emploi, dans le cadre des Clauses d'insertion ERBM, en positionnant le public sur les offres</li> <li>• Organiser des actions de préparation à l'emploi en lien avec les acteurs du PDI coaching, formation préparatoires aux tests de recrutement, préparation aux entretiens d'embauche...</li> <li>• Contribuer à la réalisation et au suivi des objectifs de mise à l'emploi des allocataires du RSA de la plateforme Emploi</li> <li>• Organiser, en lien avec les facilitateurs, les instances de coordination et de pilotage des opérations de recrutement, conformément à la charte partenariale portant sur les clauses sociales</li> <li>• Enregistrer les offres d'emploi issues de la Clause d'Insertion et les autres postes ERBM sur le site de rapprochement des offres et demandes d'emploi du Département du Nord : Nordemploi.fr</li> </ul> <p><b><u>Apporter un appui administratif au chargé de mission de la plateforme départementale de l'emploi et de l'insertion professionnelle dans l'exercice de ses fonctions :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer et mettre à jour les tableaux de bord</li> <li>• Gérer le suivi des dossiers, la préparation des réunions et les comptes rendus</li> <li>• Participer aux réunions et représenter la PTEIP, le cas échéant.</li> </ul> <p><b><u>Travail en partenariat avec les bailleurs et facilitateurs de la Clause d'insertion dans le cadre de l'ERBM : engagement pour le renouveau du Bassin Minier</u></b></p> <p><b><u>Organisation de son activité :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir gérer son temps et organiser ses priorités</li> </ul>

- |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Savoir travailler en transversalité</li><li>• Etre rigoureux</li><li>• Savoir respecter des délais</li><li>• Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse</li><li>• Faire preuve de discrétion et de réserve</li><li>• Disposer d'une bonne aisance relationnelle</li><li>• Esprit d'équipe et capacité à coopérer</li><li>• Travailler en mode partenarial</li><li>• Savoir négocier</li></ul> |
|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Fonction	<b>CORRESPONDANT ASSISTANTS FAMILIAUX</b>
Famille professionnelle	administrative
Cadre d'emplois	rédacteur
Grade	Rédacteur, Rédacteur principal 2eme classe, Rédacteur principal 1ere classe
Nombre	<b>1</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Sous l'autorité hiérarchique du Responsable du SAF, en collaboration étroite avec les membres de l'équipe SAF et en relation fonctionnelle avec les RUTPAS et les professionnels des services Enfance, PMI et SSD, le correspondant Assistants familiaux apporte un soutien au RSAF et à l'activité du service en termes d'organisation, de gestion, de communication, d'information, d'accueil et de suivi de dossiers.</p> <p><b><u>Activités principales :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion du suivi des dossiers administratifs ayant trait à la carrière des assistants familiaux,</li> <li>• Gestion de l'organisation de la formation des assistants familiaux,</li> <li>• Accueil et information des assistants familiaux sur les questions relatives à leur activité et gestion des ressources documentaires</li> <li>• Secrétariat du Responsable du SAF, de la Commission Territoriale de Coordination en accueil familial</li> </ul> <p><b><u>Organisation de son activité :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être rigoureux</li> <li>• Savoir organiser son temps et gérer ses priorités</li> <li>• Savoir travailler en transversalité</li> <li>• Savoir rechercher l'information</li> <li>• Savoir faire preuve de réactivité</li> <li>• Disposer de bonnes capacités d'écoute</li> <li>• Savoir faire preuve d'esprit d'équipe, de capacité à coopérer</li> <li>• Savoir prendre la parole en public</li> <li>• Maitriser les techniques d'accueil physique et téléphonique</li> </ul>

Fonction	<b>Gestionnaire de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)</b>
Famille professionnelle	administrative
Cadre d'emplois	rédacteur
Grade	Rédacteur, Rédacteur principal 2eme classe, Rédacteur principal 1ere classe
Nombre	<b>1</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Sous l'autorité du Responsable de la CRIP et en collaboration avec les travailleurs sociaux et paramédicaux, le gestionnaire CRIP contribue au fonctionnement de la CRIP territoriale. Il assiste le RCRIP dans l'organisation ainsi que dans le suivi du recueil et le traitement de l'information préoccupante. Il assure également le secrétariat et la gestion administrative de la cellule.</p> <p><b><u>Assurer le recueil des Informations préoccupantes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduire des entretiens téléphoniques de recueils de l'IP auprès d'utilisateurs et en rédiger la fiche présentant les éléments recueillis,</li> <li>• Réceptionner les IP transmises par les partenaires, la CRIP Départementale et les UTPAS,</li> <li>• Assurer une recherche sur la situation de l'enfant dans les logiciels Départementaux, auprès des professionnels Départementaux et des partenaires et rassembler ces éléments par écrit,</li> <li>• Créer le dossier IP dans le logiciel IODAS, ouvrir un dossier papier et s'assurer de sa complétude avant transmission au RCRIP.</li> </ul> <p><b><u>Assister le RCRIP dans l'organisation et le suivi du recueil et du traitement des IP :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre les délais de traitement des IP et les charges de travail de la CRIP,</li> <li>• Saisir les étapes de l'évaluation dans le logiciel Départemental et tenir le dossier administratif,</li> <li>• Programmer les rendez-vous avec la famille et les professionnels concernés par la situation,</li> <li>• Assurer la gestion des courriers et des courriels, si nécessaire, numérisation et indexation des informations entrantes et sortantes dans la Gestion Électronique des Documents (GED),</li> <li>• Permettre la consultation de leur dossier par les utilisateurs et participer à l'archivage des dossiers,</li> <li>• Exploiter les données statistiques liées au traitement des IP.</li> </ul> <p><b><u>Assurer le secrétariat et la gestion administrative la CRIP :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'accueil téléphonique et physique des partenaires des utilisateurs,</li> <li>• Recevoir, filtrer et transmettre les messages, savoir prioriser les informations</li> <li>• Participer à l'organisation des réunions (préparer l'ordre du jour et s'assurer de leur diffusion),</li> <li>• Assurer la gestion des congés des professionnels de la CRIP pour le Responsable,</li> <li>• Organiser l'agenda du RCRIP et prendre des rendez-vous en fonction des priorités.</li> </ul> <p><b><u>Organisation de son activité :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être rigoureux</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'avoir s'organiser</li> <li>• Favoriser la bonne circulation de l'information</li> <li>• Savoir faire preuve de réactivité</li> <li>• Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse</li> <li>• Faire preuve de réserve, de discrétion</li> <li>• Savoir identifier, analyser, reformuler et synthétiser une demande</li> <li>• Faire preuve d'adaptabilité</li> <li>• Savoir écouter</li> </ul>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fonction	<b>esponsable de la donnée</b>
Famille professionnelle	Administrative Technique
Cadre d'emplois	Attaché territorial Ingénieur
Grade	Directeur, attaché hors classe, attaché principal, attaché Ingénieur principal, ingénieur hors classe, ingénieur
Nombre	<b>1</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Horaires variables Rythme de travail souple nécessitant une grande réactivité et une grande disponibilité</p> <p><u>Compétences spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie projet</li> <li>- Planification</li> <li>- Reporting</li> <li>- Etre en capacité de conceptualiser</li> <li>- Disposer de qualités rédactionnelles</li> <li>- Savoir rédiger des marchés publics</li> <li>- Connaître la sous-traitance</li> <li>- Connaître les procédures d'appel d'offres</li> <li>- Connaître la démarche d'audit</li> <li>- Savoir préparer un budget</li> <li>- Connaître les environnements juridique, financier, organisationnel des collectivités locales, spécifiquement du Département</li> <li>- Maîtriser les techniques d'animation et de dynamique de groupes</li> <li>- Faire preuve de rigueur et d'objectivité</li> <li>- Savoir identifier, analyser, reformuler et synthétiser une demande</li> <li>- Etre force de proposition, de conviction et de persuasion</li> <li>- Avoir de bonnes capacités d'écoute</li> <li>- Disposer d'une bonne aisance relationnelle</li> <li>- Savoir impulser et accompagner le changement</li> <li>- Etre capable de représenter l'Institution.</li> </ul> <p><u>Activités :</u> Piloter l'ensemble des activités liées à la donnée. Encadrer fonctionnellement les Ingénieurs et Analystes Données</p>

	<p>Organiser la maîtrise de la donnée et l'atteinte de la qualité de son utilisation (référencement, normalisation, et qualification) afin d'en faciliter l'exploitation par les services de la collectivité.</p> <p>Structurer la capture et la diffusion des données produites dans les différents formats (Reporting statique, Dynamique, Open data, Conventions d'échanges...)</p> <p>Conduire les missions d'exploration et à l'analyse complexe de données avec les directions utilisatrices.</p> <p>Superviser et valider la modélisation et l'architecture des gisements de données.</p> <p>S'assurer que les bases de données existantes fonctionnent en cohérence.</p>
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fonction	<b>Chargé.e de mission « appui technique aux marchés publics » -DGASOL</b>
Famille professionnelle	Administrative Technique
Cadre d'emplois	Attaché territorial Ingénieur
Grade	Directeur, attaché hors classe, attaché principal, attaché Ingénieur principal, ingénieur hors classe, ingénieur
Nombre	<b>2</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>De formation bac+5 dans le domaine du contrôle de gestion, marchés publics et/ou des finances publiques</p> <p><u>Compétences requises :</u></p> <p>Achats publics</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre sensibilisé à la réglementation des marchés publics et à la commande publique, connaître les procédures d'appels d'offre</li> <li>• Savoir rédiger un cahier des charges</li> <li>• Maîtriser les procédures de délégation de service public (DSP)</li> <li>• Connaître les étapes du paiement de la commande publique (engagement, liquidation...)</li> </ul> <p>Social-Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître l'organisation et le fonctionnement des services centraux et des Directions Territoriales de la DGA Sol</li> </ul> <p><u>Activités :</u></p> <p>Contribuer à la planification et à la qualité de la commande publique au sein de la DGA SOL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'évaluation des besoins des directions de la DGA SOL</li> <li>• Coordonner la planification et la programmation de la commande publique dans un souci de prospective et d'optimisation de la gestion des ressources</li> <li>• Contribuer à l'élaboration des outils de la commande publique en lien avec la Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public</li> <li>• Assurer une veille juridique dans le domaine de la commande publique</li> <li>• Sensibiliser les services et diffuser des supports d'information</li> </ul>

	<p>Apporter son expertise et un appui technique dans la rédaction des cahiers des charges aux directions de la DGA SOL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'élaboration et la rédaction des documents administratifs de cadrage et des éléments de consultation</li> <li>• Veiller à l'intégration des clauses sociales et de développement durable dans les marchés publics</li> <li>• Participer à l'analyse des offres en collaboration avec le service / la direction concernée</li> <li>• Sensibiliser les services sur les risques juridiques, notamment pénaux</li> <li>• Veiller à la motivation des rejets des offres et à la notification des contrats et marchés</li> <li>• Contribuer au traitement des contentieux éventuels</li> <li>• S'assurer de la validation des éventuels avenants</li> </ul>
Fonction	<b>Chargé.e de mission Transformation</b>
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché Territorial
Grade	Attaché principal, attaché
Nombre	<b>1</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Compétences spécifiques :</u></p> <p>Conduite de projet, savoir identifier les finalités, objectifs, enjeux et les contraintes d'un projet, définir les modalités de pilotage du projet  Savoir communiquer sur les enjeux et les finalités d'un projet  Savoir impulser et accompagner le changement  Savoir décider et objectiver les décisions</p> <p>Evaluation des projets et politiques publiques :  Etre en mesure d'identifier et d'analyser les évolutions de l'environnement (politique, juridique, social, économique, technologique) sur une politique publique  Savoir exploiter les résultats de l'évaluation pour élaborer des scénarios prospectifs et plans d'action</p> <p>Assistance à la définition des orientations stratégiques d'une politique publique :  Savoir traduire les orientations et les priorités politiques en plan d'action ou en projets  Etre en capacité d'alerter les élus sur les contraintes et les risques liés à un projet ou une opération  Savoir formuler des avis et rédiger des rapports d'aide à la décision  A partir de la demande et des projets politiques, pouvoir établir des scénarii sur les différents stratégiques possibles</p> <p>Disposer d'une bonne connaissance des instances et des processus de décision de la collectivité  Bien connaître le fonctionnement des administrations et établissements</p>



publics ainsi que les acteurs institutionnels  
Connaître l'environnement économique et social de la collectivité  
Savoir faire preuve de réactivité  
Savoir travailler en transversalité  
Savoir travailler dans l'urgence  
Etre force de proposition  
Faire preuve d'innovation

Activités :

La.le chargé.e de mission est responsable de la stratégie de transformation. Elle ou il conseille la Direction de la communication sur le pilotage et l'accompagnement de la stratégie. Elle ou il a pour objectif principal de centrer la Direction de la Communication dans son rôle d'expertise conseil en stratégie de communication afin d'accompagner au mieux les politiques mises en place par l'Exécutif départemental.

La ou le chargé.e de mission conseille et accompagne les différents métiers de la Direction dans leur transformation des usages et des pratiques. Il ou elle facilite également la liaison et la transversalité entre les différents services de la Direction de la communication et les autres Directions du Conseil Départemental.

La ou le chargé.e de mission éclaire la prise de décision en faisant des propositions à l'aide d'analyses et de perspectives, mobilise et coordonne les compétences nécessaires à la réalisation des projets qui lui sont confiés. Il ou elle veille au respect des spécifications, des délais, du budget et de l'atteinte des résultats.

La ou le chargé.e de mission est amené.e à travailler en transversalité, en situation(s) complexe(s) et dans des contextes d'urgences et d'imprévus.

Fonction	<b>Chargé.e de projet « Suivi de l'externalisation des missions relatives à l'accueil petite enfance »</b>
Famille professionnelle	Technique Administrative, médico-sociale
Cadre d'emplois	Ingénieur territorial, Attaché Territorial, Conseiller socio-éducatif
Grade	Ingénieur territorial, Ingénieur principal, attaché principal, attaché Conseiller socio-éducatif, Conseiller supérieur socio-éducatif
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Compétences spécifiques</u> :</p> <p>Conduite de projet, savoir identifier les finalités, objectifs, enjeux et les contraintes d'un projet, définir les modalités de pilotage du projet  Savoir communiquer sur les enjeux et les finalités d'un projet  Savoir impulser et accompagner le changement</p> <p>Connaitre les missions, les compétences et l'organisation du Département notamment en matière d'accueil petite enfance</p> <p>Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse  Faire preuve de réserve et de discrétion  Faire preuve de disponibilité, de pédagogie  Disposer d'une bonne aisance relationnelle  Faire preuve d'esprit d'équipe, de capacité à coopérer  Faire preuve d'adaptabilité  Savoir communiquer efficacement  Disposer d'une bonne aisance rédactionnelle</p> <p><u>Activités</u> :</p> <p>Piloter le projet de l'externalisation des missions relatives à l'accueil petite enfance  Contribuer à l'analyse des résultats en matière développement de la prévention (évolution des pratiques professionnelles des assistants maternels notamment)  Gérer l'utilisation de la plateforme d'échanges de données :  Accompagner les utilisateurs internes et externes lors de la prise en main de la plateforme et tout au long du marché</p>

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293412-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 29 avril 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Dispositif boursier en faveur des élèves assistants de service social.

Vu le rapport DRH/2020/119

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'adopter les modalités du dispositif boursier en faveur des élèves assistants de service social décrites au rapport ;
  - de fixer le nombre de boursiers à la rentrée 2020 à hauteur de 36 élèves ;
  - de maintenir le montant annuel de la bourse à hauteur de 4 207,60 €, réglés en 5 versements de 841,52 € ;
  - d'imputer le coût de ce dispositif, estimé à 151 473,60 €, sur le budget des ressources humaines.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 31.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293883-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 29 avril 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Ventes de parcelles non bâties

Vu le rapport DAI/2020/189

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

**Concernant le Chapitre I - Ventes de parcelles non bâties (Annexe I)**

- d'approuver la mise en vente des parcelles non bâties aux conditions reprises en annexes I/a et b ci-jointes, au profit des acquéreurs mentionnés, de leurs ayants droits ou ascendants ou des sociétés civiles ou anonymes ou commerciales ou des entreprises auxquelles ils appartiennent ou qu'ils choisiront de constituer en vue de l'acquisition, les ventes pouvant également être directement consenties aux anciens propriétaires, en cas d'exercice de leur droit de priorité, aux titulaires d'un droit de préemption et aux collectivités territoriales, dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique ;
- d'autoriser une prise de possession anticipée des parcelles reprises en annexes I/a et b ci-jointes si les acquéreurs en font la demande ;
- d'approuver le transfert des parcelles du domaine public départemental au domaine public de la Communauté de Communes de Pévèle Carembault comme repris en annexe I b ci-jointe ;
- d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et documents correspondants, dès lors que la surface vendue après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport ;
- d'encaisser les recettes sur les opérations 230050P004 et 33003OP002.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 32.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

## ANNEXE I/a – VENTES DE PARCELLES NON BATIES

Commune Références cadastrales Acquéreurs	Opération initiale Prix d'acquisition	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition	Imputation Budgétaire	Décision du Conseil départemental
<p><b>PECQUENCOURT</b> section C n<sup>os</sup> 3072p, 3076p, 3082p, 3085p, 3088p, 3091p, 3094p, 3097p, 3100p, 3103p, n° 3150 et n° 3147 soit au total environ 997 m<sup>2</sup></p> <p>Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent Avenue du Bois BP 50005 59287 LEWARDE</p>	<p>Parcelles acquises dans le cadre des E.N.S (Réserve Naturelle Volontaire), par acte des 15 octobre 1998 au prix de 176 639 F soit 26 928,44 € et du 17 juin 2014, prix inconnu</p>	<p>Parcelles en nature de peupleraie, friche, terre de culture, talus, voirie situées en zone Ue au Plan Local d'Urbanisme</p> <p>Estimation du Domaine en cours</p> <p>Observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cession dans le cadre d'une concession d'aménagement pour la réalisation du Parc d'Activités Barrois.</li> <li>- La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent a accepté la cession de ces parcelles au montant de 1 € par délibération du 5 décembre 2019.</li> <li>- L'élargissement de la voirie devra être constitué d'un accotement non imperméabilisant afin de respecter les dispositions de la loi sur l'eau.</li> <li>- La cession est subordonnée par les services départementaux au transfert préalable d'une espèce végétale protégée (Dianthus Armenia) dont plusieurs stations ont été signalées dans l'emprise du futur aménagement et la signature d'une convention de compensation de transfert d'espèce protégée .</li> </ul>	<p>1 € hors frais pour environ 997 m<sup>2</sup></p>	<p>23005OP004</p>	<p>1 € hors frais pour environ 997 m<sup>2</sup></p>

## ANNEXE I/b – VENTES DE PARCELLES NON BATIES

Commune Références cadastrales Acquéreurs	Opération initiale Prix d'acquisition	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition	Imputation Budgétaire	Décision du Conseil départemental
<p><b>ORCHIES</b> Partie du domaine public départemental de 2 172 m<sup>2</sup> non cadastrée situé le long de la RD 549, à proximité de l'autoroute A23 et de l'échangeur d'Orchiès</p>	<p>Parcelle non cadastrée issue de l'aménagement de la RD 549 acquise par acte du 3 novembre 1998 (Vol 98 Pn° 5065) suite à une ordonnance d'expropriation du 24 août 1998 aux consorts DELOFFRE (évaluation de 30 756,25 FF soit 4 688,76 €).</p>	<p>Parcelle en nature de friche sise en zone agricole au Plan Local d'Urbanisme.  Estimation du Domaine : 1 €  <u>Observations :</u> La Communauté de Communes a un projet d'intérêt général de réalisation d'une aire de covoiturage. Par délibération du Conseil Communautaire du 9 décembre 2019, la Communauté de Communes Pèvèle Carembault a accepté le principe de transfert de l'emprise en vue de la réalisation dudit projet.</p>	<p>1 € hors frais pour 2 172 m<sup>2</sup></p>	<p>33003OP002</p>	<p>1 € hors frais pour 2 172 m<sup>2</sup></p>
<p>Communauté de Communes Pèvèle-Carembault</p>					



Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293884-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 29 avril 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Convention de servitude

Vu le rapport DAI/2020/189

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

**Concernant le Chapitre II - Convention de servitude (Annexe II)**

- d'autoriser l'établissement de la servitude aux conditions reprises en annexe II ci-jointe ;
  - d'autoriser une prise de possession anticipée des parcelles reprises en annexe II ci-jointe si les demandeurs de convention de servitude en font la demande et dans l'hypothèse où celles-ci sont consenties au profit des personnes privées, sous réserve de la souscription d'un contrat d'assurance, et d'un justificatif attestant la disponibilité des fonds nécessaires à l'opération ;
  - d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et documents correspondants, dès lors que l'objet de la servitude après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport ;
  - d'encaisser les recettes sur l'opération 33003OP001.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 32.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

## ANNEXE II - CONVENTION DE SERVITUDE

Commune Références cadastrales Bénéficiaire de la servitude	Opération initiale	Nature actuelle de la parcelle Nature de la servitude	Proposition	Imputation Budgétaire	Décision du Conseil départemental
<b>MAUBEUGE</b> Section BA n° 221 pour 23 848 m <sup>2</sup>  Maubeuge Energie Renouvelable 37 avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny 59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE  Et/ou toute autre personne qui viendrait à lui être substituée	Collège Guillaume Budé	<p>Parcelle située en zone urbaine spécifique à vocation équipements publics et de loisirs au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.</p> <p>Nature de la servitude :            Passage du réseau de chauffage urbain en périphérie et à l'intérieur du terrain d'assiette du collège afin d'assurer la continuité du service public de distribution de chaleur.</p> <p>Toute précaution sera prise par le prestataire pour empêcher les usagers du collège d'accéder à la zone de travaux.</p> <p>Une autorisation anticipée de travaux d'abattage d'arbres en fin de vie et gênant les travaux de pose de canalisations a été consentie le            5 mars 2020 sous réserve que le concessionnaire plante de nouveaux arbres à l'issue du chantier.</p>	Indemnité unique et forfaitaire de 1 000 €	33001OP001	Indemnité unique et forfaitaire de 1 000 €

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293779-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 29 avril 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Acquisition routière et/ou indemnisation des occupants - Autre acquisition pour 1€ auprès de la

Ville de Dunkerque d'une partie de l'emprise correspondant à la piste d'athlétisme à proximité du collège Jean Zay.

Vu le rapport DAI/2020/189

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

**Concernant le chapitre III - Acquisition routière et/ou indemnisation des occupants (Annexe III)**

- d'autoriser l'acquisition, auprès des propriétaires, des parcelles nécessaires au projet routier aux conditions reprises dans les tableaux ci-annexés (Annexe III) ;
- d'approuver la cession de domaine public à domaine public des parcelles reprises dans le tableau en Annexe III/a ci-jointe, du domaine public de la commune d'Auberchicourt au domaine public départemental ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur l'opération 21003OP008 (Annexe III ci-jointe) ;
- d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et documents correspondants, dès lors que la surface vendue ou objet de la servitude après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport (Annexe III ci-jointe).

**Concernant le chapitre IV - Autre acquisition (Annexe IV) - à savoir acquisition d'une partie de l'emprise de la piste d'athlétisme à proximité du Collège Jean Zay auprès de la Ville de Dunkerque pour 1 €**

- d'autoriser l'acquisition, auprès des propriétaires, des parcelles nécessaires à la réalisation du projet aux conditions reprises dans les tableaux ci-annexés (Annexe IV) ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur l'opération 16005OP010 (Annexe IV ci-jointe) ;
- d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et documents correspondants, dès lors que la surface vendue ou objet des servitudes après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport (Annexe IV ci-jointe).

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 32.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

## ANNEXE III - ACQUISITION ROUTIERE ET/OU INDEMNISATIONS DES OCCUPANTS

Commune Références cadastrales Vendeurs	Opération	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition (hors frais)	Imputation Budgétaire	Décision du Conseil départemental
<b>AUBERCHICOURT</b> Section AD n <sup>os</sup> 176 pour 67 m <sup>2</sup> 177 pour 16 m <sup>2</sup> 180 pour 16 m <sup>2</sup> 181 pour 14 m <sup>2</sup> 184 pour 10 m <sup>2</sup> 185 pour 6 m <sup>2</sup> 190 pour 63 m <sup>2</sup> 195 pour 62 m <sup>2</sup> 198 pour 36 m <sup>2</sup> 203 pour 65 m <sup>2</sup> 208 pour 58 m <sup>2</sup> 213 pour 62 m <sup>2</sup> 218 pour 62 m <sup>2</sup> 337 pour 32 m <sup>2</sup> 338 pour 33 m <sup>2</sup> 339 pour 38 m <sup>2</sup> 340 pour 31 m <sup>2</sup> 341 pour 28 m <sup>2</sup>  Soit un total de 699 m <sup>2</sup>  <u>Propriétaire :</u> Commune d'Auberchicourt	Régularisation d'emprises Extension de la ligne A du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur les communes de Lewardé, Masny, Ecaillon, Auberchicourt et Aniche  Canton de Aniche  RD 645	Parcelles, libres d'occupation en nature de trottoirs, soumises au Règlement National d'Urbanisme  <u>Estimation du Domaine :</u> En application des articles L. 1311-9 et L. 1311-10 du CGCT et de l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016, le seuil applicable pour la consultation de la direction de l'immobilier de l'Etat a été fixé à 180 000 € pour des acquisitions amiables.  <u>Propriétaire :</u> Indemnité principale : 1 €  <u>Observation :</u> Compte-tenu de la nature des aménagements, les parcelles sont acquises pour 1 € par le Département, qui en assurera l'entretien et la gestion.	1€ hors frais  Frais estimés à 12 €	21003OP008	1€ hors frais  Frais estimés à 12 €

## ANNEXE IV – AUTRE ACQUISITION

Commune Références cadastrales Vendeurs	Opération	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition	Imputation Budgétaire	Décision du Conseil départemental
<p><b>DUNKERQUE</b> Section AK n° 863 p pour environ 6 000 m<sup>2</sup> (superficie totale de 8 786 m<sup>2</sup>)</p> <p><u>Propriétaire :</u> Ville de Dunkerque Place Charles Valentin 59140 Dunkerque</p>	<p>Collège Jean Zay à Dunkerque</p> <p>La parcelle AK 863 est principalement occupée par une piste d'athlétisme, essentiellement utilisée par le collège Jean Zay.</p> <p>Des travaux de rénovation de la piste sont rendus nécessaires par son état de vétusté.</p>	<p>Parcelle en nature de terrain de sport et piste d'athlétisme, située en zone UA 2 du PLU (zone urbaine mixte pouvant comporter des équipements publics compatibles avec un environnement urbain dense).</p> <p><u>Estimation du Domaine :</u> En application des articles L1311-9 et L1311-10 du CGCT et de l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016, le seuil applicable pour la consultation de la direction de l'immobilier de l'Etat a été fixé à 180 000 € pour des acquisitions amiables.</p> <p><u>Observations :</u> Par courriers des 14 novembre 2019 et 7 janvier 2020, le Département et la Ville ont convenu de procéder à la cession de l'emprise de la piste moyennant un euro (1€) afin de permettre au Département d'y effectuer les travaux nécessaires.</p> <p>Les frais de géomètre seront à la charge de la Ville et les frais d'actes à la charge du Département.</p> <p>Il est prévu un droit de retour au profit de la Ville en cas de désaffectation ultérieure de l'emprise, également au prix de un euro (1 €).</p>	<p>1 € hors frais pour environ 6 000 m<sup>2</sup></p> <p>Frais d'acte estimés à 12 €</p>	<p>16005OP010</p>	<p>1 € hors frais pour environ 6 000 m<sup>2</sup></p> <p>Frais d'acte estimés à 12 €</p>

10

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293777-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 29 avril 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Acquisition d'un immeuble à usage de bureaux sis 2 rue Bayard à Lille



Vu le rapport MSI/2020/180

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver l'acquisition amiable de l'immeuble à usage de bureaux sis 2 rue Bayard à Lille, cadastré section MT 76, MT 89, MT 97, MT 94, pour une contenance totale de 1 611 m<sup>2</sup>, propriété de SCI MATYSSE dont le siège social est situé à Paris 8<sup>ème</sup> arrondissement, 39 rue de la Bienfaisance, moyennant le prix de 1 620 000 € hors frais d'acquisition estimés à 20 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les avant-contrats, actes et documents correspondants établis conformément aux modalités reprises dans le rapport ;
- d'imputer la dépense correspondante sur l'opération 33003 OP 018 du budget départemental ;
- d'imputer les recettes locatives de la Caisse Nationale des Allocations Familiales de la Somme sur l'opération 33001 OP 001, « Locations Immobilières », chapitre 930202, natures comptables 70878 et 752 du budget départemental.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 35.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

11

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293397-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 4 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Vente du volume II sur le site du collège Miriam MAKEBA et servitude de stationnement au

Vu le rapport DAI/2020/105

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

**Concernant le Chapitre I- Vente du volume II sur le site du collège Miriam MAKEBA et servitude de stationnement au profit de la Ville de Lille**

- d'approuver la mise en vente du volume II aux conditions reprises en annexe I ci-jointe, au profit de l'acquéreur mentionné, la Ville de Lille ;
- d'autoriser une prise de possession anticipée des parcelles reprises en annexe I ci-jointe si les acquéreurs en font la demande, et dans l'hypothèse où la vente est consentie au profit des personnes privées, sous réserve de la souscription d'un contrat d'assurance et d'un justificatif attestant la disponibilité des fonds nécessaires à l'acquisition ;
- d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et documents correspondants, dès lors que la surface vendue après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport ;
- d'accorder une servitude de stationnement au profit du volume II ;
- d'encaisser la recette sur l'opération 16007OP003.

**Concernant le Chapitre II- Ventes de parcelles non bâties**

- de constater l'appartenance au domaine privé départemental des parcelles qui n'ont jamais été affectées à usage de circulation et du projet, aujourd'hui abandonné, du contournement sud de Bousbecque et déviation de la RD 945, et non repris par la Métropole Européenne de Lille (Annexe II a et b ci-jointe) ;
- d'autoriser une prise de possession anticipée des parcelles reprises en annexe II ci-jointe, si les acquéreurs en font la demande, et dans l'hypothèse où la vente est consentie au profit des personnes privées, sous réserve de la souscription d'un contrat d'assurance et d'un justificatif attestant la disponibilité des fonds nécessaires à l'acquisition ;
- d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et documents correspondants, dès lors que la surface vendue ou objet de la servitude après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport (Annexe II a, b) ;
- d'encaisser les recettes sur l'opération 33003OP002.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11h37.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental et par  
délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

**ANNEXE I – VENTE DU VOLUME II SUR LE SITE DU COLLÈGE MIRIAM MAKEBA ET SERVITUDE DE STATIONNEMENT  
AU PROFIT DE LA VILLE DE LILLE (Annexe I)**

Commune Références cadastrales Acquéreurs	Opération initiale Prix d'acquisition	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition	Imputation Budgétaire	Décision du Conseil départemental
<p><b>LILLE</b> 239 rue d'Arras 19 boulevard d'Alsace Propriété du Département du Nord</p> <p>Volume II situé sur l'assiette foncière de l'ensemble immobilier repris au cadastre section MR n°s 271, 293, 338 et 340</p> <p>et servitude de stationnement au profit du volume II sur la parcelle MR 229 restant propriété du Département.</p> <p>Ville de Lille Place Augustin Laurent 59033 Lille</p>	<p>Diverses acquisitions dans le cadre de la réalisation de l'opération de construction d'ensemble du Collège Miriam MAKEBA et du complexe sportif Micheline OSTERMEYER par ordonnance d'expropriation du 22 juin 2007 et acte amiable du 20 août 2008 pour un montant de 4 600 000 €</p>	<p>Complexe sportif Micheline OSTERMEYER situé sur le même terrain d'assiette du collège Miriam MAKEBA suite à une opération de construction globale, en zone UA urbaine mixte à caractère centrale et dominante habitat au plan local d'urbanisme.</p> <p align="center"><u>Estimation domaniale :</u> Avis France Domaine du 28/01/2020</p> <p>La Ville de Lille garantit au Département un accès et un droit d'utilisation prioritaires à cet équipement ainsi qu'au matériel existant au bénéfice du collège Miriam MAKEBA pendant les heures scolaires</p> <p align="center"><u>Observations :</u></p> <p>Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la construction du complexe sportif municipal a été signée le 6 mars 2012 avec la Ville dans le cadre de l'opération de construction du collège Miriam MAKEBA.</p> <p>La Ville a remboursé le montant des travaux assurés par le Département en qualité de maîtrise d'ouvrage unique pour un montant de 8 682 905,67 € TTC</p> <p>Le complexe sportif et le collège ont été réalisés sur les parcelles MR n°s 271, 229, 293, 338 et 340 et leur situation nécessite une division en volumes pour définir un volume I (collège) et un volume II (complexe sportif) ainsi que pour spécifier les servitudes (canalisation, vue, accrochage, prospect, surplomb, ventilation, aération, stationnement, passage, sortie de secours etc...) entre ces volumes.</p>	<p>1 € hors frais</p>	<p>16007OP003</p>	<p>1 € hors frais</p>

## ANNEXE II/a – VENTES DE PARCELLES NON BÂTIES

Commune Références cadastrales Acquéreurs	Opération initiale Prix d'acquisition	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition	Imputation Budgétaire	Décision du Conseil départemental
<b>BOUSBECQUE</b> Section AB n° 229 soit 340 m <sup>2</sup>  M. et/ou Mme C L 59111 WERVICQ SUD	Parcelle acquise par le Département dans le cadre du projet de déviation de la RD 945, Contournement sud de BOUSBECQUE, par jugement d'expropriation du 20 avril 2006 au prix de 207,40 € soit environ 0,61 € le m <sup>2</sup>	Parcelle en nature de terre, friche sise en zone agricole au Plan Local d'Urbanisme  Estimation du Domaine : 0,60 € le m <sup>2</sup> soit 204 € (valeur occupée) 1,60 € le m <sup>2</sup> soit 544 € (valeur libre)  <u>Observations :</u> Madame C L est l'ancienne propriétaire et riveraine. Elle a proposé le rachat au prix d'acquisition. Le terrain est actuellement occupé par convention d'occupation à titre précaire et révoquant dont la résiliation sera effective le 31 juillet 2020  La parcelle n'a pas fait l'objet d'un transfert à la MEL	221 € hors frais soit 0,65 € le m <sup>2</sup> pour 340 m <sup>2</sup>	33003 OP 002	221 € hors frais soit 0,65 € le m <sup>2</sup> pour 340 m <sup>2</sup>

## ANNEXE II/b – VENTES DE PARCELLES NON BÂTIES

Commune Références cadastrales Acquéreurs	Opération initiale Prix d'acquisition	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition	Imputation Budgétaire	Décision du Conseil départemental
<b>BOUSBECQUE</b> Section ZA n° 255 soit 1 189 m <sup>2</sup>  M. et/ou Madame L.B 59166 BOUSBECQUE	Parcelle acquise par le Département dans le cadre du projet de déviation de la RD 945, Contournement sud de BOUSBECQUE, par acte du 25 juin 2003 au prix de 2 007,51 € pour 3 291 m <sup>2</sup> soit 0,61 le m <sup>2</sup>	Parcelle en nature de terre, sise en zone agricole au Plan Local d'Urbanisme Estimation du Domaine : 0,60 € le m <sup>2</sup> soit 713 € (valeur occupée) 1,60 € le m <sup>2</sup> soit 1 902 € (valeur libre)  <u>Observations :</u> Les acquéreurs sont les anciens propriétaires et riverains. Ils ont souhaité acquérir au prix de 0,20 € le m <sup>2</sup> . Le Département leur a proposé le prix d'acquisition. Le terrain est actuellement occupé par convention d'occupation précaire dont la résiliation sera effective le 2 août 2020 La parcelle n'a pas fait l'objet d'un transfert à la MEL	730 € hors frais soit 0,61 € le m <sup>2</sup> pour 1 189 m <sup>2</sup>	33003 OP 002	730 € hors frais soit 0,61 € le m <sup>2</sup> pour 1 189 m <sup>2</sup>

11

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293885-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 4 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Conventions de servitudes



Vu le rapport DAI/2020/105

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser l'établissement des servitudes telles que définies en annexes III/a et III/b ci-jointes ;
- d'autoriser une prise de possession anticipée des parcelles reprises en annexe III/b ci-jointe si les bénéficiaires en font la demande, et dans l'hypothèse où la servitude est consentie au profit des personnes privées, sous réserve de la souscription d'un contrat d'assurance ;
- d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et documents correspondants, dès lors que la surface objet de la servitude après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport ;
- d'encaisser la recette sur l'opération 33003OP002 (annexe III/b).

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11h37.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental et par  
délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

## ANNEXE III/a - CONVENTIONS DE SERVITUDE

Communes Références cadastrales Propriétaire des parcelles grevées	Opération initiale	Nature actuelle de la parcelle Nature de la servitude	Proposition	Imputation Budgétaire	Décision du Conseil départemental
<b>BAVAY</b> Section AC n <sup>os</sup> 443 pour 1 195 m <sup>2</sup> 498 pour 3 440 m <sup>2</sup>  <u>Propriétaire :</u> Commune de Bavay	Convention de servitude par la Ville au profit du Département dans le cadre de l'opération de mise en valeur et de protection des cryptoportiques du forum antique de Bavay  Servitude d'enfouissement d'un bassin de tamponnement et de passage de canalisations pour l'évacuation des eaux pluviales provenant de la couverture des cryptoportiques du site antique	Parcelle située en zone UA (zone à caractère principal d'habitat comportant des commerces, services et activités, qui en sont le complément normal)  Nature de la servitude : Servitude d'enfouissement d'un bassin de tamponnement sur la parcelle cadastrée section AC n°443 et de passage de canalisations sur la parcelle cadastrée section AC n°498 pour l'évacuation des eaux pluviales provenant de la couverture des cryptoportiques du forum antique	A titre gratuit Frais de publicité de l'acte à la charge du Département		A titre gratuit Frais de publicité de l'acte à la charge du Département

## ANNEXE III/b - CONVENTIONS DE SERVITUDE

Commune Références cadastrales Bénéficiaire de la servitude	Opération initiale	Nature actuelle de la parcelle Nature de la servitude	Proposition	Imputation Budgétaire	Décision du Conseil départemental
<p><b>DOURLERS</b> Section B n° 316 pour 641 m<sup>2</sup></p> <p>Société ENEDIS Tour ENEDIS 34 place des Corolles 92079 PARIS-LA-DEFENSE Cedex</p>	<p>Parcelle bâtie acquise par acte du 21 octobre 2014 dans le cadre de l'aménagement de la RD 33 (requalification d'itinéraire)</p>	<p>Terrain nu en nature de friche situé en zone constructible du Plan Local d'Urbanisme</p> <p>Nature de la servitude : Dans le cadre de l'amélioration du réseau, déplacement d'un support réseau BT T70</p> <p>Emprise du support : Inférieure à 0,50 m<sup>2</sup></p> <p><u>Observations :</u> Le déplacement sur la propriété départementale cadastrée B 316 du poteau actuellement situé sur le trottoir a pour but de faciliter la circulation des piétons. Le bâti de la parcelle a fait l'objet d'une démolition fin 2018. Le support sera placé contre le mur de la parcelle bâtie contiguë B 160, en prévision de l'aménagement d'une aire de covoiturage dont la sortie est prévue le long de la RD 33, à proximité du mur. L'Arondissement Routier d'Avesnes sera informé de la date de l'intervention. La sécurité des biens et des personnes sera garantie dans le cadre de la réglementation afférente. Les travaux d'entretien relatifs à l'accès des ouvrages (renforcement, raccordement, gestion) seront à la charge exclusive d'ENEDIS. La réfection de la parcelle à l'identique de son état avant travaux sera également prise en charge par ENEDIS.</p>	<p>Indemnité unique et forfaitaire de 100 €</p>	<p>330030P002</p>	<p>Indemnité unique et forfaitaire de 100 €</p>

11

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293886-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 4 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Acquisitions routières et ou indemnisation des occupants - Autre acquisition -

Vu le rapport DAI/2020/105

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser l'acquisition à l'amiable, auprès des propriétaires, des parcelles nécessaires au projet routier repris dans le tableau de l'annexe IV ci-jointe ;
- d'approuver les acquisitions et échanges de parcelles bâties et non bâties aux conditions reprises dans l'annexe IV ci-jointe , au profit du Département par les vendeurs mentionnés, leurs ayants droit ou ascendants ou les sociétés civiles ou anonymes ou commerciales ou les entreprises auxquelles ils appartiennent ou qu'ils choisiront de constituer en vue des ventes et d'autoriser l'établissement de servitudes ;
- d'autoriser l'indemnisation des propriétaires et occupants exploitants et ayants droits et le versement de toute autre indemnité légale conformément aux annexes IV/a et IV/c ci-jointes ;
- d'approuver le transfert de la parcelle reprise dans le tableau en annexe du domaine public de la commune d'agglomération de Cambrai au domaine public départemental conformément à l'annexe IV/b ci-jointe ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les opérations suivantes 21003OP008, 21003OP009, 21001OP005 en application de l'annexe IV ;
- d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et documents correspondants, dès lors que la surface acquise après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport.
- d'autoriser l'acquisition de l'emprise désignée en annexe V ci-jointe au prix de 190 € HT du m<sup>2</sup> soit environ 2 179 490 € pour une surface d'environ 11 471 m<sup>2</sup> ;
- d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et documents correspondants, dès lors que la surface acquise après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur l'opération du budget départemental sur l'opération 16007OP002.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11h37.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental et par  
délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

## ANNEXE IV/a - ACQUISITIONS ROUTIERES ET/OU INDEMNISATIONS DES OCCUPANTS

Commune Références cadastrales Vendeurs	Opération	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition (hors frais)	Imputation Budgétaire	Décision du Conseil départemental
<p><b>MARCHIENNES</b></p> <p>Section F n<sup>os</sup> 816 pour 548 m<sup>2</sup> 818 pour 36 m<sup>2</sup></p> <p>Soit un total de 584 m<sup>2</sup></p> <p><u>Propriétaires:</u></p> <p>Monsieur C D 59870 VRED</p> <p>Le ou les héritiers de Monsieur J L D</p> <p><u>Exploitant:</u></p> <p>Monsieur R J 59870 MARCHIENNES</p>	<p>Régularisation d'emprises</p> <p>Canton de Sim-Le-Noble</p> <p>RD 25</p>	<p>Parcelles occupées en nature de terre, soumises au Règlement National d'Urbanisme</p> <p><u>Estimation du Domaine:</u></p> <p>En application des articles L. 1311-9 et L. 1311-10 du CGCT et de l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016, le seuil applicable pour la consultation de la direction de l'immobilier de l'Etat a été fixé à 180 000 € pour des acquisitions amiables.</p> <p><u>Propriétaire:</u></p> <p>Indemnité principale : 354,48 €</p> <p>Indemnité compensatrice de remploi : 88,61 €</p> <p>Soit au total : 443,10 € hors frais</p> <p><u>Observations:</u></p> <p>La RD 25 empiète sur les parcelles F n<sup>os</sup> 816 et 818 sises à Marchiennes. Ces parcelles doivent être intégrées dans le domaine public départemental car partie intégrante de la RD 25.</p>	<p><u>Propriétaire:</u></p> <p>Indemnité principale : 354,48 €</p> <p>Indemnité compensatrice de remploi : 88,61 €</p> <p>Soit au total : 443,10 € hors frais</p> <p>Frais estimés à 12 €</p> <p><u>Exploitant:</u></p> <p>Indemnité d'éviction : 615,18 € hors frais</p>	<p>21003OP008</p>	<p><u>Propriétaires:</u></p> <p>Indemnité principale : 354,48 €</p> <p>Indemnité compensatrice de remploi : 88,61 €</p> <p>soit au total 443,10 € hors frais</p> <p>Frais estimés à 12 €</p> <p><u>Exploitant:</u></p> <p>Indemnité d'éviction : 615,18 € hors frais</p>

## ANNEXE IV/b - ACQUISITIONS ROUTIERES ET/OU INDEMNISATIONS DES OCCUPANTS

Commune Références cadastrales Vendeurs	Opération	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition (hors frais)	Imputation Budgétaire	Décision du Conseil départemental
<p><b>SANCOURT</b> Section ZB n<sup>os</sup> 214 pour 1 440 m<sup>2</sup> 216 pour 18 m<sup>2</sup> Soit un total de 1 458 m<sup>2</sup></p> <p><u>Propriétaire</u> : Communauté d'Agglomération de Cambrai 14, rue Neuve BP 375 59047 Cambrai Cedex</p>	<p>Réalisation d'un giratoire sur la RD 643 à SANCOURT  Canton de Cambrai</p>	<p>Parcelles libres d'occupation en nature de terre, soumises au Règlement National d'Urbanisme</p> <p><u>Estimation du Domaine</u> : En application des articles L1311-9 et L1311-10 du CGCT et de l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016, le seuil applicable pour la consultation de la direction de l'immobilier de l'Etat a été fixé à 180 000 € pour des acquisitions amiables.</p> <p><u>Observations</u> : Pour la desserte de la future zone E- Valley, le Département envisage la construction d'un giratoire à Sancourt, au niveau de la parcelle ZB 214 et la pose d'un panneau indicateur sur la parcelle ZB 216.</p> <p>Le Conseil Communautaire a approuvé cette cession à l'euro par délibération en date du 9 décembre 2019</p>	<p>1 € hors frais pour 1 458 m<sup>2</sup>  Frais estimés à 12 €</p>	<p>21003OP009</p>	<p>1 € hors frais pour 1 458 m<sup>2</sup>  Frais estimés à 12 €</p>

## ANNEXE IV/c - ACQUISITIONS ROUTIERES ET/OU INDEMNISATIONS DES OCCUPANTS

Commune Références cadastrales Vendeurs	Opération	Nature actuelle de la parcelle Estimation du Domaine Observations	Proposition (hors frais)	Imputation Budgétaire	Décision du Conseil départemental
<p><b>BEUVRAGES</b></p> <p>Section A n<sup>os</sup> 814 pour 4 718 m<sup>2</sup> 815 pour 8 089 m<sup>2</sup></p> <p>Soit un total de 12 807 m<sup>2</sup></p> <p><u>Propriétaires</u> :</p> <p>Indivision V</p>	<p>Contournement nord de l'agglomération de Valenciennes sur le territoire des communes de Beuvrages, Bruay-sur-Escaut, Raismes, Saint-Saulve et Valenciennes.</p> <p>Cantons de Saint-Amand-les Eaux, Anzin et Valenciennes</p> <p>Déviation de la RD 375</p>	<p>Parcelles, libres d'occupation, en nature de peupleraie, situées en zone N, zone naturelle et forestière à protéger comprenant des boisements, la zone humide de la Plaine de l'Escaut ou à vocation sportive et d'équipements publics au PLU.</p> <p><u>Estimation du Domaine</u> :</p> <p>1,50 €/m<sup>2</sup></p> <p>Marge de négociation de 10 % accordée</p> <p>Acquisition sous DUP</p> <p>Indemnité principale pour la parcelle A n° 814 :</p> <p>7 784,70 € pour 4 718 m<sup>2</sup> soit 1,65 €/m<sup>2</sup></p> <p>Indemnité de remploi</p> <p>1 946,18 €</p> <p>Acquisition complémentaire hors DUP</p> <p>Indemnité principale pour la parcelle A n° 815 :</p> <p>13 346,85 € pour 8 089 m<sup>2</sup> soit 1,65 €/m<sup>2</sup></p> <p>Observations :</p> <p>La parcelle A n° 815 ne fait pas partie de l'emprise du projet déclarée d'utilité publique</p> <p>Les propriétaires ont demandé au Département d'acquérir la parcelle A n° 815 pour 8 089 m<sup>2</sup> qui deviendra inexploitable après les travaux routiers.</p>	<p>Pour la parcelle A n° 814 :</p> <p>Indemnité principale : 7 784,70 €</p> <p>Indemnité de remploi 1 946,18 €</p> <p>Pour la parcelle A n° 815 :</p> <p>Indemnité principale : 13 346,85 €</p> <p>Soit un total de 23 077,73 € hors frais</p> <p>Frais estimés à 12 €</p>	<p>21001OP005</p>	<p>Pour la parcelle A n° 814 :</p> <p>Indemnité principale : 7 784,70 €</p> <p>Indemnité de remploi 1 946,18 €</p> <p>Pour la parcelle A n° 815 :</p> <p>Indemnité principale : 13 346,85 €</p> <p>Soit un total de 23 077,73 € hors frais</p> <p>Frais estimés à 12 €</p>



## ANNEXE V – AUTRE ACQUISITION

Commune Références cadastrales vendeur	Opération	Descriptif du site Estimation domaniale Observations	Proposition (hors frais)	Imputation budgétaire	Décision du Conseil départemental
<p><b>CAMBRAI</b> « Pôle Gare » Rues du Cambrésis et du Colonel Francis Nicol</p> <p>Section AW n<sup>os</sup> 280p, 307p, 309p, 320p, 318p et 308p pour environ 11 471 m<sup>2</sup></p> <p><u>Propriétaire :</u> Communauté d'Agglomération de Cambrai 14 rue Neuve BP 375 59047 Cambrai Cedex</p>	<p>Reconstruction du Collège Paul Duez à CAMBRAI Canton de Cambrai</p>	<p>Parcelles, libres d'occupation, en nature de sol, situées en zone IAU1a1 (m<sup>2</sup>), zone urbaine dense concernée par des risques de mouvement de terrain au Plan Local d'Urbanisme.</p> <p><u>Estimation du Domaine :</u> 100 €/m<sup>2</sup> marge de négociation de 20 %</p> <p><u>Observations :</u> Le site retenu pour la construction du collège est inscrit en zone de protection des carrières souterraines avec la présence d'un vide-franc</p> <p>Les parties ont convenu une cession du terrain à 190 € HT/m<sup>2</sup> pour le foncier du futur collège, la Communauté d'Agglomération s'engageant dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage à prendre en charge une partie du comblement des carrières détectés sous l'emprise du foncier nécessaire à la bonne exécution du projet.</p> <p>Par délibération du 17 décembre 2019, la Commission permanente du Conseil départemental a approuvé le principe d'une co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération de reconstruction du Collège Paul Duez et la construction d'une salle de sport à Cambrai.</p> <p>La cession sera formalisée par acte notarié au frais du Département</p>	<p>190 € HT/m<sup>2</sup> soit environ 2 179 490 € (TVA en sus)</p> <p>Frais estimés à 22 000 €</p>	<p>160070P002</p>	<p>190 € HT/m<sup>2</sup> soit environ 2 179 490 € (TVA en sus)</p> <p>Frais estimés à 22 000 €</p>

11

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293887-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 4 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Mise en lumière de l'Hôtel du Conseil départemental.

Vu le rapport DAI/2020/105

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- de valider l'offre de concours du Département d'un montant de 350 000 € concourant à la réalisation du projet de mise en lumière des bâtiments centraux porté par la Ville de Lille dans le cadre de sa compétence sur l'éclairage public conformément à l'annexe VI/b ci-jointe ;
  - d'autoriser la mise à disposition de la façade avant de l'Hôtel du Conseil Départemental à la Ville de Lille dans le cadre du déploiement de son plan lumière et reprise en annexe VI/c ci-jointe ;
  - d'autoriser une prise de possession anticipée des parcelles reprises en annexe VI ci jointe si les acquéreurs en font la demande ;
  - d'autoriser la signature de la convention de mise à disposition, le contrat d'offre de concours, la convention de participation financière de la part de l'Etat, et tous actes qui en seraient la suite et la conséquence, sachant que la demande de subvention auprès de la DRAC du Nord sera présentée par le Président du Conseil départemental dans le cadre de la délégation de compétences accordée par l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;
  - d'imputer les dépenses correspondantes sur l'opération 33002OP004 ;
  - d'encaisser les recettes (75 000 et 50 000 € ) sur l'opération 33002OP004 ;
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11h37.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental et par  
délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

## **ANNEXE VI/a - MISE EN LUMIERE DE L'HOTEL DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - MISE A DISPOSITION DE LA VILLE DE LILLE - OFFRE DE CONCOURS - PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ETAT**

Par courrier en date du 7 novembre 2019, reprenant des échanges qui s'étaient tenus en 2017, la Ville de Lille a sollicité le Département afin de pouvoir procéder à l'installation d'un éclairage pérenne sur la façade de l'Hôtel du Conseil départemental.

Cet éclairage est intégré au plan lumière urbain mettant en valeur la Place Richebé, la Place de la République et le Palais des Beaux-Arts, porté par la Ville de Lille et dont le coût total est évalué à 1 813 000 €.

Le Département a souhaité s'associer à ce projet qui est de nature à mettre en valeur l'ensemble architectural dont l'Hôtel du Conseil départemental fait intrinsèquement partie. Le plan d'éclairage qui a été proposé prévoit plusieurs scénarii différents selon les occasions justifiant les illuminations (fête nationale, événements annuels, événements particuliers, etc ...).

Un courrier en ce sens a été adressé à la Ville de Lille le 31 janvier 2020, donnant un accord de principe sous réserve de validation par le Conseil départemental et précisant le mode opératoire ci-après explicité.

Il est à noter qu'au-delà de l'intérêt patrimonial du projet de mise en lumière porté par la Ville de Lille, celui-ci représente une économie considérable en matière d'éclairage urbain par la pose de matériels à très faible consommation (projecteurs et réglettes « led »).

Cette initiative apparaît en parfaite cohérence avec la démarche initiée par le Département aux termes de la délibération « Nord durable, pour une transition écologique et solidaire » du 18 novembre 2019, et qui est précisément mise en œuvre entre autres par l'équipement en « led » des bâtiments départementaux.

Cette association aura lieu par le biais d'une participation financière au projet global porté par la Ville de Lille, dans le cadre de sa compétence communale en matière d'éclairage public.

La Préfecture, occupant principal des lieux, a également fait part de son accord à ce projet de mise en valeur du monument et indiqué au Département son intention de participer à l'effort financier prévu à hauteur de 75 000 €, en deux versements en 2020 et 2021.

Les services de la DRAC ont été également mobilisés par le Département pour une aide spécifique à hauteur de 50 000 €. Cette aide sera versée au cours de l'exercice 2020.

La démarche juridique proposée afin d'acter les engagements des différents interlocuteurs se présente comme suit :

- Signature d'une convention de mise à disposition tripartite d'une durée de quinze ans accordée par le Département en tant que propriétaire, l'Etat en tant qu'occupant à la Ville de Lille (cf. annexe VI/c), autorisant sur la façade la pose des installations nécessaires à la mise en lumière et précisant les modalités d'entretien et de gestion des installations. Les facturations liées à l'équipement, son entretien, maintenance et facturations de fluide sont prises en charges par la Ville de Lille ;
- Proposition par le Département à la Ville de Lille d'une « offre de concours » d'un montant total de 350 000 €, permettant ainsi de s'inscrire dans le projet global de mise en lumière porté par la Ville d'un montant de 1 813 000 €. Un courrier a été adressé en ce sens par le Président sous réserve de la validation par le présent Conseil départemental.

Un contrat d'offre de concours sera ainsi conclu entre le Département et la Ville de Lille (cf. annexe VI/b) après délibération de la Ville de Lille ;

- Participation financière de l'Etat auprès du Département à hauteur de 75 000 €, montant délivré en deux paiements échelonnés en 2020 et 2021.  
Une convention ad hoc sera alors régularisée entre le Département et l'Etat (cf. annexe VI/d) ;
- Dépôt par le Département auprès des services de la DRAC d'un dossier de financement d'un montant de 50 000 € au titre de la valorisation des abords d'un monument historique (cf. annexe VI/e).

Il résulte de ces différentes mobilisations que le coût réellement supporté par le Département serait alors de 225 000 €.

12

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293837-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Politique de l'Habitat et du Logement : Soutien au logement communal

Vu le rapport DAT/2020/128

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

**Logements communaux**

- d'attribuer des aides à l'investissement dans le cadre de la création de logements communaux pour un montant total de 41 631 € (voir fiche projet jointe au rapport en annexe 1) selon la répartition suivante :
  - 14 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Busigny pour des travaux prévus au 103 rue des Frères Desjardin ;
  - 14 000 € à la commune de Busigny pour des travaux prévus au 42, rue de la Gare ;
  - 13 631 € à la commune de Glageon pour des travaux prévus au 4 rue Charles Desquilbet.
- d'imputer la dépense correspondante au budget départemental de l'exercice 2020, opération 23006OP007 ;

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11h43.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental et par  
délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

12

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293888-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Politique de l'Habitat et du Logement : Dispositif "Nord Equipement Habitat Solidarité" et



"J'Amén'Age 59", demandes des aides des particuliers.

Vu le rapport DAT/2020/128

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer, dans le cadre du dispositif « Nord Equipement Habitat Solidarité », les subventions pour le financement des 101 demandes de particuliers sur des aides aux travaux pour un montant total de subventions de 528 991,70 €, conformément au tableau ci-joint en annexe 2 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2020, opération 23006OP001 ;
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif « J'Amén'Age 59 », les subventions pour le financement des 28 demandes de particuliers sur des aides aux travaux pour un montant total de subventions de 70 842,80 €, conformément au tableau ci-joint en annexe 3 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2020, opération 13003OP003.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11h43.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental et par  
délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

## ANNEXE 2

## POLITIQUE HABITAT ET LOGEMENT : DOSSIERS NEHS

DOSSIER	COMMUNE	STATUT	ARRONDISSEMENT	OJECTIF	NBRE PROJETS	TRAVAUX TTC (€)	SUB DPT (€)	MODALITE DE PAIEMENT	
								Avance 70 %	Solde 30 %
1	MAUBEUGE	PO	AVESNES-SUR-HELPE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	23 038,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
2	MAUBEUGE	PO	AVESNES-SUR-HELPE	Lutter contre la Précarité énergétique	1	21 496,00	2 496,00	1 747,20	748,80
3	MAUBEUGE	PO	AVESNES-SUR-HELPE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	21 255,00	5 755,00	4 028,50	1 726,50
4	JEUMONT	PO	AVESNES-SUR-HELPE	Lutter contre la Précarité énergétique	1	9 037,40	3 933,41	2 753,39	1 180,02
5	MAUBEUGE	PO	AVESNES-SUR-HELPE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	22 859,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
6	HON-HERGIES	PO	AVESNES-SUR-HELPE (Diffus)	Lutter contre la Précarité énergétique	1	6 411,00	4 000,00	2 800,00	1 200,00
7	JEUMONT	PO	AVESNES-SUR-HELPE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	20 461,85	4 800,00	3 360,00	1 440,00
8	MAUBEUGE	PO	AVESNES-SUR-HELPE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	64 444,86	8 000,00	5 600,00	2 400,00
9	MAUBEUGE	PO	AVESNES-SUR-HELPE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	25 300,00	3 817,43	2 672,20	1 145,23
				<b>TOTAL AVESNES-SUR-HELPE</b>	<b>15</b>	<b>214 303,11</b>	<b>45 601,84</b>	<b>31921,29</b>	<b>13680,55</b>
10	CAMBRAI	PO	CAMBRAI	Lutter contre la Précarité énergétique	2	20 784,00	6 964,00	4 874,80	2 089,20
11	LE CATEAU-CAMBRESIS	PO	CAMBRAI	Lutter contre la Précarité énergétique	2	16 754,00	5 600,00	3 920,00	1 680,00
12	IWUY	PO	CAMBRAI	Lutter contre la Précarité énergétique	2	9 777,00	2 716,00	1 901,20	814,80
13	PROVILLE	PO	CAMBRAI	Lutter contre la Précarité énergétique	2	27 213,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
14	SOLESMES	PO	CAMBRAI	Lutter contre la Précarité énergétique	2	18 769,00	4 082,40	2 857,68	1 224,72
15	BUSIGNY	PO	CAMBRAI	Lutter contre la Précarité énergétique	2	34 747,00	4 920,01	3 444,01	1 476,00
16	AVESNES-LES-AUBERT	PO	CAMBRAI	Lutter contre la Précarité énergétique	2	23 956,00	2 594,43	1 816,10	778,33
17	LE CATEAU-CAMBRESIS	PO	CAMBRAI	Lutter contre la Précarité énergétique	2	19 424,00	6 048,00	4 233,60	1 814,40
				<b>TOTAL CAMBRAI</b>	<b>16</b>	<b>171 424,00</b>	<b>39 324,84</b>	<b>27527,39</b>	<b>11797,45</b>
18	AUBY	PO	DOUAI (Douaisis Agglo)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	63 737,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
19	ANICHE	PO	DOUAI (CCCO)	Lutter contre la Précarité énergétique	1	15 680,00	2 400,00	1 680,00	720,00
20	MARCHIENNES	PO	DOUAI (CCCO)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	36 209,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
21	FENAIN	PO	DOUAI (CCCO)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	23 552,00	4 800,00	3 360,00	1 440,00
22	SOMAIN	PO	DOUAI (CCCO)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	35 434,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
23	HORNAING	PO	DOUAI (CCCO)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	16 258,00	3 163,00	2 214,10	948,90
24	LEWARDE	PO	DOUAI (CCCO)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	26 161,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
25	SOMAIN	PO	DOUAI (CCCO)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	34 202,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
26	FLERS-EN-ESCREBIEUX	PO	DOUAI (Douaisis Agglo)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	43 630,00	6 387,47	4 471,23	1 916,24
27	HORNAING	PO	DOUAI (CCCO)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	22 151,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
				<b>TOTAL DOUAI</b>	<b>19</b>	<b>317 014,00</b>	<b>55 150,47</b>	<b>38605,33</b>	<b>16545,14</b>
28	TETEGHEM	PO	DUNKERQUE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	32 961,00	4 800,00	3 360,00	1 440,00
29	ECKE	PO	DUNKERQUE(Flandre Lys)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	19 405,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
30	GRANDE-SYNTHÉ	PO	DUNKERQUE (CUD)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	38 955,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
31	DUNKERQUE	PO	DUNKERQUE (CUD)	Lutter contre la Précarité énergétique	1	3 629,20	2 400,00	1 680,00	720,00
32	MERVILLE	PO	DUNKERQUE(Flandre Lys)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	15 022,00	4 800,00	3 360,00	1 440,00
				<b>TOTAL DUNKERQUE</b>	<b>9</b>	<b>109 972,20</b>	<b>24 800,00</b>	<b>17360</b>	<b>7440</b>

## ANNEXE 2 (suite)

## POLITIQUE HABITAT ET LOGEMENT : DOSSIERS NEHS

DOSSIER	COMMUNE	STATUT	ARRONDISSEMENT	OJECTIF	NBRE PROJETS	TRAVAUX TTC (€)	SUB DPT (€)	Avance 70 %	Solde 30 %
33	FACHES-THUMESNIL	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	30 920,00	5 780,00	4 046,00	1 734,00
34	RONCHIN	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	25 465,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
35	TOURCOING	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	26 525,00	5 733,24	4 013,27	1 719,97
36	VILLENEUVE-D'ASCQ	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	27 944,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
37	LILLE	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	26 358,00	4 800,00	3 360,00	1 440,00
38	HOULPINES	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	5 233,00	3 335,00	2 334,50	1 000,50
39	TOURCOING	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	25 578,00	4 800,00	3 360,00	1 440,00
40	LOOS	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	40 502,00	4 800,00	3 360,00	1 440,00
41	TOURCOING	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	29 006,00	4 800,00	3 360,00	1 440,00
42	LILLE	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	1	30 741,00	2 400,00	1 680,00	720,00
43	WATTRELOS	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	1	6 588,00	4 000,00	2 800,00	1 200,00
44	HEM	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	25 364,00	4 037,61	2 826,33	1 211,28
45	MARQUETTE-LEZ-LILLE	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	16 204,00	5 452,37	3 816,66	1 635,71
46	ROUBAIX	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	41 153,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
47	ROUBAIX	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	28 276,00	5 600,00	3 920,00	1 680,00
48	VILLENEUVE-D'ASCQ	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	27 408,00	5 560,88	3 820,62	1 668,26
49	LA MADELEINE	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	1	9 738,00	3 200,00	2 240,00	960,00
50	TOURCOING	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	34 263,00	8 000,00	5 600,00	2 400,00
51	WILLEMS	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	24 117,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
52	LILLE	PO	LILLE (MEL)	Lutte contre Habitat Indigne	1	47 070,00	5 328,52	3 729,96	1 598,56
53	LILLE	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	1	4 565,00	1 597,75	1 118,43	479,32
54	LAMBERSART	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	30 556,00	4 800,00	3 360,00	1 440,00
55	TOURCOING	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	29 186,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
56	PERENCHIES	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	33 663,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
57	HAUBOURDIN	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	19 783,00	3 576,00	2 503,20	1 072,80
58	HOULPINES	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	23 295,00	4 800,00	3 360,00	1 440,00
59	MARCO-EN-BAROEUL	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	1	5 128,00	2 400,00	1 680,00	720,00
60	MONS-EN-BAROEUL	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	24 667,00	4 000,00	2 800,00	1 200,00
61	ROUBAIX	PB	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	4 033,40	3 374,05	2 361,84	1 012,21
62	ROUBAIX	PB	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	7 307,53	4 000,00	2 800,00	1 200,00
63	ROUBAIX	PB	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	17 409,13	4 000,00	2 800,00	1 200,00
64	VILLENEUVE-D'ASCQ	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	1	5 769,60	2 400,00	1 680,00	720,00
65	ROUBAIX	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	25 752,31	2 937,09	2 055,96	881,13
66	FACHES-THUMESNIL	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	25 920,31	4 178,90	2 925,23	1 253,67
67	LYS-LEZ-LANNOY	PB	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	1	3 112,25	1 500,00	1 050,00	450,00
68	EMMERIN	PO	LILLE (MEL)	Sécurité/Santé	2	29 872,63	7 200,00	5 040,00	2 160,00
69	MARCO-EN-BAROEUL	PO	LILLE (MEL)	<b>Lutte contre Habitat Indigne</b>	1	71 920,00	9 375,00	6 562,50	2 812,50
70	FACHES-THUMESNIL	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	26 730,00	4 800,00	3 360,00	1 440,00
71	MONS-EN-BAROEUL	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	35 092,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00

## ANNEXE 2 (suite)

## POLITIQUE HABITAT ET LOGEMENT : DOSSIERS NEHS

DOSSIER	COMMUNE	STATUT	ARRONDISSEMENT	OJECTIF	NBRE PROJETS	TRAVAUX TTC (€)	SUB DPT (€)	Avance 70 %	Solde 30 %
72	LILLE	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	1	6 436,56	4 000,00	2 800,00	1 200,00
73	BEAUCAMPS-LIGNY	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	8 146,90	6 400,00	4 480,00	1 920,00
74	WATTRELOS	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	34 725,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
75	TOURCOING	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	27 663,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
76	COMINES	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	19 111,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
77	MONS-EN-BAROEUL	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	28 085,00	6 382,10	4 467,47	1 914,63
78	QUESNOY-SUR-DEULE	PO	LILLE (MEL)	<b>Lutte contre Habitat Indigne</b>	1	52 689,00	7 903,00	5 532,10	2 370,90
79	LILLE	PO	LILLE (MEL)	Sécurité/Santé	2	21 726,00	7 200,00	5 040,00	2 160,00
80	ROUBAIX	PO	LILLE (MEL)	Sécurité/Santé	2	30 513,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
81	CYSOING	PO	LILLE (MEL) (Diffus)	Lutter contre la Précarité énergétique	3	10 205,00	6 770,22	4 739,15	2 031,07
82	HOULPIN-ANCOISNE	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	26 533,00	5 941,25	4 158,88	1 782,37
83	ARMENTIERES	PO	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	1	4 972,00	1 000,00	700,00	300,00
				<b>TOTAL LILLE</b>	<b>91</b>	<b>1 223 020,62</b>	<b>258 562,98</b>	<b>180994,1</b>	<b>77568,88</b>
84	TRITH-SAINT-LEGER	PO	VALENCIENNES (CAPH)	Lutte contre Habitat Indigne	1	104 961,00	9 375,00	6 562,50	2 812,50
85	BRUAY-SUR-L'ESCAUT	PO	VALENCIENNES (CAVM)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	23 900,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
86	ANZIN	PO	VALENCIENNES (CAVM)	Lutter contre la Précarité énergétique	1	18 724,00	2 433,60	1 703,52	730,08
87	ONNAING	PO	VALENCIENNES (CAVM)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	44 100,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
88	VIEUX-CONDE	PO	VALENCIENNES (CAVM)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	22 041,00	6 018,00	4 212,60	1 805,40
89	QUERENAING	PO	VALENCIENNES (CAVM)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	23 105,00	5 306,76	3 714,73	1 592,03
90	QUIEVRECHAIN	PO	VALENCIENNES (CAVM)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	26 906,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
91	ROUVIGNIES	PO	VALENCIENNES (CAVM)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	23 446,00	5 843,21	4 090,25	1 752,96
92	MARLY	PO	VALENCIENNES (CAVM)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	24 831,00	4 000,00	2 800,00	1 200,00
93	BRUAY-SUR-L'ESCAUT	PO	VALENCIENNES (CAVM)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	33 484,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
94	VALENCIENNES	PO	VALENCIENNES (CAVM)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	24 544,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
95	DENAIN	PO	VALENCIENNES (CAPH)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	33 265,44	4 800,00	3 360,00	1 440,00
96	FRESNES-SUR-ESCAUT	PO	VALENCIENNES (CAVM)	Lutter contre la Précarité énergétique	1	17 330,05	2 400,00	1 680,00	720,00
97	AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	PO	VALENCIENNES (CAVM)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	19 925,83	6 400,00	4 480,00	1 920,00
98	CONDE-SUR-L'ESCAUT	PO	VALENCIENNES (CAVM)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	39 066,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
99	VALENCIENNES	PO	VALENCIENNES (CAVM)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	27 751,00	4 800,00	3 360,00	1 440,00
100	CRESPIN	PO	VALENCIENNES (CAVM)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	22 756,00	6 400,00	4 480,00	1 920,00
101	SAINT-AMAND-LES-EAUX	PO	VALENCIENNES (CAPH))	<b>Lutte contre Habitat Indigne</b>	1	88 939,00	9 375,00	6 562,50	2 812,50
				<b>TOTAL VALENCIENNES</b>	<b>32</b>	<b>619 075,32</b>	<b>105 551,57</b>	<b>73886,1</b>	<b>31665,47</b>
				<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>182</b>	<b>2 654 809,25</b>	<b>528 991,70</b>	<b>370 294,19</b>	<b>158 697,51</b>

## ANNEXE 3

## POLITIQUE HABITAT ET LOGEMENT : DOSSIERS J'AME'NAGE 59

DOSSIER	COMMUNE	STATUT	ARRONDISSEMENT	OBJECTIF	Nb PROJETS	TRAVAUX TTC (€)	SUB DPT (€)	MODALITE DE PAIEMENT	
								Avance 70 %	Solde 30 %
1	SAINTE-HILAIRE-SUR-HELPE	PO	AVESNES	Autonomie	1	10 250,54 €	4 329,83 €	3 030,88	1 298,95
2	AULNOYE-AYMERIES	PO	AVESNES	Autonomie	1	4 825,00 €	1 418,07 €	992,65	425,42
4	MAUBEUGE	PO	AVESNES	Autonomie	2	11 000,00 €	3 802,00 €	2 661,40	1 140,60
4	HAUTMONT	PO	AVESNES	Autonomie	1	13 683,45 €	3 441,17 €	2 408,82	1 032,35
				<b>TOTAL AVESNES-SUR-HELPE</b>	<b>5</b>	<b>39 758,99 €</b>	<b>12 991,07 €</b>	<b>9 093,75</b>	<b>3 897,32</b>
5	CATTENIERES	PO	CAMBRAI	Autonomie	2	5 186,66 €	2 226,79 €	1 558,75	668,04
				<b>TOTAL CAMBRAI</b>	<b>2</b>	<b>5 186,66 €</b>	<b>2 226,79 €</b>	<b>1 558,75</b>	<b>668,04</b>
6	ORCHIES	PO	DOUAI	Autonomie	1	6 295,00 €	3 199,75 €	2 239,82	959,93
7	NOMAIN	PO	DOUAI	Autonomie	1	4 034,80 €	1 626,83 €	1 138,78	488,05
8	FENAIN	PO	DOUAI	Autonomie	1	3 460,60 €	1 415,70 €	990,99	424,71
9	ESTREES	PO	DOUAI	Autonomie	1	9 368,27 €	3 404,70 €	2 383,29	1 021,41
10	MONCHECOURT	PO	DOUAI	Autonomie	1	8 810,15 €	3 712,15 €	2 598,50	1 113,65
11	LAMBRES LEZ DOUAI	PO	DOUAI (Douaisis Agglo)	Autonomie	1	4 020,50 €	1 937,15 €	1 356,00	581,15
12	SIN LE NOBLE	PO	DOUAI (Douaisis Agglo)	Autonomie	1	6 314,77 €	2 438,26 €	1 706,78	731,48
13	SOMAIN	PO	DOUAI (CCCO)	Autonomie	1	7 900,00 €	2 950,33 €	2 065,23	885,10
14	SOMAIN	PO	DOUAI (CCCO)	Autonomie	1	980,00 €	343,00 €	240,10	102,90
15	VILLERS-AU-TERTRE	PO	DOUAI (Douaisis Agglo)	Autonomie	1	5 448,00 €	2 224,00 €	1 556,80	667,20
				<b>TOTAL DOUAI</b>	<b>10</b>	<b>56 632,09 €</b>	<b>23 251,87 €</b>	<b>16 276,29</b>	<b>6 975,58</b>
16	FORT-MARDYCK	PO	DUNKERQUE	Autonomie	1	5 947,01 €	2 752,28 €	1 926,60	825,68
17	MERVILLE	PO	DUNKERQUE	Autonomie	1	5 270,10 €	888,28 €	621,80	266,48
18	WORTHMOUT	PO	Dunkerque (Diffus)	Autonomie	1	3 938,82 €	1 564,50 €	1 095,15	469,35
				<b>TOTAL DUNKERQUE</b>	<b>3</b>	<b>15 155,93 €</b>	<b>5 205,06 €</b>	<b>3 643,55</b>	<b>1 561,51</b>
19	MONS-EN-PEVELE	PO	LILLE	Autonomie	1	11 387,06 €	5 249,43 €	3 674,60	1 574,83
20	TOURCOING	PO	LILLE	Autonomie	1	12 536,43 €	4 474,43 €	3 132,10	1 342,33
21	LILLE	PO	LILLE (MEL)	Autonomie	1	5 516,02 €	1 937,52 €	1 356,26	581,26
22	RONCHIN	PO	LILLE (MEL)	Autonomie	2	20 790,00 €	4 998,86 €	3 499,20	1 499,66
23	PHALEMPIN	PO	LILLE (MEL) (Diffus)	Autonomie	1	1 285,00 €	567,07 €	396,95	170,12
				<b>TOTAL LILLE</b>	<b>6</b>	<b>51 514,51 €</b>	<b>17 227,31 €</b>	<b>12 059,11</b>	<b>5 168,20</b>
24	VIEUX-CONDE	PO	VALENCIENNES (CAVM)	Autonomie	1	4 680,00 €	1 606,00 €	1 124,20	481,80
25	CURGIES	PO	VALENCIENNES (CAVM)	Autonomie	1	1 461,90 €	304,05 €	212,83	91,22
26	AVESNES-LE-SEC	PO	VALENCIENNES (CAPH)	Autonomie	1	12 101,62 €	4 126,65 €	2 888,66	1 237,99
27	VIEUX-CONDE	PO	VALENCIENNES (CAVM)	Autonomie	1	4 270,82 €	1 500,03 €	1 050,02	450,01
28	DENAIN	PO	VALENCIENNES	Autonomie	1	5 455,57 €	2 403,97 €	1 682,78	721,19
				<b>TOTAL VALENCIENNES</b>	<b>5</b>	<b>27 969,91 €</b>	<b>9 940,70 €</b>	<b>6 958,49</b>	<b>2 982,21</b>
				<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>31</b>	<b>196 218,09 €</b>	<b>70 842,80 €</b>	<b>49 589,94</b>	<b>21 252,86</b>

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293480-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Accord transactionnel dans le cadre des marchés 2013-447 à 2013-453 relatifs au nettoyage des

locaux et vitrerie des services départementaux

Vu le rapport DMG/2020/122

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel annexé au rapport, entre le Département du Nord et la société CLINITEX, pour un montant de 102 798,94 € HT, somme globale forfaitaire et définitive.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11h45.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental et par  
délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293286-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Convention au titre de la section IV du budget de la CNSA pour la modernisation et la



professionnalisation des services d'aide à domicile, la formation des accueillants familiaux, le soutien des proches aidants et des bénévoles du Département du Nord 2020-2022.

Vu le rapport DOSAA/2020/50

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour la période 2020-2022 portant sur la mobilisation des crédits de la section IV, dans les termes du projet joint au rapport ;
- d'autoriser le lancement d'un appel à projet portant sur les transformations organisationnelles dans les Services d'Accompagnement et d'Aides à Domicile (SAAD) en 2020 après la période de confinement ;
- d'autoriser le lancement d'un appel à projet portant sur la qualité de vie au travail et la prévention des risques en 2020 après la période de confinement.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11h47.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental et par  
délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293324-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Soutien à l'investissement des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux accueillant des

personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Vu le rapport DOSAA/2020/104

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer une subvention d'aide à l'investissement aux 10 gestionnaires d'Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux accueillant des personnes âgées selon le tableau ci-joint pour un montant total de 5 135 700 €, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions entre le Département du Nord et les Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux accueillant des personnes âgées selon le modèle annexé au rapport.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11h57.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental et par  
délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

Canton(s)	Gestionnaire(s)	Projet	Présentation succincte	Coût total du projet	Montant attribué
Denain	Centre hospitalier de Denain	Pôle gériatrique	Dernière phase de l'extension et réhabilitation du pôle gériatrique	7 000 000 €	800 000 €
Croix	CCAS de Lys-les-Lanroy / Clésence	Résidence autonomie Longchamp	Reconstruction de la résidence sur un nouveau site	5 600 000 €	1 500 000 €
Lille 6	CCAS de LOOS / Partenord Habitat	Résidence autonomie La Marière et petite unité de vie Salengro	Réhabilitation de la résidence autonomie et rapprochement de la PLUV Salengro par extension architecturale	5 900 491 €	500 000 €
Bailleul	EHPAD intercommunal de Flandres Intérieures	Sites de Meteren et Vieux Berquin	Réhabilitation lourde de chambres	300 000 €	220 000 €
Aulnoye-Aymeries	CCAS d'Aulnoye-Aymeries	EHPAD Didier Eloy	Réhabilitation de locaux préparatoire à une extension de capacité	200 000 €	180 000 €
Sin-le-Noble	Centre hospitalier de Somain	USLD	Réhabilitation du bâtiment V120 : dédoublement de chambres, installation de salles de bains, amélioration du confort hôtelier	1 648 950 €	400 000 €
Valenciennes	Centre hospitalier de Valenciennes	Résidences Val d'Escaut à Valenciennes et Serbat à Saint Saulve	Goudronnage des abords pour permettre une sortie sécurisée des résidents à l'extérieur	23 672 €	20 000 €
Lambersart	CIG Bousbecque Linselles	Résidence Rose d'Automne à Linselles	Reconstruction	12 165 488 €	1 000 000 €
Villeneuve d'Ascq	CCAS de Villeneuve d'Ascq	Résidence Le Moulin d'Ascq	Travaux de mise aux normes sécurité	22 000 €	15 700 €
Seclin	CCAS de Seclin	Résidence autonomie Daniel Sadeux	Travaux sur salles de bains et salles communes	3 500 000 €	500 000 €
			<b>total / PA</b>		<b>5 135 700 €</b>

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293340-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Attribution d'une subvention de fonctionnement aux Centres Locaux d'Information et de

Vu le rapport DAA/2020/109

Vu l'Ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Vu la délibération DAJAP/2020/200 du 24 avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

**DECIDE à la majorité:**

- d'attribuer une subvention départementale de fonctionnement aux CLIC - Relais Autonomie d'un montant de 967 782 € repris dans le tableau joint au rapport en annexe 1 pour les CLIC n'ayant pas un statut associatif ;
  - d'attribuer un financement de la Conférence des Financeurs d'un montant de 29 375 € à chaque CLIC – Relais Autonomie au titre des actions collectives de prévention de l'autonomie repris dans le tableau joint au rapport en annexe 1 pour les CLIC n'ayant pas un statut associatif;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions annexées au rapport liant le Département du Nord aux CLIC - Relais Autonomie autorisés qui n'ont pas un statut associatif ;
  - d'imputer les crédits nécessaires à ces dépenses au budget départemental de l'exercice 2020.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12h01.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Vote intervenu à 13h29.

Au moment du vote 11 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	22
Absents sans procuration :	49
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	33 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0	
Total des suffrages exprimés :	33	
Majorité des suffrages exprimés :	17	
Pour :	18	(Groupe Union Pour le Nord)
Contre :	15	(Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293889-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Attribution d'un financement de la conférence des financeurs au Groupement d'Intérêt Public



Vu le rapport DAA/2020/109

Vu l'Ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Vu la délibération DAJAP/2020/200 du 24 avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer un financement de la Conférence des Financeurs d'un montant de 160 000 € au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Maison Départementale des Personnes Handicapées » du Nord au titre de son action menée sur l'habitat et le cadre de vie des personnes âgées en perte d'autonomie ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée au rapport liant le Département du Nord au GIP « Maison Départementale des Personnes Handicapées » du Nord ;
  - d'imputer les crédits nécessaires à ces dépenses au budget départemental de l'exercice 2020.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12h01.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Vote intervenu à 13h29.

Au moment du vote 11 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	22
Absents sans procuration :	49
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	33 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	33
Majorité des suffrages exprimés :	17
Pour :	33 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293395-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA : CAOM pour les PEC

et les CIE

Vu le rapport DIPLE/2020/91

Vu l'Ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens, entre le Département du Nord et l'Etat, portant sur les Parcours Emploi Compétences et les Contrats Initiative Emploi au titre de 2020, dans les termes du projet joint en annexe du rapport ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents et annexes permettant sa mise en œuvre ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à verser les montants correspondants à l'Agence de Service et de Paiement y compris les sommes liées aux frais de gestion.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12h08.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293398-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Avenant à la convention attribuant une aide européenne du Fonds Social Européen (FSE) et de

l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)

Vu le rapport DIPLE/2020/110

Vu l'Ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant à la convention N° 19004924, attribuant une aide européenne du Fonds Social Européen (FSE) ou Fonds Social Européen Initiative pour l'Emploi des Jeunes (FSE IEJ), au titre du Programme Opérationnel FEDER FSE Nord-Pas de Calais 2014-2020, valant mandat pour le service d'intérêt économique général « Accompagnement des jeunes NEET (not in education, employment or training) vers et dans l'emploi » et à signer tous les actes afférents ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prolonger l'action « Réussis sans attendre », par un nouveau dépôt de candidature au même appel à projet de la Région Haut-de-France et à signer tous les actes afférents.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12h11.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293860-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Mise en œuvre d'une procédure d'indemnisation des assistants familiaux dans le cadre de la

crise sanitaire

Vu le rapport DEFJ/2020/203

Vu l'Ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Vu la délibération DAJAP/2020/200 du 24 avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

**DECIDE à la majorité:**

- d'attribuer une prime exceptionnelle aux assistants familiaux accueillant effectivement des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), composée de la manière suivante :
    - o d'une part fixe de 250 euros versée en une fois à chaque assistant familial, pour reconnaître et valoriser son engagement dans la gestion de la crise sanitaire et prendre en compte les conditions difficiles dans lesquelles ces professionnels ont exercé leur mission pendant le temps du confinement ;
    - o d'une part variable d'un montant de 5 euros par jour (soit 150 euros mensuels) et par mineur / jeune majeur accueilli en continu et de manière effective entre le 16 mars 2020 et la fin du confinement ;
  - de verser avec la paie de mai 2020 cette prime exceptionnelle qui ne donnera pas lieu à retenue fiscale et à cotisations sociales conformément à l'article 11 de la loi de finances rectificative pour 2020 ;
  - d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12h15.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Vote intervenu à 13h29.

Au moment du vote 11 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	22
Absents sans procuration :	49
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	33 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0	
Total des suffrages exprimés :	33	
Majorité des suffrages exprimés :	17	
Pour :	18	(Groupe Union Pour le Nord)
Contre :	15	(Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE



20

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293831-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Politique d'aide à l'investissement des établissements sociaux et médico-sociaux accueillant, au

titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, des mineurs, des jeunes majeurs de moins de 21 ans, des femmes enceintes, des futurs parents, des mères isolées ou parents avec enfants de moins de 3 ans, des clubs de Prévention spécialisée et des services d'aide à domicile

Vu le rapport DEFJ/2020/38

Vu l'Ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'adopter le nouveau cadre d'aide à l'investissement des établissements sociaux et médico-sociaux accueillant, au titre de l'aide sociale à l'enfance, des mineurs, des jeunes majeurs de moins de 21 ans, des femmes enceintes, des futurs parents, des mères isolées ou parents avec enfants de moins de 3 ans dans les conditions détaillées dans le rapport et son annexe 1 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions, conformément au modèle joint en annexe 2 du rapport, relatives à l'aide accordée aux projets qui seront retenus.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12h33.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques et  
de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293859-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Attribution de subventions d'aide à l'investissement dans le cadre de la Protection Maternelle et

Infantile

Vu le rapport DEFJ/2020/182

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer une subvention d'investissement aux collectivités territoriales et structure reprises dans le tableau ci-annexé (annexe 1) pour un montant total de 66 195 € ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'investissement conformément au modèle joint en annexe 2 du rapport.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12 h 35.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

**Annexe 1** : CD du 24 avril 2020

## Attribution de subventions d'investissement dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile

Objet de la SUBVENTION	Montant attribué en 2019	Montant attribué en 2020	Montant attribué en 2021	Montant attribué en 2022	Montant financé sur la durée	Durée de financement	Montant de subvention présenté dans le rapport
<b>Attribution de subventions d'investissement aux communes, aux établissements publics, aux associations ou personnes morales de droit privé pour la création, l'aménagement et l'équipement de structures sanitaires et modes de garde de la petite enfance (Annexe 2)</b>							
<b>Commune d'HEM</b> extension de la Maison de la Petite Enfance	0 €	4 390 €	10 242 €		14 632 €	2 ans	<b>14 632 €</b>
<b>Commune d'HASNON</b> Rénovation de locaux destinés aux activités PMI	0 €	33 273 €			33 273 €	1 an	<b>33 273 €</b>
<b>"Duvet d'Oie" à HERGNIES</b> (Crèche attitude à Boulogne Billancourt) Augmentation de la capacité d'accueil de l'EAJE	0 €	18 290 €			18 290 €	1 an	<b>18 290 €</b>
<b>TOTAL des projets accueil petite enfance</b>	<b>0 €</b>	<b>55 953 €</b>	<b>10 242 €</b>	<b>0 €</b>	<b>66 195 €</b>		<b>66 195 €</b>

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293835-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Mise en oeuvre d'un appel à projet visant à la création d'une pouponnière à caractère social

Vu le rapport DEFJ/2020/184

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver la mise en œuvre d'un appel à projets visant la création d'une pouponnière à caractère social, dotée d'un plateau technique ouvert permettant à la fois la prise en compte des besoins spécifiques des jeunes enfants confiés à l'établissement (y compris dans le cadre d'un accueil à la journée) et le soutien aux assistants familiaux du territoire accueillant de très jeunes enfants (soutien technique, temps de répit, formations croisées, ...) ;
- d'approuver la projection budgétaire inhérente fixée à 816 000 €, soit un coût à la place de 68 000 €, pour les 12 places d'internat, en tenant compte qu'une majoration en lien avec le déploiement du plateau technique et des places d'accueil de jour sera nécessaire.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12 h 37.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293833-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Rattachement du quartier Carpeaux d'ANZIN actuellement rattaché au collège Pierre Gilles de



Gennes de Petite-Forêt au secteur du collège Jules Ferry d'ANZIN.

Vu le rapport DE/2020/130

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'adopter la sectorisation concernant les collèges Pierre Gilles de Gennes de Petite-Forêt et Jules Ferry d'Anzin et les limites géographiques des secteurs de recrutement de chaque collège, conformément au plan et description ci-joints ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12 h 47.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE



Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293832-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Rattachement de la commune de LAUWIN-PLANQUE actuellement rattachée au collège

André Canivez de Douai au secteur du collège Jules Ferry de DOUAI.

Vu le rapport DE/2020/131

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- de rattacher la commune de Lauwin-Planque au secteur du collège Jules Ferry de Douai.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12 h 47.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293810-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Convention pour la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie de 4 opérations de

réhabilitation énergétique de collèges

Vu le rapport DB/2020/209

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Vu l'erratum ci-annexé ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser la recherche de gisements de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) pour les 4 opérations, de réhabilitation et d'amélioration énergétique récemment menées par le Département du Nord sur les collèges Jean Moulin à Wallers, Jacques Monod à Pérenchies, Roger Salengro à Houplines, Montaigne à Poix-du-Nord, conformément à la délibération n° DB/2019/433 relative aux orientations concernant la maîtrise des consommations énergétiques ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec le BET LORIS EnR.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12 h 48.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 24 AVRIL 2020

ERRATUM AU RAPPORT N° **DB/2020/209** (Dossier n°25)

OBJET : Convention pour la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie de 4 opérations de réhabilitation énergétique de collèges

Il convient de remplacer le projet de convention annexé au rapport par le projet de convention joint au présent erratum.

La Direction des Affaires Juridiques et de  
l'Achat Public  
Service Assemblées et Contrôle de la Légalité

**CONVENTION POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE – OPERATIONS  
STANDARDISEES**

**ENTRE :**

DEPARTEMENT DU NORD, Collectivité territoriale Département dont le siège social est 51, Rue Gustave Delory - 59000, LILLE immatriculée sous le numéro SIREN 225 900 018, représentée par Monsieur Jean René LECERF, Président du Conseil Départemental, dûment autorisé par délibération du \_\_\_\_\_ à signer la présente convention

Dénommé ci-après le « Bénéficiaire »,  
D'UNE PART,

**ET :**

LORIS ENR, société par actions simplifiée au capital de 2 600 000 € dont le siège social est au 77 rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE, sous le numéro 493 286 355, représentée par Thierry MARTIN en qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes,

Dénommé ci-après l'« Obligé » ou le « Demandeur » ou « LORIS ENR »  
D'AUTRE PART.



---

## PREAMBULE

- A. La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique, modifiée, notamment, par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a mis à la charge des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique) – également appelés les « obligés » – l'obligation de réaliser des économies d'énergie, soit par eux-mêmes, soit en incitant leurs consommateurs finals à réaliser des travaux et/ou à utiliser des matériels ou procédés permettant des économies d'énergie.

Après deux périodes qui ont permis sa montée en puissance (54 TWh cumac imposés en première période de 2006 à 2009, et 460 TWh cumac en deuxième période de 2011 à 2014), le dispositif est entré dans la 3<sup>ème</sup> période depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée de trois ans. L'obligation globale imposée aux vendeurs d'énergie équivaut à 700 TWh cumac sur la période 2015-2017.

Par ailleurs, un arrêté en date du 30 décembre 2015 prévoit que peuvent donner lieu à délivrance de certificats d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique, les opérations : « – faisant l'objet d'une demande de certificats d'économies d'énergie déposée à compter du 1er janvier 2016 ; « n'ayant pas fait l'objet d'une bonification au titre d'un programme de bonification des opérations de réduction de la consommation énergétique des ménages les plus défavorisés en application de l'article L. 221-7 du code de l'énergie ; et « – pour lesquelles le bénéficiaire est un ménage en situation de précarité énergétique, ou pour lesquelles l'occupant du logement concerné par l'opération est un ménage en situation de précarité énergétique. Ils sont nommés CEE Précarité et CEE Grande Précarité.

En cet état, le décret n°2017-690 du 2 mai 2017 a mis en place une 4<sup>e</sup> période d'obligations d'économies d'énergie s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020 et fixé le niveau global des obligations sur les trois années de cette période à 1200 TWh cumac pour les obligations « classiques » et 400 TWh cumac pour les obligations d'économies d'énergie devant être réalisées au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.

Les certificats d'économies d'énergie (CEE) sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs, par l'achat de CEE auprès d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie, ou à travers des contributions financières à des programmes d'accompagnement. En cas de non-respect de leurs obligations, les Obligés sont tenus de verser une pénalité libératoire d'1,5 centime d'euro par kilowattheure manquant.

Les économies d'énergies ainsi réalisées sont transformées en CEE une fois que les opérations ont été validées par le Pôle national des certificats d'économies d'énergie, autorité administrative compétente en la matière et rattachée auprès du ministère de la Transition écologique et solidaire. Ces CEE sont matérialisés par leur inscription au Registre national des CEE.

- B. En sa qualité d'obligé, LORIS ENR a mis en place une démarche de promotion des économies d'énergie auprès de ses clients. A ce titre, elle leur propose diverses offres de services autour de travaux ayant pour conséquence une maîtrise de la consommation d'énergie. LORIS ENR est considérée comme éligible au dispositif des CEE et est autorisée à demander des CEE dès lors qu'elle a joué un rôle actif et incitatif dans des opérations d'économies d'énergie réalisées au profit des « Bénéficiaires ».

LORIS ENR est susceptible d'accompagner ses clients (ou « Bénéficiaires ») de trois manières différentes :

- + Via la valorisation d'opérations d'économies d'énergie réceptionnées il y a moins d'un an. LORIS ENR constitue alors les dossiers CEE du Bénéficiaire et les dépose sur le compte EMMY du Bénéficiaire ou en regroupement si le seuil minimal n'est pas atteint ;
- + Via le rachat de CEE déjà présent sur le compte du Bénéficiaire.

- C. Impliquée dans la gestion patrimoniale et la maîtrise des charges énergétiques, le DEPARTEMENT DU NORD s'investi dans la réalisation de travaux d'économies d'énergie, susceptibles de donner lieu à l'émission de Certificats d'Economies d'Energie.

- D. Dans ce contexte, le Bénéficiaire a manifesté son souhait d'être accompagné dans le montage des dossiers de valorisation des CEE dans le cadre de travaux d'amélioration énergétique des collèges suivants qu'il a mené en maîtrise d'Ouvrage directe :
- Collège J. Moulin à Wallers
  - Collège T. Monod à Pérenchies
  - Collège R. Salengro à Houplines
  - Collège Montaigne à Poix-du-Nord
- E. LORIS ENR a été désigné afin d'assister le Client et faire valoir auprès de lui son expertise et ses compétences, dans les domaines suivants :
- le conseil et l'accompagnement dans le cadre de la valorisation de Certificats d'Economies d'Energie,
  - l'assistance à la valorisation de Certificats d'Economies d'Energie
  - la valorisation des opérations réceptionnées depuis moins d'un an mentionnées à l'article 3
- F. Il est précisé que la présente convention n'est pas soumise aux dispositions du code de la commande publique. Par la présente convention, les parties entendent déterminer les modalités d'accompagnement du Bénéficiaire par l'Obligé en vue de la valorisation des CEE des collèges mentionnés à l'article 3 . Chacune des opérations d'économies d'énergie décidées par la suite fera l'objet d'un VISA CEE.

### **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1. CADRE JURIDIQUE – DEFINITIONS & INTERPRETATIONS**

##### **1.1. Cadre juridique applicable**

A sa date de signature, la Convention est établie dans le cadre :

- des articles L. 221-1 à L. 222-9 du code de l'énergie tels qu'issus de la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique, modifiée, notamment, par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- des articles R. 221-1 à R. 222-12 du code de l'énergie tels qu'issus du décret n°2015-1825 du 30 décembre 2015 relatifs aux certificats d'économies d'énergie, modifié par les décrets n°2017-690 du 2 mai 2017 et n°2017-1848 du 29 décembre 2017 ;
- et au sein de l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, modifié par l'arrêté du 29 décembre 2017.

La Convention sera mise à jour en cas de modification du cadre juridique applicable.

##### **1.2. Définitions**

Dans le Contrat, en ce compris son préambule et ses annexes, sauf à ce que le contexte requiert l'application d'une autre définition, les termes et expressions dont la première lettre est une majuscule auront la signification qui leur est donnée par le présent Article :

<b>Arrêté</b>	désigne l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 29 décembre 2017
<b>Bénéficiaire</b>	désigne DEPARTEMENT DU NORD, signataire du Contrat, au sens de l'article 3, I. de l'annexe 5 de l'Arrêté
<b>Certificat d'économies d'énergie ou CEE</b>	désigne le certificat délivré par l'autorité compétente en contrepartie d'une action permettant la réalisation d'économies d'énergie, conformément aux dispositions insérées au sein des articles L. 221-1 et suivants du Code de l'énergie
<b>Convention</b>	désigne la présente Convention- destinée à fixer le cadre spécifique de la valorisation des 4 opérations mentionnées à l'article 3

<b>Contribution</b>	désigne la contribution financière qui sera versée par l'Obligé au Bénéficiaire à l'occasion de ces opérations déjà réalisées
<b>Demandeur</b>	désigne l'Obligé, agissant en qualité de demandeur en application de l'article R221-5 du code de l'énergie des économies d'énergie et formulant une demande de CEE
<b>Parties</b>	désigne seule ou ensemble l'Obligé et/ou le Bénéficiaire, en tant que partie(s) au contrat

### 1.3. Interprétations

Dans la convention, sauf stipulation contraire :

- les titres donnés aux Articles et Annexes ont pour seul but d'en faciliter la lecture et ne sauraient avoir d'influence sur l'interprétation ou l'application des stipulations de la Convention et de ses Annexes ;
- les termes définis à l'Article 1.2 pourront être employés indifféremment au singulier ou au pluriel lorsque le sens ou le contexte l'exigeront ;
- en cas de divergence ou de contradiction entre les stipulations de la Convention et ses Annexes, la Convention prévaudra ; de même, en cas de divergence ou de contradiction entre les Annexes, les stipulations particulières primeront sur les stipulations générales ;
- les renvois à une convention ou autre document comprennent ses annexes ainsi que les modifications ou avenants dont la Convention ou le document a fait l'objet ;
- les renvois faits à des Articles, Titres ou Annexes doivent s'entendre comme des renvois à des Articles, Titres ou Annexes du Contrat.

## **ARTICLE 2. OBJET**

### 2.1. Mise en place d'un partenariat

La Convention définit les modalités et conditions dans lesquelles l'Obligé s'engage à accompagner le Bénéficiaire, dans la valorisation d'opérations d'économies d'énergie réceptionnées.

L'Obligé se propose de réaliser, pour le compte du bénéficiaire, les opérations suivantes :

- Etude préalable des dossiers des collègues listés à l'article 3 ci-dessous présentés par le Bénéficiaire : analyse des CCTP pour tous les travaux réalisés afin de communiquer les gisements « CEE » potentiels. L'objectif est d'analyser pour chaque chantier comment optimiser de manière technique et financière le chantier, via le dispositif CEE. Les ingénieurs de LORIS ENR auront pour objectif d'identifier les travaux éligibles, d'envisager d'autres pistes pour d'atteindre l'éligibilité.

La Convention constitue en conséquence un partenariat organisé de telle sorte que le Bénéficiaire obtiendra une contrepartie financière correspondant à l'achat des CEE par l'Obligé.

La présente convention définit les termes du partenariat global liant le Demandeur et le Bénéficiaire.

### 2.2. Principes du partenariat

Dans le cadre du partenariat organisé par la convention, l'Obligé et le Bénéficiaire s'accordent sur les principes essentiels suivants, qui guideront leurs relations futures :

- principe d'équivalence financière entre la valeur financière de la Contribution qui sera apportée et le montant des CEE qui seront cédés ;
- principe d'interdiction pour l'Obligé de réaliser de quelconques prestations de services ou de travaux au bénéfice du Bénéficiaire.

## **ARTICLE 3. PERIMETRE**

Les Parties conviennent que les opérations d'économie d'énergie, citées dans le tableau ci-après, réalisées par le Bénéficiaire ne relève de la présente convention, que si les conditions cumulatives suivantes sont réunies :

- les opérations d'économies d'énergie considérées ont été réceptionnées il y a moins d'un an, sont en cours de réalisation et sont donc « valorisables » au sens de la législation et de la réglementation relative aux CEE en raison du statut d'éligible du Bénéficiaire ;
- les opérations d'économies d'énergie considérées répondent aux critères des opérations dites « standardisées » donnant lieu à l'attribution de CEE par la réglementation en vigueur.

Les opérations d'économies d'énergie considérées dans le cadre de la convention sont les suivantes :

Sites	Mentions des opérations
Collège J. Moulin à Wallers	Opération de réhabilitation du collège
Collège T. Monod à Pérenchies	Opération de réhabilitation du collège
Collège R. Salengro à Houplines	Opération de réhabilitation du collège
Collège Montaigne à Poix-du-Nord	Opération de réhabilitation du collège

Pour l'exécution du Contrat, les Parties conviennent de prendre en considération toute évolution de la législation et de la réglementation, ainsi que toute évolution des fiches ayant pour objet de définir les opérations dites « standardisées ». A titre indicatif, il est précisé que la liste actualisée des opérations dites « standardisées » est disponible sur <http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/cee-operations-standardisees>.

Sont exclus du partenariat et du périmètre du Contrat, ainsi que des futurs VISAS CEE subséquents :

- les prestations d'efficacité énergétique n'entrant pas dans le cadre des opérations dites « standardisées » du dispositif des CEE ;
- tout conseil ou rapport suggérant des actions de maîtrise de la demande en énergie non éligibles aux certificats et pouvant être assimilés à de l'audit énergétique ;
- les actions assimilables à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) type AMO Haute Qualité Environnementale dans le cadre d'une démarche de construction durable, les éléments de mission de maîtrise d'œuvre tels que définis dans la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP) et ses textes d'application ou les bilans carbone. Par conséquent, ne pourront être réalisées des prestations de soutien à l'élaboration d'outils de sensibilisation portant sur l'utilisation efficace de l'énergie, la fourniture de supports de communication, des conseils en matière de bonne utilisation des équipements...

#### **ARTICLE 4. OBLIGATIONS DES PARTIES**

##### 4.1. Processus

Les Parties conviennent de suivre le processus suivant, dans le cadre des futures opérations d'économies d'énergie à réaliser, dont le respect permet la demande et l'obtention des CEE :

- Etape 1 : Dans le cadre de son activité, l'Obligé accompagne le Bénéficiaire dans la constitution des dossiers CEE des opérations réceptionnées depuis moins d'un an.
- Etape 2 : Le Bénéficiaire remet à l'Obligé les documents ou pièces justificatives qu'il détient, relatifs aux opérations d'économies d'énergies telles que décrites dans l'Arrêté fixant la liste des éléments d'une demande de CEE et les documents à archiver par l'Obligé.
- Etape 3 : Le dossier ainsi constitué est déposé par l'Obligé auprès de l'autorité administrative compétente, sur le compte EMMY du Bénéficiaire, ou en regroupement sur le compte EMMY de l'Obligé si le seuil minimal n'est pas atteint afin d'obtenir les CEE correspondants.
- Etape 4 : Une fois les CEE validés par l'autorité administrative compétente, l'Obligé verse au Bénéficiaire le produit de la vente des CEE.

##### 4.2. Obligations de l'Obligé

L'Obligé s'engage à apporter au Bénéficiaire tous services de conseil et d'assistance dans le montage et la valorisation des dossiers de certificats d'économies d'énergie.

En particulier, l'Obligé :

- Accompagnera et conseillera le Bénéficiaire dans l'identification des gisements d'économies d'énergie ;
- Sera tenu à une obligation de conseil et d'assistance vis-à-vis du Bénéficiaire, et s'engage à le prévenir de tout facteur critique de succès ou d'échec du projet dont il peut avoir connaissance dans l'exécution de sa mission ;
- Se chargera de l'élaboration des dossiers de demande de certificats d'économie d'énergie et notamment de leur dépôt auprès du pôle national des certificats d'économies d'énergie dans le but d'obtenir les certificats d'économie d'énergie correspondants ;
- Versera au Bénéficiaire une Contribution dans les conditions prévues à l'article 5 de la présente convention de partenariat et sous réserve de la délivrance des CEE par le Pôle national des certificats d'économies d'énergie. Il est précisé que le montant estimatif de la Contribution sera spécifié dans chaque VISA CEE.

##### 4.3. Obligations du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire s'engage à fournir à l'Obligé, spontanément ou à sa demande, l'ensemble des pièces justificatives exigées par la législation et la réglementation en vigueur pour l'établissement d'une demande de certificats d'économies d'énergie, et notamment :

- a) le devis signé / l'acte d'engagement signé / marché de travaux / l'ordre de service signé ou tout autre document contractuel signé précisant l'offre sur les travaux ;
- b) la facture/décompte général définitif ;
- c) le procès-verbal de réception ;
- d) les fiches techniques des produits utilisés si nécessaires ;
- e) tout autre document nécessaire à la constitution du dossier CEE ;
- f) le Bénéficiaire mettra tous les originaux des documents et pièces nécessaires à la disposition de l'Obligé à première demande ;
- g) l'Obligé sera le destinataire exclusif des informations ou documents fournis par le Bénéficiaire et destiné à la valorisation des travaux dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ; le Bénéficiaire s'interdit de communiquer ces informations ou documents à aucun autre acteur, de quelque nature que ce soit, dans le cadre de ce dispositif, sauf injonction administrative ou judiciaire et s'engage à obtenir un engagement d'exclusivité identique sur l'honneur des entreprises réalisant les travaux visés dans les dossiers remis à l'Obligé ;
- h) le Bénéficiaire s'engage à ne pas fournir à l'Obligé de renseignements ou documents erronés, en particulier dans les attestations sur l'honneur.

Enfin, les Parties conviennent que le Bénéficiaire n'aura aucune obligation d'atteindre un seuil minimal de CEE. L'Obligé ou délégataire, si le seuil minimal réglementaire n'est pas atteint par le Bénéficiaire, déposera simultanément plusieurs dossiers distincts, correspondants à des opérations différentes, sur des sites différents, pour des bénéficiaires différents, de sorte que le seuil minimal réglementaire soit atteint.

## **ARTICLE 5. CONTRIBUTION**

### **5.1 Principes généraux**

La Contribution apportée au Bénéficiaire prend la forme d'une contribution financière, versée dans les conditions suivantes :

- Le Bénéficiaire obtient les CEE générés par l'opération sur son compte EMMY ;
- Le Bénéficiaire transfère les CEE vers le compte EMMY de l'Obligé ;
- Le Bénéficiaire émet une facture d'un montant égal à celui des CEE transférés ;
- La facture est payée par l'Obligé dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'émission de la facture par le Bénéficiaire. Toute somme non payée dans ce délai entraîne de plein droit l'application d'intérêts de retard égaux à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal.

### **5.2 Montant versé au Bénéficiaire**

Le montant des CEE classiques à la date de signature de la Convention est fixé à **7,00 euros HT/MWh cumac**, l'opération et la cession de CEE n'étant pas soumise à TVA.

*Tableau de détail des gisements estimés CEE par opérations :*

<b>Sites</b>	<b>Valeurs estimées des gisements CEE issus des travaux réalisés sur chaque collège*</b>
Collège J. Moulin à Wallers	24 GWhc
Collège T. Monod à Pérenchies	15 GWhc
Collège R. Salengro à Houplines	22 GWhc
Collège Montaigne à Poix-du-Nord	10 GWhc

*\* Ces valeurs sont des estimations réalisées à partir des données disponibles au moment de la rédaction de la présente convention. Celles-ci peuvent être amenées à être affinées / modifiées, au regard notamment de la bonne éligibilité de l'ensemble des opérations valorisées.*

### **5.3 Modalités d'émission des factures**

Les factures, émises en un seul exemplaire après obtention des CEE par l'Obligé, devront comporter les mentions obligatoires, dont notamment :

- Dénomination sociale, adresse du siège social, numéro Siren ou Siret, nom de la ville où se trouve le greffe d'immatriculation, mention de la forme juridique et du montant du capital social du Bénéficiaire,

- Nom et adresse du siège social de l'Obligé,
- Date et numéro de la facture
- Période de facturation
- Nature de la prestation facturée
- Coût HT (non soumis à TVA)
- Date d'exigibilité

Les factures devront parvenir à l'adresse suivante :

LORIS ENR  
Service comptable  
77 rue Marcel Dassault  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

A compter de la réception de la facture, l'Obligé disposera d'un délai de quinze (15) jours pour faire les réserves dûment motivées, qu'il estime nécessaires.

#### 5.4. Modalités de versement

Une fois la validation des dossiers par le Pôle National des Certificats d'Economies d'Energie, et sur présentation de la facture, l'Obligé s'engage à régler le montant de la facture dans les conditions énumérées à l'article 5.1 de la présente convention et à condition d'être en possession du Relevé d'Identité Bancaire du Bénéficiaire.

Passé ce délai de paiement, les intérêts moratoires courent de plein droit. Le taux d'intérêt moratoire est égal au taux directeur semestriel (taux de refinancement) de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au 1er jour du semestre au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir.

Le retard de paiement donnera lieu, de plein de droit et sans autre formalité, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé par décret. A titre d'information, au jour de la conclusion du contrat, ces frais s'élèvent à quarante (40) euros.

#### **ARTICLE 6. PROPRIETE INTELLECTUELLE – DONNEES PERSONNELLES**

Chacune des Parties conserve la propriété des informations communiquées à l'autre, quelle que soit leur nature et quel qu'en soit le support.

Les Parties s'engagent à respecter la réglementation relative aux données personnelles, notamment lors de leur collecte et de leur transfert.

Chaque Partie reste seul propriétaire exclusif de ses marques, logos, visuels, modèles, dessins, logiciels ainsi que l'ensemble des droits de propriété intellectuelle dont elle est titulaire.

Le Bénéficiaire concède à l'Obligé un droit non exclusif de reproduction de sa dénomination sociale dans le cadre de sa politique commerciale. Elle fera l'objet d'une autorisation expresse pour chaque type d'utilisation.

Cette autorisation est concédée pour la durée du Contrat. Elle est révocable en cas d'expiration de leurs relations commerciales pour quelque cause que ce soit.

#### **ARTICLE 7. RESPONSABILITE - ASSURANCES**

Chaque Partie est responsable de tout dommage qu'elle-même et/ou ses sous-traitants causent à l'autre Partie ou à des tiers du fait de l'exécution de la Convention dans les conditions du droit commun et de la jurisprudence.

Chaque Partie tiendra l'autre Partie et ses assureurs garanties de tous dommages et/responsabilité qu'elle viendrait à supporter à ce titre.

Chaque Partie s'engage à souscrire à ses frais et à maintenir en état de validité pendant toute l'exécution du Contrat, y compris toute prolongation, toutes les assurances nécessaires à la couverture de tous les risques susceptibles de survenir à l'occasion de l'exécution du Contrat.

#### **ARTICLE 8. CESSION**

Une Partie n'a pas le droit de céder la présente convention à des tiers, même pour partie, sans l'accord écrit et préalable de l'autre partie. Par dérogation à ce qui précède, cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert, à quelque titre que ce soit, des droits et obligations découlant de la présente convention à une autre entité.

#### **ARTICLE 9. DUREE – PROLONGATION**

La présente Convention sera applicable à partir de la date de sa signature par les Parties et prendra fin au versement des sommes dues par l'Obligé au Bénéficiaire correspondant à la valorisation des CEE mentionnée à l'article 5.2.

#### **ARTICLE 10. FORCE MAJEURE**

Dans le cadre de la convention, la responsabilité des Parties ne pourra être engagée en raison d'un manquement consécutif à un cas de force majeure habituellement reconnu par la loi et la jurisprudence des tribunaux français. Les Parties s'informeront immédiatement, par tout moyen à leur convenance, de tout événement rentrant dans le cadre du présent article et notamment de sa durée, de ses conséquences prévisibles et feront tous leurs efforts pour en limiter la portée.

**ARTICLE 11. MODIFICATION – RESILIATION**

En cas de manquement par l'une des Parties à ses obligations contractuelles, l'autre Partie lui adresse une mise en demeure, par lettre recommandée avec avis de réception, de remédier à ce manquement dans un délai de trente (30) jours.

Sans préjudice de son droit à obtenir réparation du préjudice subi, si, au terme de ce délai, la Partie défaillante n'a pas remédié à ce manquement, l'autre Partie a la faculté de résilier la Convention de plein droit, par lettre recommandée avec avis de réception et sans autre formalité, aux torts de la Partie défaillante. La résiliation prend effet à la date de la première présentation de la lettre.

Les dossiers remis par le Bénéficiaire à l'Obligé à la date de la cessation de la Convention peuvent être présentés à l'autorité administrative compétente aux fins d'obtenir des certificats d'économie d'énergie. Ils donnent lieu à rémunération dans les conditions de l'article 4 du Contrat.

**ARTICLE 12. STIPULATIONS DIVERSES**

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une stipulation quelconque de la Convention ou de sa violation, ne peut être considéré comme valant renonciation à pouvoir invoquer le bénéfice de cette stipulation ou de cette violation ultérieurement.

La nullité éventuelle de l'une des clauses figurant à la Convention ne remet pas en cause la validité des autres clauses. Dans une telle hypothèse, les Parties s'efforceraient de remplacer la clause nulle par une clause licite visant autant que possible à un effet économique et juridique équivalant à la clause d'origine.

Toute modification aux dispositions de la Convention et de ses annexes doit faire l'objet d'un avenant signé par les Parties.

La Convention est conclue entre entités juridiques indépendantes. Aucune disposition de la Convention ne peut être interprétée comme constitutive d'une quelconque société de droit ou de fait ou d'une filiale commune entre les Parties. Il est entendu que tout en respectant les engagements et obligations du contrat, notamment ceux de l'article 4, aucune des Parties n'est l'agent, l'employé de l'autre Partie.

A la fin du Contrat, quelle qu'en soit la cause ou l'origine, les dispositions qui peuvent être raisonnablement interprétées comme survivant à l'exécution, à l'expiration, la caducité, la résiliation, la résolution, l'annulation du Contrat, survivront à cet événement.

**ARTICLE 13. DIFFERENDS - JURIDICTION**

Les litiges survenant à l'occasion de la présente convention entre le Bénéficiaire et l'Obligé qui ne seraient pas réglés à l'amiable relèveront du Tribunal administratif de Lille

Fait à Boulogne-Billancourt en deux exemplaires le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

**Le Bénéficiaire**  
DEPARTEMENT DU NORD

**L'Obligé**  
LORIS ENR

Cachet signature

Cachet signature

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293862-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : La politique éducative volontariste en faveur des collèves : Aide à la Réussite du Collégien



Vu le rapport DE/2020/132

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Vu le rapport DAJAP/2020/200 du 24 avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

### **DECIDE à la majorité:**

#### **Pour l'Aide à la Réussite du Collégien :**

- d'attribuer l'Aide à la Réussite du Collégien pour l'année scolaire 2020/2021, aux collèges publics et privés du Nord, aux lycées professionnels et lycées professionnels agricoles publics et privés du Nord accueillant des collégiens, aux Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté du Nord et à l'Ecole Européenne Lille Métropole conformément au tableau en annexe 1, en tenant compte de la déduction des montants non utilisés de l'ARC pour l'année scolaire 2019/2020, sous réserve du vote du budget primitif 2021 ;
- d'attribuer l'Aide à la Réussite du Collégien en deux versements : le premier en septembre 2020 pour couvrir la période de septembre à décembre 2020 et le second au cours du premier semestre 2021, pour la période de janvier à juin 2021, sous réserve du vote du budget 2021 ;
- d'émettre des titres de recettes, vis-à-vis des établissements pour lesquels les montants non utilisés de l'ARC pour l'année scolaire 2019/2020 sont supérieurs aux montants prévisionnels de l'année scolaire 2020/2021, le montant du titre de recette correspondant au différentiel ;
- de consacrer une somme maximale de 664 200 € au budget départemental 2020 au titre du premier versement de l'ARC 2020/2021, programme 16001 – opération 16001OP003 – Accompagnement à la Réussite des Collégiens ;
- de prévoir une somme maximale de 996 300 € en 2021 au titre du second versement de l'ARC 2020/2021, sous réserve du vote du budget primitif ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de ces dispositions.

#### **Pour le Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC) :**

- d'attribuer pour l'année scolaire 2020/2021, des subventions dans le cadre du PEDC, selon les modalités reprises dans le tableau en annexe 9 ;
- d'imputer les paiements de ces subventions au programme 16001/opération 16001OP005 au chapitre 932/28 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de ces dispositions.

**DECIDE à l'unanimité :****Pour l'Aide à la Demi-Pension :**

- de reconduire pour l'année scolaire 2020/2021, le dispositif de l'aide à la demi-pension, avec un maintien des montants d'aides à hauteur de 1,87 €, 1,44 € et 0,89 € pour les collégiens (dont ceux inscrits en Prépa Métiers) domiciliés dans le Nord et fréquentant les établissements publics et privés du Nord et hors département;
- de maintenir, pour l'année scolaire 2020/2021, le barème départemental de l'année scolaire 2019/2020 pour les aides à la demi-pension (Annexe 6) ;
- de plafonner à 3 € le tarif repas facturé aux assistants familiaux accueillant des collégiens de l'Aide Sociale à l'Enfance, inscrits dans les collèges publics du Département Nord, en attribuant une aide correspondant à la différence entre le montant du tarif repas de l'établissement et le montant de 3 €/repas, étant précisé que cette aide n'est pas cumulable avec une autre prise en charge financière des repas par le Département ;
- de maintenir la majoration de l'aide à la demi-pension jusqu'à 0,10 € maximum, pour les collèges publics augmentant leur tarif au titre de l'approvisionnement local ;
- de reconduire le versement, en fin d'année scolaire, d'une somme forfaitaire annuelle de 458 € à chaque collège privé du Nord et 305 € à chaque collège public du Nord, pour les frais administratifs liés à la gestion de l'aide à la demi-pension ;
- de reconduire le versement des vacations à destination des personnels des collèges, des lycées professionnels publics accueillant des collégiens et des Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté qui traitent les dossiers, soit un montant de 22,20 € brut de l'heure sur la base de 7 dossiers de bénéficiaires par heure ;
- d'imputer les dépenses sur les chapitres 9328 et 93221 au Programme 16001 – Opération 16001OP002 du Budget Départemental ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département et chaque établissement selon le modèle joint au rapport en annexe 8, pour la mise en œuvre de l'aide à la demi-pension ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de ces dispositions.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12h52.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Vote intervenu à 13h30.

Au moment du vote 11 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	22
Absents sans procuration :	49
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	33 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :****Pour l'Aide à la Réussite du Collégien et pour le Projet Educatif Départemental du Collégien :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	33
Majorité des suffrages exprimés :	17
Pour :	18 (Groupe Union Pour le Nord)
Contre :	15 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

**Résultat du vote :****Pour l'Aide à la Demi-Pension :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	33
Majorité des suffrages exprimés :	17
Pour :	33 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

ANNEXE 1  
AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN  
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

RNE	TYPE	STATUT	NOM	VILLE	NOMBRE BOURSIERS TAUX 3	MONTANT PREVISIONNEL ARC 2020/2021	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60%
0590002G	Collège	Public	Théodore Monod	ANICHE	143	14 300 €	5 720 €	8 580 €
0593234V	Collège	Public	Albert Ball	ANNOEULLIN	32	3 200 €	1 280 €	1 920 €
0590006L	Collège	Public	Jules Ferry	ANZIN	119	11 900 €	4 760 €	7 140 €
0594401N	Collège	Public	Val de la Sensée	ARLEUX	42	4 200 €	1 680 €	2 520 €
0593246H	Collège	Public	Desrousseaux	ARMENTIERES	86	8 600 €	3 440 €	5 160 €
0594397J	Collège	Public	Jean Rostand	ARMENTIERES	90	9 000 €	3 600 €	5 400 €
0594297A	Collège	Public	Victor Hugo	AUBY AULNOY LEZ	80	8 000 €	3 200 €	4 800 €
0593673X	Collège	Public	Madame d'Epinay	VALENCIENNES	82	8 200 €	3 280 €	4 920 €
0596694F	Collège	Public	Félix del Marle	AULNOYE AYMERIES	122	12 200 €	4 880 €	7 320 €
0595176F	Collège	Public	Renaud-Barrault	AVESNELLES	95	9 500 €	3 800 €	5 700 €
0593676A	Collège	Public	Paul Langevin	AVESNES LES AUBERT	41	4 100 €	1 640 €	2 460 €
0594636U	Collège	Public	Maxime Deyts	BAILLEUL	52	5 200 €	2 080 €	3 120 €
0593490Y	Collège	Public	Jean Lemaire de Belges	BAVAY	23	2 300 €	920 €	1 380 €
0593479L	Collège	Public	Wenceslas Cobergher	BERGUES	9	900 €	360 €	540 €
0594415D	Collège	Public	Gilles de Chin	BERLAIMONT	30	3 000 €	1 200 €	1 800 €
0594301E	Collège	Public	Paul Eluard	BEUVRAGES	129	12 900 €	5 160 €	7 740 €
0593672W	Collège	Public	de l'Ostrevant	BOUCHAIN	43	4 300 €	1 720 €	2 580 €
0594640Y	Collège	Public	Jean Jaurès	BOURBOURG	28	2 800 €	1 120 €	1 680 €
0590030M	Collège	Public	du Septentrion	BRAY DUNES	12	1 200 €	480 €	720 €
0590031N	Collège	Public	Jean Macé	BRUAY SUR ESCAUT	116	11 600 €	4 640 €	6 960 €
0595175E	Collège	Public	Fénelon	CAMBRAI	44	4 400 €	1 760 €	2 640 €
0593487V	Collège	Public	Jules Ferry	CAMBRAI	68	6 800 €	2 720 €	4 080 €
0593488W	Collège	Public	Lamartine	CAMBRAI	55	5 500 €	2 200 €	3 300 €
0595174D	Collège	Public	Paul Duez	CAMBRAI	55	5 500 €	2 200 €	3 300 €
0596873A	Collège	Public	Simone Veil	CAPPELLE EN PEVELE	15	1 500 €	600 €	900 €
0593181M	Collège	Public	Maxence Van der Meersch	CAPPELLE LA GRANDE	28	2 800 €	1 120 €	1 680 €
0594872A	Collège	Public	Robert Le Frison	CASSEL	26	2 600 €	1 040 €	1 560 €
0595277R	Collège	Public	Jacques Prévert	CAUDRY	128	12 800 €	5 120 €	7 680 €
0590046E	Collège	Public	Jean Monnet	CAUDRY	141	14 100 €	5 640 €	8 460 €
0593244F	Collège	Public	Philippe de Commines	COMINES	61	6 100 €	2 440 €	3 660 €
0590050J	Collège	Public	Josquin des Prés	CONDE SUR ESCAUT	137	13 700 €	5 480 €	8 220 €
0593494C	Collège	Public	Boris Vian	COUDEKERQUE BRANCHE	57	5 700 €	2 280 €	3 420 €
0594295Y	Collège	Public	du Westhoek	COUDEKERQUE BRANCHE	19	1 900 €	760 €	1 140 €
0593182N	Collège	Public	Jules Ferry	COUDEKERQUE BRANCHE	22	2 200 €	880 €	1 320 €
0590055P	Collège	Public	Alfred Jennepin	COUSOLRE	20	2 000 €	800 €	1 200 €
0595595L	Collège	Public	du Looweg	CROCHTE	15	1 500 €	600 €	900 €
0593239A	Collège	Public	Boris Vian	CROIX	76	7 600 €	3 040 €	4 560 €
0590057S	Collège	Public	Paul Eluard	CYSOING	13	1 300 €	520 €	780 €
0590058T	Collège	Public	Paul Langevin	DECHY	52	5 200 €	2 080 €	3 120 €
0594300D	Collège	Public	Bayard	DENAIN	107	10 700 €	4 280 €	6 420 €
0594299C	Collège	Public	Turgot	DENAIN	179	17 900 €	7 160 €	10 740 €
0590062X	Collège	Public	Villars	DENAIN	164	16 400 €	6 560 €	9 840 €
0595171A	Collège	Public	Albert Châtelet	DOUAI	88	8 800 €	3 520 €	5 280 €
0594402P	Collège	Public	André Canivez	DOUAI	109	10 900 €	4 360 €	6 540 €
0592733A	Collège	Public	André Streinger	DOUAI	112	11 200 €	4 480 €	6 720 €
0595190W	Collège	Public	Gayant	DOUAI	51	5 100 €	2 040 €	3 060 €
0590068D	Collège	Public	Jules Ferry	DOUAI	92	9 200 €	3 680 €	5 520 €
0593484S	Collège	Public	Emile Littré	DOUCHY LES MINES	129	12 900 €	5 160 €	7 740 €

ANNEXE 1  
AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN  
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

0596716E	Collège	Public	Arthur Van Hecke	DUNKERQUE	63	6 300 €	2 520 €	3 780 €
0593666P	Collège	Public	Gaspard Malo	DUNKERQUE	57	5 700 €	2 280 €	3 420 €
0592713D	Collège	Public	Guilleminot	DUNKERQUE	21	2 100 €	840 €	1 260 €
0590164H	Collège	Public	Jean Zay	DUNKERQUE	20	2 000 €	800 €	1 200 €
0593664M	Collège	Public	Lucie Aubrac	DUNKERQUE	69	6 900 €	2 760 €	4 140 €
0590179Z	Collège	Public	Paul Machy	DUNKERQUE	43	4 300 €	1 720 €	2 580 €
0592751V	Collège	Public	Félicien Joly	ESCAUDAIN	92	9 200 €	3 680 €	5 520 €
0594409X	Collège	Public	Jean Zay	ESCAUTPONT	44	4 400 €	1 760 €	2 640 €
0595757M	Collège	Public	Henri Durez	ESTAIRES	33	3 300 €	1 320 €	1 980 €
0593476H	Collège	Public	Jean Mermoz	FACHES THUMESNIL	23	2 300 €	920 €	1 380 €
0592830F	Collège	Public	Jean Zay	FACHES THUMESNIL	50	5 000 €	2 000 €	3 000 €
0594168K	Collège	Public	Jean Zay	FEIGNIES	64	6 400 €	2 560 €	3 840 €
0593681F	Collège	Public	Lavoisier	FERRIERE LA GRANDE	66	6 600 €	2 640 €	3 960 €
0590082U	Collège	Public	Jean Moulin	FLINES LEZ RACHES	15	1 500 €	600 €	900 €
0595177G	Collège	Public	Camille Claudel	FOURMIES	48	4 800 €	1 920 €	2 880 €
0594879H	Collège	Public	Joliot Curie	FOURMIES	70	7 000 €	2 800 €	4 200 €
0593252P	Collège	Public	Léo Lagrange	FOURMIES	133	13 300 €	5 320 €	7 980 €
0593486U	Collège	Public	Félicien Joly	FRESNES SUR ESCAUT	62	6 200 €	2 480 €	3 720 €
0595166V	Collège	Public	Georges Rémi Hergé	GONDECOURT	11	1 100 €	440 €	660 €
0590087Z	Collège	Public	Pharamond Savary	GOUZEAUCOURT	27	2 700 €	1 080 €	1 620 €
0595712N	Collège	Public	Jean Monnet	GRAND FORT PHILIPPE	16	1 600 €	640 €	960 €
0594398K	Collège	Public	Anne Frank	GRANDE SYNTHÉ	48	4 800 €	1 920 €	2 880 €
0595782P	Collège	Public	du Moulin	GRANDE SYNTHÉ	61	6 100 €	2 440 €	3 660 €
0590088A	Collège	Public	Jules Verne	GRANDE SYNTHÉ	102	10 200 €	4 080 €	6 120 €
0590090C	Collège	Public	Pierre et Marie Curie	GRAVELINES	49	4 900 €	1 960 €	2 940 €
0590091D	Collège	Public	Robert Schuman	HALLUIN	39	3 900 €	1 560 €	2 340 €
0596059R	Collège	Public	Jules Ferry	HAUBOURDIN	51	5 100 €	2 040 €	3 060 €
0594386X	Collège	Public	Le Parc	HAUBOURDIN	30	3 000 €	1 200 €	1 800 €
0590099M	Collège	Public	Auguste Périer	HAUTMONT	63	6 300 €	2 520 €	3 780 €
0594309N	Collège	Public	Pierre de Ronsard	HAUTMONT	110	11 000 €	4 400 €	6 600 €
0592634T	Collège	Public	Saint Exupéry	HAUTMONT	59	5 900 €	2 360 €	3 540 €
0595170Z	Collège	Public	des Flandres	HAZEBROUCK	52	5 200 €	2 080 €	3 120 €
0590103S	Collège	Public	Fernande Benoist	HAZEBROUCK	39	3 900 €	1 560 €	2 340 €
0593180L	Collège	Public	Saint Exupéry	HELLEMMES	152	15 200 €	6 080 €	9 120 €
0594632P	Collège	Public	Raymond Devos	HEM	91	9 100 €	3 640 €	5 460 €
0594642A	Collège	Public	Lamartine	HONDSCHOOTE	27	2 700 €	1 080 €	1 620 €
0594638W	Collège	Public	Roger Salengro	HOUPLINES	60	6 000 €	2 400 €	3 600 €
0590107W	Collège	Public	Jean Moulin	IWUY	21	2 100 €	840 €	1 260 €
0594418G	Collège	Public	Charles de Gaulle	JEUMONT	58	5 800 €	2 320 €	3 480 €
0590109Y	Collège	Public	Eugène Thomas	JEUMONT	90	9 000 €	3 600 €	5 400 €
0593231S	Collège	Public	Albert Schweitzer	LA BASSEE	74	7 400 €	2 960 €	4 440 €
0593658F	Collège	Public	Flandre	LA MADELEINE	84	8 400 €	3 360 €	5 040 €
0593482P	Collège	Public	Frédéric Joliot Curie	LALLAING	43	4 300 €	1 720 €	2 580 €
0593226L	Collège	Public	Anne Frank	LAMBERSART	26	2 600 €	1 040 €	1 560 €
0595163S	Collège	Public	Lavoisier	LAMBERSART	51	5 100 €	2 040 €	3 060 €
0594298B	Collège	Public	André Malraux	LAMBRES LEZ DOUAI	26	2 600 €	1 040 €	1 560 €
0595178H	Collège	Public	Dupleix	LANDRECIES	76	7 600 €	3 040 €	4 560 €
0595337F	Collège	Public	Jean Rostand	LE CATEAU CAMBRESIS	158	15 800 €	6 320 €	9 480 €
0595172B	Collège	Public	Eugène Thomas	LE QUESNOY	59	5 900 €	2 360 €	3 540 €
0595713P	Collège	Public	Alphonse Daudet	LEERS	20	2 000 €	800 €	1 200 €
0593991T	Collège	Public	Théodore Monod	LESQUIN	22	2 200 €	880 €	1 320 €

ANNEXE 1  
AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN  
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

0593235W	Collège	Public	Boris Vian	LILLE	120	12 000 €	4 800 €	7 200 €
0593168Y	Collège	Public	Carnot	LILLE	77	7 700 €	3 080 €	4 620 €
0593179K	Collège	Public	Claude Levi-Strauss	LILLE	169	16 900 €	6 760 €	10 140 €
0590115E	Collège	Public	Franklin	LILLE	90	9 000 €	3 600 €	5 400 €
0594288R	Collège	Public	Louise Michel	LILLE	141	14 100 €	5 640 €	8 460 €
0594881K	Collège	Public	Martha Desrumaux	LILLE	80	8 000 €	3 200 €	4 800 €
0597004T	Collège	Public	Miriam Makeba	LILLE	151	15 100 €	6 040 €	9 060 €
0596833G	Collège	Public	Nina Simone	LILLE	143	14 300 €	5 720 €	8 580 €
0590271Z	Collège	Public	Verlaine	LILLE	85	8 500 €	3 400 €	5 100 €
0596172N	Collège	Public	Henri Matisse	LINSELLES	16	1 600 €	640 €	960 €
0594523W	Collège	Public	Guy Mollet	LOMME	24	2 400 €	960 €	1 440 €
0590131X	Collège	Public	Jean Jaurès	LOMME	60	6 000 €	2 400 €	3 600 €
0593177H	Collège	Public	Jean Zay	LOMME	39	3 900 €	1 560 €	2 340 €
0595596M	Collège	Public	Jean Rostand	LOON PLAGE	14	1 400 €	560 €	840 €
0593233U	Collège	Public	Professeur Albert Debeyre	LOOS	42	4 200 €	1 680 €	2 520 €
0593660H	Collège	Public	René Descartes	LOOS	53	5 300 €	2 120 €	3 180 €
0594533G	Collège	Public	Voltaire	LOURCHES	87	8 700 €	3 480 €	5 220 €
0593686L	Collège	Public	Jacques Brel	LOUVROIL	134	13 400 €	5 360 €	8 040 €
0593240B	Collège	Public	Gambetta	LYS LEZ LANNOY	116	11 600 €	4 640 €	6 960 €
0590142J	Collège	Public	Marguerite Yourcenar	MARCHIENNES	11	1 100 €	440 €	660 €
0593227M	Collège	Public	du Lazaro	MARCQ EN BAROEUL	35	3 500 €	1 400 €	2 100 €
0594287P	Collège	Public	Rouges Barres	MARCQ EN BAROEUL	25	2 500 €	1 000 €	1 500 €
0593674Y	Collège	Public	Alphonse Terroir	MARLY	88	8 800 €	3 520 €	5 280 €
0593474F	Collège	Public	Professeur Albert Debeyre	MARQUETTE LEZ LILLE	17	1 700 €	680 €	1 020 €
0593683H	Collège	Public	Jacques Prévert	MASNIERES	30	3 000 €	1 200 €	1 800 €
0593483R	Collège	Public	Robert Desnos	MASNY	35	3 500 €	1 400 €	2 100 €
0590151U	Collège	Public	Ernest Coutelle	MAUBEUGE	65	6 500 €	2 600 €	3 900 €
0590150T	Collège	Public	Guillaume Budé	MAUBEUGE	67	6 700 €	2 680 €	4 020 €
0593254S	Collège	Public	Jules Verne	MAUBEUGE	103	10 300 €	4 120 €	6 180 €
0594362W	Collège	Public	Vauban	MAUBEUGE	218	21 800 €	8 720 €	13 080 €
0594294X	Collège	Public	Henri Dunant	MERVILLE	38	3 800 €	1 520 €	2 280 €
0590155Y	Collège	Public	Descartes	MONS EN BAROEUL	71	7 100 €	2 840 €	4 260 €
0593178J	Collège	Public	François Rabelais	MONS EN BAROEUL	109	10 900 €	4 360 €	6 540 €
0594410Y	Collège	Public	Fernig	MORTAGNE DU NORD	17	1 700 €	680 €	1 020 €
0594527A	Collège	Public	Maxence Van der Meersch	MOUVAUX	68	6 800 €	2 720 €	4 080 €
0594537L	Collège	Public	Jules Verne	NEUVILLE EN FERRAIN	32	3 200 €	1 280 €	1 920 €
0596988A	Collège	Public	Départementale de Nieppe	NIEPPE	26	2 600 €	1 040 €	1 560 €
0590157A	Collège	Public	Saint Exupéry	ONNAING	60	6 000 €	2 400 €	3 600 €
0590159C	Collège	Public	du Pévèle	ORCHIES	40	4 000 €	1 600 €	2 400 €
0594290T	Collège	Public	Henri Matisse	OSTRICOURT	38	3 800 €	1 520 €	2 280 €
0596529B	Collège	Public	Maurice Schumann	PECQUENCOURT	55	5 500 €	2 200 €	3 300 €
0594628K	Collège	Public	Jacques Monod	PERENCHIES	27	2 700 €	1 080 €	1 620 €
0590007M	Collège	Public	Pierre-Gilles de Gennes	PETITE FORET	75	7 500 €	3 000 €	4 500 €
0594876E	Collège	Public	Montaigne	POIX DU NORD	19	1 900 €	760 €	1 140 €
0594866U	Collège	Public	Françoise Dolto	PONT A MARCQ	16	1 600 €	640 €	960 €
0595758N	Collège	Public	Etienne Dolet	PROVIN	27	2 700 €	1 080 €	1 620 €
0594303G	Collège	Public	Jehan Froissart	QUIEVRECHAIN	76	7 600 €	3 040 €	4 560 €
0594408W	Collège	Public	Germinal	RAISMES	86	8 600 €	3 440 €	5 160 €
0594865T	Collège	Public	Anatole France	RONCHIN	56	5 600 €	2 240 €	3 360 €
0593237Y	Collège	Public	Gernez Rieux	RONCHIN	68	6 800 €	2 720 €	4 080 €
0593668S	Collège	Public	Paul Eluard	RONCQ	22	2 200 €	880 €	1 320 €

ANNEXE 1  
AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN  
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

0593251N	Collège	Public	Docteur Ernest Schaffner	ROOST WARENDIN	46	4 600 €	1 840 €	2 760 €
0594389A	Collège	Public	Anne Frank	ROUBAIX	227	22 700 €	9 080 €	13 620 €
0595167W	Collège	Public	Baudelaire	ROUBAIX	99	9 900 €	3 960 €	5 940 €
0590190L	Collège	Public	Jean-Baptiste Lebas	ROUBAIX	189	18 900 €	7 560 €	11 340 €
0595168X	Collège	Public	Maxence Van der Meersch	ROUBAIX	176	17 600 €	7 040 €	10 560 €
0593667R	Collège	Public	Rosa Parks	ROUBAIX	215	21 500 €	8 600 €	12 900 €
0590183D	Collège	Public	Sévigné	ROUBAIX	161	16 100 €	6 440 €	9 660 €
0594634S	Collège	Public	Théodore Monod	ROUBAIX	122	12 200 €	4 880 €	7 320 €
0594538M	Collège	Public	Jean Rostand	SAINS DU NORD	31	3 100 €	1 240 €	1 860 €
0594304H	Collège	Public	Marie Curie	SAINT AMAND LES EAUX	63	6 300 €	2 520 €	3 780 €
0594411Z	Collège	Public	Moulin Blanc	SAINT AMAND LES EAUX	31	3 100 €	1 240 €	1 860 €
0593228N	Collège	Public	Jean Moulin	SAINT ANDRE	38	3 800 €	1 520 €	2 280 €
0593663L	Collège	Public	Jean Deconinck	SAINT POL SUR MER	101	10 100 €	4 040 €	6 060 €
0590200X	Collège	Public	Robespierre	SAINT POL SUR MER	73	7 300 €	2 920 €	4 380 €
0594644C	Collège	Public	Lavoisier	SAINT SAULVE	36	3 600 €	1 440 €	2 160 €
0593662K	Collège	Public	Jean Demailly	SECLIN	52	5 200 €	2 080 €	3 120 €
0593185S	Collège	Public	Anatole France	SIN LE NOBLE	118	11 800 €	4 720 €	7 080 €
0594648G	Collège	Public	Antoine de Saint-Exupéry	SOLESMES	57	5 700 €	2 280 €	3 420 €
0590206D	Collège	Public	du Solrèzis	SOLRE LE CHÂTEAU	37	3 700 €	1 480 €	2 220 €
0590248Z	Collège	Public	Louis Pasteur	SOMAIN	64	6 400 €	2 560 €	3 840 €
0594405T	Collège	Public	Victor Hugo	SOMAIN	116	11 600 €	4 640 €	6 960 €
0593992U	Collège	Public	Antoine de Saint Exupéry	STEENVOORDE	20	2 000 €	800 €	1 200 €
0594645D	Collège	Public	Jean Jacques Rousseau	THIANT	39	3 900 €	1 560 €	2 340 €
0590211J	Collège	Public	Albert Camus	THUMERIES	26	2 600 €	1 040 €	1 560 €
0594293W	Collège	Public	Albert Roussel	TOURCOING	151	15 100 €	6 040 €	9 060 €
0596860L	Collège	Public	Lucie Aubrac	TOURCOING	165	16 500 €	6 600 €	9 900 €
0594394F	Collège	Public	Marie Curie	TOURCOING	157	15 700 €	6 280 €	9 420 €
0592714E	Collège	Public	Mendès France	TOURCOING	117	11 700 €	4 680 €	7 020 €
0594308M	Collège	Public	Denis Saurat	TRELON	27	2 700 €	1 080 €	1 620 €
0594534H	Collège	Public	Paul Langevin	TRITH SAINT LEGER	25	2 500 €	1 000 €	1 500 €
0592715F	Collège	Public	Charles Eisen	VALENCIENNES	81	8 100 €	3 240 €	4 860 €
0593680E	Collège	Public	Chasse Royale	VALENCIENNES	114	11 400 €	4 560 €	6 840 €
0590224Y	Collège	Public	Jean Baptiste Carpeaux	VALENCIENNES	94	9 400 €	3 760 €	5 640 €
0595173C	Collège	Public	Watteau	VALENCIENNES	25	2 500 €	1 000 €	1 500 €
0594412A	Collège	Public	Jean Jaurès	VIEUX CONDE	123	12 300 €	4 920 €	7 380 €
0593196D	Collège	Public	Arthur Rimbaud	VILLENEUVE D'ASCQ	56	5 600 €	2 240 €	3 360 €
0595656C	Collège	Public	Camille Claudel	VILLENEUVE D'ASCQ	38	3 800 €	1 520 €	2 280 €
0594525Y	Collège	Public	Le Triolo	VILLENEUVE D'ASCQ	56	5 600 €	2 240 €	3 360 €
0594291U	Collège	Public	Molière	VILLENEUVE D'ASCQ	44	4 400 €	1 760 €	2 640 €
0595328W	Collège	Public	Simone de Beauvoir	VILLENEUVE D'ASCQ	154	15 400 €	6 160 €	9 240 €
0590228C	Collège	Public	François Villon	WALINCOURT SELVIGNY	51	5 100 €	2 040 €	3 060 €
0593678C	Collège	Public	Jean Moulin	WALLERS	58	5 800 €	2 320 €	3 480 €
0593241C	Collège	Public	Albert Calmette	WASQUEHAL	40	4 000 €	1 600 €	2 400 €
0594650J	Collège	Public	Jacques Prévert	WATTEN	33	3 300 €	1 320 €	1 980 €
0594524X	Collège	Public	Jean Moulin	WATTIGNIES	59	5 900 €	2 360 €	3 540 €
0595597N	Collège	Public	Voltaire	WATTIGNIES	26	2 600 €	1 040 €	1 560 €
0595169Y	Collège	Public	Emile Zola	WATTRELOS	66	6 600 €	2 640 €	3 960 €
0593242D	Collège	Public	Gustave Nadaud	WATTRELOS	119	11 900 €	4 760 €	7 140 €
0594392D	Collège	Public	Pablo Neruda	WATTRELOS	46	4 600 €	1 840 €	2 760 €
0593475G	Collège	Public	Léon Blum	WAVRIN	13	1 300 €	520 €	780 €
0590238N	Collège	Public	Romain Rolland	WAZIERS	63	6 300 €	2 520 €	3 780 €

ANNEXE 1  
AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN  
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

0594643B	Collège	Public	du Houtland	WORMHOUT	19	1 900 €	760 €	1 140 €
----------	---------	--------	-------------	----------	----	---------	-------	---------



ANNEXE 1  
AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN  
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

0592946G	Collège	Privé	Saint Charles	ARMENTIERES	11	1 100 €	440 €	660 €
0595382E	Collège	Privé	Saint Jude	ARMENTIERES	15	1 500 €	600 €	900 €
0595383F	Collège	Privé	Jeanne d'Arc	AULNOYE AYMERIES	10	1 000 €	400 €	600 €
0595384G	Collège	Privé	Sainte Thérèse	AVESNES SUR HELPE	12	1 200 €	480 €	720 €
0592930P	Collège	Privé	Immaculée Conception	BAILLEUL	9	900 €	360 €	540 €
0592924H	Collège	Privé	Notre Dame de l'Assomption	BAVAY	5	500 €	200 €	300 €
0595360F	Collège	Privé	Sainte Marie	BEAUCAMPS LIGNY	5	500 €	200 €	300 €
0592933T	Collège	Privé	Saint Winoc	BERGUES	10	1 000 €	400 €	600 €
0595385H	Collège	Privé	La Croix Blanche	BONDUES	14	1 400 €	560 €	840 €
0592955S	Collège	Privé	Notre Dame	BOURBOURG	12	1 200 €	480 €	720 €
0593171B	Collège	Privé	Jeanne d'Arc - Saint-Luc	CAMBRAI	15	1 500 €	600 €	900 €
0592925J	Collège	Privé	Sainte Marie	CASSEL	16	1 600 €	640 €	960 €
0592959W	Collège	Privé	Saint Joseph	COMINES	11	1 100 €	440 €	660 €
0593120W	Collège	Privé	De La Salle	COUDEKERQUE BRANCHE	26	2 600 €	1 040 €	1 560 €
0592960X	Collège	Privé	Notre Dame	CYSOING	2	200 €	80 €	120 €
0592962Z	Collège	Privé	Jean Paul II	DENAIN	46	4 600 €	1 840 €	2 760 €
0592941B	Collège	Privé	Institut de la Sainte Union (Ste Clothilde)	DOUAI	15	1 500 €	600 €	900 €
0595387K	Collège	Privé	Saint Jean	DOUAI	12	1 200 €	480 €	720 €
0593101A	Collège	Privé	Fénelon	DUNKERQUE	13	1 300 €	520 €	780 €
0595389M	Collège	Privé	Notre Dame des Dunes	DUNKERQUE	33	3 300 €	1 320 €	1 980 €
0593103C	Collège	Privé	Sacré Coeur	ESTAIRES	10	1 000 €	400 €	600 €
0595390N	Collège	Privé	Saint Pierre	FOURMIES	26	2 600 €	1 040 €	1 560 €
0596801X	Collège	Privé	Ressources Saint-Jacques	FOURNES EN WEPPE	9	900 €	360 €	540 €
0595388L	Collège	Privé	Abbé Bonpain	GRANDE SYNTHÉ	50	5 000 €	2 000 €	3 000 €
0593123Z	Collège	Privé	Saint Joseph	GRAVELINES	12	1 200 €	480 €	720 €
0593125B	Collège	Privé	Sacré Coeur	HALLUIN	30	3 000 €	1 200 €	1 800 €
0593127D	Collège	Privé	La Sagesse	HAUBOURDIN	14	1 400 €	560 €	840 €
0595391P	Collège	Privé	Saint Jacques	HAZEBROUCK	9	900 €	360 €	540 €
0593131H	Collège	Privé	Saint Joseph	HELLEMMES	31	3 100 €	1 240 €	1 860 €
0595630Z	Collège	Privé	Saint Paul	HEM	47	4 700 €	1 880 €	2 820 €
0593130G	Collège	Privé	Saint Joseph	HONDSCHOOTE	4	400 €	160 €	240 €
0593132J	Collège	Privé	Sainte Bernadette	JEUMONT	33	3 300 €	1 320 €	1 980 €
0592950L	Collège	Privé	Notre Dame	LA BASSEE	12	1 200 €	480 €	720 €
0592896C	Collège	Privé	Saint Jean	LA MADELEINE	4	400 €	160 €	240 €
0593134L	Collège	Privé	Dominique Savio	LAMBERSART	2	200 €	80 €	120 €
0595393S	Collège	Privé	Sainte Odile	LAMBERSART	13	1 300 €	520 €	780 €
0592889V	Collège	Privé	Charlemagne	LESQUIN	12	1 200 €	480 €	720 €
0595396V	Collège	Privé	De la Salle	LILLE	46	4 600 €	1 840 €	2 760 €
0595394T	Collège	Privé	Notre Dame de la Paix	LILLE	17	1 700 €	680 €	1 020 €
0592890W	Collège	Privé	Saint Joseph	LILLE	51	5 100 €	2 040 €	3 060 €
0595286A	Collège	Privé	Saint Paul	LILLE	13	1 300 €	520 €	780 €
0596177U	Collège	Privé	Sainte Claire	LILLE	45	4 500 €	1 800 €	2 700 €
0595397W	Collège	Privé	Sainte Thérèse d'Avila	LILLE	13	1 300 €	520 €	780 €
0592895B	Collège	Privé	Sainte Marie	LINSELLES	7	700 €	280 €	420 €
0595398X	Collège	Privé	Institution Libre de Marcq	MARCQ EN BAROEUL	7	700 €	280 €	420 €
0595993U	Collège	Privé	Jeanine Manuel	MARCQ EN BAROEUL	0	- €	- €	- €
0595399Y	Collège	Privé	Notre Dame de Grace	MAUBEUGE	46	4 600 €	1 840 €	2 760 €
0592899F	Collège	Privé	Saint Robert	MERVILLE	16	1 600 €	640 €	960 €
0593218C	Collège	Privé	Lacordaire	MONS EN BAROEUL	33	3 300 €	1 320 €	1 980 €
0594833H	Collège	Privé	Saint Joseph	NEUVILLE EN FERRAIN	11	1 100 €	440 €	660 €
0594505B	Collège	Privé	Saint Martin	NIEPPE	6	600 €	240 €	360 €

ANNEXE 1  
AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN  
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

0592900G	Collège	Privé	Notre Dame de la Providence	ORCHIES	9	900 €	360 €	540 €
0592901H	Collège	Privé	Sainte Marie	PERENCHIES	3	300 €	120 €	180 €
0592917A	Collège	Privé	Jeanne d'Arc	ROUBAIX	8	800 €	320 €	480 €
0592886S	Collège	Privé	Pascal	ROUBAIX	149	14 900 €	5 960 €	8 940 €
0595302T	Collège	Privé	Saint Exupéry	ROUBAIX	131	13 100 €	5 240 €	7 860 €
0592907P	Collège	Privé	Saint Michel	ROUBAIX	129	12 900 €	5 160 €	7 740 €
0592905M	Collège	Privé	Sainte Marie	ROUBAIX	122	12 200 €	4 880 €	7 320 €
0595400Z	Collège	Privé	Notre Dame des Anges	SAINT AMAND LES EAUX	10	1 000 €	400 €	600 €
0592911U	Collège	Privé	Saint Joseph	SAINT ANDRE	14	1 400 €	560 €	840 €
0593143W	Collège	Privé	Sacré Coeur	SAINT POL SUR MER	22	2 200 €	880 €	1 320 €
0595402B	Collège	Privé	Notre Dame	SAINT SAULVE	19	1 900 €	760 €	1 140 €
0593144X	Collège	Privé	Sainte Anne	SEBOURG	9	900 €	360 €	540 €
0593145Y	Collège	Privé	Immaculée Conception	SECLIN	8	800 €	320 €	480 €
0595401A	Collège	Privé	Saint Michel	SOLESMES	5	500 €	200 €	300 €
0597055Y	Collège	Privé	Notre Dame de la Renaissance	SOMAIN	20	2 000 €	800 €	1 200 €
0593147A	Collège	Privé	Notre Dame de Lourdes	STEENVOORDE	2	200 €	80 €	120 €
0593152F	Collège	Privé	Cardinal Liénart	TOURCOING	34	3 400 €	1 360 €	2 040 €
0593149C	Collège	Privé	Charles de Foucauld	TOURCOING	48	4 800 €	1 920 €	2 880 €
0593217B	Collège	Privé	Charles Péguy	TOURCOING	119	11 900 €	4 760 €	7 140 €
0593140T	Collège	Privé	Notre Dame de l'Immaculée	TOURCOING	46	4 600 €	1 840 €	2 760 €
0593150D	Collège	Privé	Saint Gabriel	TOURCOING	83	8 300 €	3 320 €	4 980 €
0596846W	Collège	Privé	Saint Thomas	TOURCOING	22	2 200 €	880 €	1 320 €
0593155J	Collège	Privé	Saint Jean Baptiste de la Salle	VALENCIENNES	35	3 500 €	1 400 €	2 100 €
0593154H	Collège	Privé	Sainte Marie	VALENCIENNES	26	2 600 €	1 040 €	1 560 €
0593198F	Collège	Privé	Communautaire	VILLENEUVE D'ASCQ	34	3 400 €	1 360 €	2 040 €
0595404D	Collège	Privé	Saint Adrien La Salle	VILLENEUVE D'ASCQ	23	2 300 €	920 €	1 380 €
0593157L	Collège	Privé	Saint Joseph	VILLERS OUTREAU	13	1 300 €	520 €	780 €
0593159N	Collège	Privé	Sacré Coeur	WATTEN	9	900 €	360 €	540 €
0593160P	Collège	Privé	Saint Joseph	WATTRELOS	68	6 800 €	2 720 €	4 080 €
0593163T	Collège	Privé	Notre Dame	WORMHOUT	3	300 €	120 €	180 €

ANNEXE 1  
AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN  
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

0597115N	Ecole européenne	public	Ecole européenne de Lille Métropole - collège	MARCQ-EN-BAROEUL	6	600 €	240 €	360 €
0595483P	EREA	public	Nelson Mandela	LILLE	29	2 900 €	1 160 €	1 740 €
0594541R	EREA	public	Ignace Pleyel	LOOS	17	1 700 €	680 €	1 020 €
0594380R	EREA	public	Colette Magny	LYS LEZ LANNOY	22	2 200 €	880 €	1 320 €
0592610S	Lycée professionnel	public	Pierre Joseph Laurent	ANICHE	12	1 200 €	480 €	720 €
0590257J	Lycée professionnel	public	Ile de France	ARMENTIERES	11	1 100 €	440 €	660 €
0594532F	Lycée professionnel	public	Ambroise Croizat	AUBY	6	600 €	240 €	360 €
0590015W	Lycée professionnel	public	Piere et Marie Curie	AULNOYE AYMERIES	10	1 000 €	400 €	600 €
0592611T	Lycée professionnel	public	Louis Blériot	CAMBRAI	7	700 €	280 €	420 €
0590044C	Lycée professionnel	public	Joseph-Marie Jacquard	CAUDRY	8	800 €	320 €	480 €
0596854E	Lycée professionnel	public	pays de conde	CONDE SUR ESCAUT	8	800 €	320 €	480 €
0590263R	Lycée professionnel	public	Fernand Léger	COUDEKERQUE BRANCHE	11	1 100 €	440 €	660 €
0590264S	Lycée professionnel	public	Alfred Kastler	DENAIN	6	600 €	240 €	360 €
0595894L	Lycée professionnel	public	François Rabelais	DOUAI	8	800 €	320 €	480 €
0597005U	Lycée professionnel	public	Val de Lys	ESTAIRES	6	600 €	240 €	360 €
0590083V	Lycée professionnel	public	Camille Claudel	FOURMIES	6	600 €	240 €	360 €
0594652L	Lycée professionnel	public	des Plaines du Nord	GRANDE SYNTHÉ	11	1 100 €	440 €	660 €
0592850C	Lycée professionnel	public	Antoine de Saint Exupéry	HALLUIN	11	1 100 €	440 €	660 €
0590098L	Lycée professionnel	public	Placide Courtoy	HAUTMONT	14	1 400 €	560 €	840 €
0590102R	Lycée professionnel	public	Monts de Flandre	HAZEBROUCK	10	1 000 €	400 €	600 €
0592712C	Lycée professionnel	public	Louis Armand	JEUMONT	11	1 100 €	440 €	660 €
0590252D	Lycée professionnel	public	Louis-Léopold Boilly	LA BASSEE	8	800 €	320 €	480 €
0596957S	Lycée professionnel	public	Aimé Césaire	LILLE	11	1 100 €	440 €	660 €
0590266U	Lycée professionnel	public	César Baggio	LILLE	7	700 €	280 €	420 €
0590111A	Lycée professionnel	public	Sonia Delaunay	LOMME	8	800 €	320 €	480 €
0590133Z	Lycée professionnel	public	Maurice Duhamel	LOOS	10	1 000 €	400 €	600 €
0594302F	Lycée professionnel	public	François Mansart	MARLY	11	1 100 €	440 €	660 €
0590189K	Lycée professionnel	public	Lavoisier	ROUBAIX	11	1 100 €	440 €	660 €
0590187H	Lycée professionnel	public	Louis Loucheur	ROUBAIX	10	1 000 €	400 €	600 €
0590192N	Lycée professionnel	public	Ernest Couteaux	SAINT AMAND LES EAUX	6	600 €	240 €	360 €
0592832H	Lycée professionnel	public	Vertes Feuilles	SAINT ANDRE	8	800 €	320 €	480 €
0592833J	Lycée professionnel	public	Les Hauts de Flandre	SECLIN	6	600 €	240 €	360 €
0590217R	Lycée professionnel	public	Sévigné	TOURCOING	7	700 €	280 €	420 €
0590270Y	Lycée professionnel	public	du Hainaut	VALENCIENNES	11	1 100 €	440 €	660 €
0593495D	Lycée professionnel	public	Paul Langevin	WAZIERS	6	600 €	240 €	360 €
0595856V	Lycée professionnel	public	de l'Yser	WORMHOUT	10	1 000 €	400 €	600 €
0593060F	Lycée professionnel	Privé	Institut Nicolas Barré - Saint Louis	ARMENTIERES	9	900 €	360 €	540 €
0593063J	Lycée professionnel	Privé	Sainte Marie	BAILLEUL	2	200 €	80 €	120 €
0593061G	Lycée professionnel	Privé	Saint Luc (Ex La Sagesse)	CAMBRAI	11	1 100 €	440 €	660 €
0593071T	Lycée professionnel	Privé	Deforest de Lewarde	DOUAI	8	800 €	320 €	480 €
0595918M	Lycée professionnel	Privé	Industiel EPID	DUNKERQUE	4	400 €	160 €	240 €
0593058D	Lycée professionnel	Privé	Vauban	DUNKERQUE	4	400 €	160 €	240 €
0593077Z	Lycée professionnel	Privé	Saint Joseph	HAZEBROUCK	4	400 €	160 €	240 €
0593015G	Lycée professionnel	Privé	Camille de Lellis	LAMBERSART	11	1 100 €	440 €	660 €
0593027V	Lycée professionnel	Privé	Industries Lilloises	LILLE	7	700 €	280 €	420 €
0593006X	Lycée professionnel	Privé	Notre Dame d'Annay	LILLE	2	200 €	80 €	120 €
0593030Y	Lycée professionnel	Privé	Saint Vincent de Paul - Notre Dame du Sacré-Cœur	LOOS	4	400 €	160 €	240 €
0593034C	Lycée professionnel	Privé	Technologique	LOUVROIL	4	400 €	160 €	240 €
0593040J	Lycée professionnel	Privé	Notre Dame de la Providence	ORCHIES	6	600 €	240 €	360 €
0592964B	Lycée professionnel	Privé	Léonard de Vinci	ROUBAIX	6	600 €	240 €	360 €
0592973L	Lycée professionnel	Privé	Saint François d'Assise	ROUBAIX	8	800 €	320 €	480 €

ANNEXE 1  
**AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN**  
**ANNEE SCOLAIRE 2020/2021**

0592963A	Lycée professionnel	Privé	Saint Martin	ROUBAIX	7	700 €	280 €	420 €
0592976P	Lycée professionnel	Privé	Hélène Boucher	SOMAIN	7	700 €	280 €	420 €
0592965C	Lycée professionnel	Privé	Insustriel et Commercial	TOURCOING	15	1 500 €	600 €	900 €
0592966D	Lycée professionnel	Privé	Jehanne D'Arc	TOURCOING	5	500 €	200 €	300 €
0592980U	Lycée professionnel	Privé	Marie-Noël	TOURCOING	4	400 €	160 €	240 €
0592969G	Lycée professionnel	Privé	Dampierre	VALENCIENNES	4	400 €	160 €	240 €
0592967E	Lycée professionnel	Privé	La Sagessse	VALENCIENNES	11	1 100 €	440 €	660 €

ANNEXE 1  
AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN  
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

0595771c	Lycée Professionnel Agricole	Public	Horticole	RAISMES	4	400 €	160 €	240 €
0594799W	Lycée Professionnel Agricole	Privé	Maison Familiale Rurale "Le Clos Fleuri"	AVESNES SUR HELPE	8	800 €	320 €	480 €
0595119U	Lycée Professionnel Agricole	Privé	du Hainaut et de l'Avesnois	BAVAY	8	800 €	320 €	480 €
0595121W	Lycée Professionnel Agricole	Privé	Charles Brasseur	BOURBOURG	18	1 800 €	720 €	1 080 €
0595120V	Lycée Professionnel Agricole	Privé	Agricole Sainte Croix	CAMBRAI	39	3 900 €	1 560 €	2 340 €
0595122X	Lycée Professionnel Agricole	Privé	Saint Roch	ESTAIRES	9	900 €	360 €	540 €
0593257v	Lycée Professionnel Agricole	Privé	Institut Agricole et Horticole	GENECH	32	3 200 €	1 280 €	1 920 €
0595773e	Lycée Professionnel Agricole	Privé	Maison Familiale Rurale	HAUSSY	9	900 €	360 €	540 €
0591907s	Lycée Professionnel Agricole	Privé	Institut Agricole CEPA	HAZEBROUCK	8	800 €	320 €	480 €

	Nombre	Montant 2020/2021	Montant 1er versement	Montant 2nd versement
<b>Total collèges Publics</b>	<b>202</b>	<b>1 382 300 €</b>	<b>552 920 €</b>	<b>829 380 €</b>
<b>Total collèges Privés</b>	<b>81</b>	<b>214 400 €</b>	<b>85 760 €</b>	<b>128 640 €</b>
<b>TOTAL EREA Publics</b>	<b>3</b>	<b>6 800 €</b>	<b>2 720 €</b>	<b>4 080 €</b>
<b>Total Ecole Européenne Lille Métropole</b>	<b>1</b>	<b>600 €</b>	<b>240 €</b>	<b>360 €</b>
<b>Total Lycées Professionnels Publics</b>	<b>32</b>	<b>28 600 €</b>	<b>11 440 €</b>	<b>17 160 €</b>
<b>Total Lycées Professionnels Privés</b>	<b>22</b>	<b>14 300 €</b>	<b>5 720 €</b>	<b>8 580 €</b>
<b>Total Lycées Professionnels Agricole Publics</b>	<b>1</b>	<b>400 €</b>	<b>160 €</b>	<b>240 €</b>
<b>Total Lycées Professionnels Agricole Privés</b>	<b>8</b>	<b>13 100 €</b>	<b>5 240 €</b>	<b>7 860 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>350</b>	<b>1 660 500 €</b>	<b>664 200 €</b>	<b>996 300 €</b>

**Convention Aide à la Demi-Pension**  
**Barème Aide à la demi-pension**  
**Année scolaire 2020/2021**

Le Département du Nord reconduit à la rentrée scolaire 2020 son action en faveur des collégiens qui, pour des raisons essentiellement financières, ne seraient pas en mesure d'accéder à la demi-pension de leur établissement.

Cette aide départementale, qui doit permettre à chaque enfant de prendre un repas le midi, dépend des ressources de la famille, en fonction du barème arrêté ci-dessous.

**Vous êtes domicilié dans le département du Nord  
 et votre enfant est scolarisé dans un collège ou un lycée Professionnel en Prépa-Métiers  
 (même hors département du Nord).**

**En fonction des ressources indiquées  
 sur l'avis d'imposition 2019,  
 vous pouvez prétendre à**

**l'aide à la demi-pension**  
 dont les montants par repas s'élèvent à :

**1,87 €**

**1,44 €**

**0,89 €**

*En cas de diminution avérée des ressources depuis 2019,  
 votre demande pourra être réexaminée à partir de justificatifs.*

Nombre d'enfants à charge	PLAFONDS DE RESSOURCES * POUR UNE AIDE A :		
	1,87 €	1,44 €	0,89 €
1	14 628€	18 003€	21 379€
2	16 312€	20 067€	24 531€
3	17 996€	22 131€	27 683€
4	19 680€	24 195€	30 835€
5	21 364€	26 259€	33 987€
6	23 048€	28 323€	37 139€
7	24 732€	30 387€	40 291€
8	26 416€	32 451€	43 443€
9	28 100€	34 515€	46 595€
10	29 784€	36 579€	49 747€
Par enfant supplémentaire	1 684€	2 064€	3 152€

\* revenu fiscal de référence

Le collège se tient à votre disposition pour vous communiquer les pièces justificatives à joindre.

Annexe 9  
PEDC ANNEE SCOLAIRE 2020/2021  
Tableau récapitulatif des montants proposés

CODE_RNE	type	statut	Ville	Denomination	Montant 2020/2021	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60 %
0590002G	Collège	public	ANICHE	Théodore Monod	12 420 €	4 968 €	7 452 €
0593234V	Collège	public	ANNOEULLIN	Albert Ball	9 990 €	3 996 €	5 994 €
0590006L	Collège	public	ANZIN	Jules Ferry	7 470 €	2 988 €	4 482 €
0594401N	Collège	public	ARLEUX	Val de la Sensée	11 895 €	4 758 €	7 137 €
0593246H	Collège	public	ARMENTIERES	Desrousseaux	9 945 €	3 978 €	5 967 €
0594397J	Collège	public	ARMENTIERES	Jean Rostand	6 150 €	2 460 €	3 690 €
0594297A	Collège	public	AUBY	Victor Hugo	5 895 €	2 358 €	3 537 €
0593673X	Collège	public	AULNOY LEZ VALENCIENNES	Madame d'Epinau	6 435 €	2 574 €	3 861 €
0596694F	Collège	public	AULNOYE AYMERIES	Félix del Marle	12 535 €	5 014 €	7 521 €
0595176F	Collège	public	AVESNELLES	Renaud-Barrault	8 670 €	3 468 €	5 202 €
0593676A	Collège	public	AVESNES LES AUBERT	Paul Langevin	7 890 €	3 156 €	4 734 €
0594636U	Collège	public	BAILLEUL	Maxime Deyts	13 410 €	5 364 €	8 046 €
0593490Y	Collège	public	BAVAY	Jean Lemaire de Belges	9 510 €	3 804 €	5 706 €
0593479L	Collège	public	BERGUES	Wenceslas Cobergher	3 945 €	1 578 €	2 367 €
0594415D	Collège	public	BERLAIMONT	Gilles de Chin	4 290 €	1 716 €	2 574 €
0594301E	Collège	public	BEUVRAGES	Paul Eluard	7 260 €	2 904 €	4 356 €
0593672W	Collège	public	BOUCHAIN	de l'Ostrevant	10 635 €	4 254 €	6 381 €
0594640Y	Collège	public	BOURBOURG	Jean Jaurès	5 970 €	2 388 €	3 582 €
0590030M	Collège	public	BRAY DUNES	du Septentrion	6 015 €	2 406 €	3 609 €
0590031N	Collège	public	BRUAY SUR ESCAUT	Jean Macé	8 370 €	3 348 €	5 022 €
0595175E	Collège	public	CAMBRAI	Fénelon	7 465 €	2 986 €	4 479 €
0593487V	Collège	public	CAMBRAI	Jules Ferry	7 935 €	3 174 €	4 761 €
0593488W	Collège	public	CAMBRAI	Lamartine	8 505 €	3 402 €	5 103 €
0595174D	Collège	public	CAMBRAI	Paul Duez	9 900 €	3 960 €	5 940 €
0596873A	Collège	public	CAPPELLE EN PEVELE	Simone Veil	8 790 €	3 516 €	5 274 €
0593181M	Collège	public	CAPPELLE LA GRANDE	Maxence Van der Meersch	5 025 €	2 010 €	3 015 €
0594872A	Collège	public	CASSEL	Robert Le Frison	6 660 €	2 664 €	3 996 €
0595277R	Collège	public	CAUDRY	Jacques Prévert	8 730 €	3 492 €	5 238 €
0590046E	Collège	public	CAUDRY	Jean Monnet	10 395 €	4 158 €	6 237 €
0593244F	Collège	public	COMINES	Philippe de Commines	6 930 €	2 772 €	4 158 €
0590050J	Collège	public	CONDE SUR ESCAUT	Josquin des Prés	7 170 €	2 868 €	4 302 €
0593494C	Collège	public	COUDEKERQUE BRANCHE	Boris Vian	6 225 €	2 490 €	3 735 €
0594295Y	Collège	public	COUDEKERQUE BRANCHE	du Westhoek	2 145 €	858 €	1 287 €
0593182N	Collège	public	COUDEKERQUE BRANCHE	Jules Ferry	3 030 €	1 212 €	1 818 €
0590055P	Collège	public	COUSOLRE	Alfred Jennepin	2 505 €	1 002 €	1 503 €
0595595L	Collège	public	CROCHTE	du Looweg	4 530 €	1 812 €	2 718 €
0593239A	Collège	public	CROIX	Boris Vian	8 055 €	3 222 €	4 833 €
0590057S	Collège	public	CYSOING	Paul Eluard	11 355 €	4 542 €	6 813 €

Annexe 9  
PEDC ANNEE SCOLAIRE 2020/2021  
Tableau récapitulatif des montants proposés

CODE_RNE	type	statut	Ville	Denomination	Montant 2020/2021	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60 %
0590058T	Collège	public	DECHY	Paul Langevin	6 000 €	2 400 €	3 600 €



Annexe 9  
PEDC ANNEE SCOLAIRE 2020/2021  
Tableau récapitulatif des montants proposés

CODE_RNE	type	statut	Ville	Denomination	Montant 2020/2021	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60 %
0594300D	Collège	public	DENAIN	Bayard	5 130 €	2 052 €	3 078 €
0594299C	Collège	public	DENAIN	Turgot	6 285 €	2 514 €	3 771 €
0590062X	Collège	public	DENAIN	Villars	7 635 €	3 054 €	4 581 €
0595171A	Collège	public	DOUAI	Albert Châtelet	11 595 €	4 638 €	6 957 €
0594402P	Collège	public	DOUAI	André Canivez	10 525 €	4 210 €	6 315 €
0592733A	Collège	public	DOUAI	André Streinger	6 285 €	2 514 €	3 771 €
0595190W	Collège	public	DOUAI	Gayant	3 915 €	1 566 €	2 349 €
0590068D	Collège	public	DOUAI	Jules Ferry	9 135 €	3 654 €	5 481 €
0593484S	Collège	public	DOUCHY LES MINES	Emile Littré	10 680 €	4 272 €	6 408 €
0596716E	Collège	public	DUNKERQUE	Arthur Van Hecke	5 220 €	2 088 €	3 132 €
0593666P	Collège	public	DUNKERQUE	Gaspard Malo	8 775 €	3 510 €	5 265 €
0592713D	Collège	public	DUNKERQUE	Guilleminot	6 765 €	2 706 €	4 059 €
0590164H	Collège	public	DUNKERQUE	Jean Zay	4 095 €	1 638 €	2 457 €
0593664M	Collège	public	DUNKERQUE	Lucie Aubrac	4 920 €	1 968 €	2 952 €
0590179Z	Collège	public	DUNKERQUE	Paul Machy	6 855 €	2 742 €	4 113 €
0592751V	Collège	public	ESCAUDAIN	Félicien Joly	7 890 €	3 156 €	4 734 €
0594409X	Collège	public	ESCAUTPONT	Jean Zay	3 840 €	1 536 €	2 304 €
0595757M	Collège	public	ESTAIRES	Henri Durez	7 695 €	3 078 €	4 617 €
0593476H	Collège	public	FACHES THUMESNIL	Jean Mermoz	6 195 €	2 478 €	3 717 €
0592830F	Collège	public	FACHES THUMESNIL	Jean Zay	4 590 €	1 836 €	2 754 €
0594168K	Collège	public	FEIGNIES	Jean Zay	4 320 €	1 728 €	2 592 €
0593681F	Collège	public	FERRIERE LA GRANDE	Lavoisier	7 170 €	2 868 €	4 302 €
0590082U	Collège	public	FLINES LEZ RACHES	Jean Moulin	4 890 €	1 956 €	2 934 €
0595177G	Collège	public	FOURMIES	Camille Claudel	2 985 €	1 194 €	1 791 €
0594879H	Collège	public	FOURMIES	Joliot Curie	4 545 €	1 818 €	2 727 €
0593252P	Collège	public	FOURMIES	Léo Lagrange	6 345 €	2 538 €	3 807 €
0593486U	Collège	public	FRESNES SUR ESCAUT	Félicien Joly	4 500 €	1 800 €	2 700 €
0595166V	Collège	public	GONDECOURT	Georges Rémi Hergé	7 950 €	3 180 €	4 770 €
0590087Z	Collège	public	GOUZEACOURT	Pharamond Savary	3 570 €	1 428 €	2 142 €
0595712N	Collège	public	GRAND FORT PHILIPPE	Jean Monnet	2 760 €	1 104 €	1 656 €
0594398K	Collège	public	GRANDE SYNTHE	Anne Frank	6 570 €	2 628 €	3 942 €
0595782P	Collège	public	GRANDE SYNTHE	du Moulin	5 025 €	2 010 €	3 015 €
0590088A	Collège	public	GRANDE SYNTHE	Jules Verne	5 460 €	2 184 €	3 276 €
0590090C	Collège	public	GRAVELINES	Pierre et Marie Curie	7 875 €	3 150 €	4 725 €
0590091D	Collège	public	HALLUIN	Robert Schuman	7 050 €	2 820 €	4 230 €
0596059R	Collège	public	HAUBOURDIN	Jules Ferry	11 385 €	4 554 €	6 831 €
0594386X	Collège	public	HAUBOURDIN	Le Parc	6 285 €	2 514 €	3 771 €
0590099M	Collège	public	HAUTMONT	Auguste Périer	4 455 €	1 782 €	2 673 €

Annexe 9  
PEDC ANNEE SCOLAIRE 2020/2021  
Tableau récapitulatif des montants proposés

CODE_RNE	type	statut	Ville	Denomination	Montant 2020/2021	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60 %
0594309N	Collège	public	HAUTMONT	Pierre de Ronsard	6 420 €	2 568 €	3 852 €

Annexe 9  
PEDC ANNEE SCOLAIRE 2020/2021  
Tableau récapitulatif des montants proposés

CODE_RNE	type	statut	Ville	Denomination	Montant 2020/2021	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60 %
0592634T	Collège	public	HAUTMONT	Saint Exupéry	3 795 €	1 518 €	2 277 €
0595170Z	Collège	public	HAZEBROUCK	des Flandres	11 190 €	4 476 €	6 714 €
0590103S	Collège	public	HAZEBROUCK	Fernande Benoist	9 105 €	3 642 €	5 463 €
0593180L	Collège	public	HELLEMMES	Saint Exupéry	13 360 €	5 344 €	8 016 €
0594632P	Collège	public	HEM	Raymond Devos	7 560 €	3 024 €	4 536 €
0594642A	Collège	public	HONDSCHOOTE	Lamartine	7 105 €	2 842 €	4 263 €
0594638W	Collège	public	HOUPLINES	Roger Salengro	8 985 €	3 594 €	5 391 €
0590107W	Collège	public	IWUY	Jean Moulin	4 470 €	1 788 €	2 682 €
0594418G	Collège	public	JEUMONT	Charles de Gaulle	5 400 €	2 160 €	3 240 €
0590109Y	Collège	public	JEUMONT	Eugène Thomas	4 695 €	1 878 €	2 817 €
0593231S	Collège	public	LA BASSEE	Albert Schweitzer	12 975 €	5 190 €	7 785 €
0593658F	Collège	public	LA MADELEINE	Flandre	6 360 €	2 544 €	3 816 €
0593482P	Collège	public	LALLAING	Frédéric Joliot Curie	5 595 €	2 238 €	3 357 €
0593226L	Collège	public	LAMBERSART	Anne Frank	7 545 €	3 018 €	4 527 €
0595163S	Collège	public	LAMBERSART	Lavoisier	6 045 €	2 418 €	3 627 €
0594298B	Collège	public	LAMBRES LEZ DOUAI	André Malraux	6 870 €	2 748 €	4 122 €
0595178H	Collège	public	LANDRECIES	Dupleix	8 905 €	3 562 €	5 343 €
0595337F	Collège	public	LE CATEAU CAMBRESIS	Jean Rostand	11 475 €	4 590 €	6 885 €
0595172B	Collège	public	LE QUESNOY	Eugène Thomas	15 455 €	6 182 €	9 273 €
0595713P	Collège	public	LEERS	Alphonse Daudet	7 620 €	3 048 €	4 572 €
0593991T	Collège	public	LESQUIN	Théodore Monod	7 980 €	3 192 €	4 788 €
0593235W	Collège	public	LILLE	Boris Vian	6 090 €	2 436 €	3 654 €
0593168Y	Collège	public	LILLE	Carnot	10 800 €	4 320 €	6 480 €
0593179K	Collège	public	LILLE	Claude Levi-Strauss	7 725 €	3 090 €	4 635 €
0590115E	Collège	public	LILLE	Franklin	6 150 €	2 460 €	3 690 €
0594288R	Collège	public	LILLE	Louise Michel	5 700 €	2 280 €	3 420 €
0594881K	Collège	public	LILLE	Martha Desrumaux	5 865 €	2 346 €	3 519 €
0597004T	Collège	public	LILLE	Miriam Makeba	7 535 €	3 014 €	4 521 €
0596833G	Collège	public	LILLE	Nina Simone	6 450 €	2 580 €	3 870 €
0590271Z	Collège	public	LILLE	Verlaine	5 520 €	2 208 €	3 312 €
0596172N	Collège	public	LINSELLES	Henri Matisse	5 235 €	2 094 €	3 141 €
0594523W	Collège	public	LOMME	Guy Mollet	5 115 €	2 046 €	3 069 €
0590131X	Collège	public	LOMME	Jean Jaurès	6 750 €	2 700 €	4 050 €
0593177H	Collège	public	LOMME	Jean Zay	3 300 €	1 320 €	1 980 €
0595596M	Collège	public	LOON PLAGE	Jean Rostand	4 695 €	1 878 €	2 817 €
0593233U	Collège	public	LOOS	Professeur Albert Debeyre	5 610 €	2 244 €	3 366 €
0593660H	Collège	public	LOOS	René Descartes	4 890 €	1 956 €	2 934 €
0594533G	Collège	public	LOURCHES	Voltaire	8 685 €	3 474 €	5 211 €

Annexe 9  
PEDC ANNEE SCOLAIRE 2020/2021  
Tableau récapitulatif des montants proposés

CODE_RNE	type	statut	Ville	Denomination	Montant 2020/2021	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60 %
0593686L	Collège	public	LOUVROIL	Jacques Brel	4 590 €	1 836 €	2 754 €

Annexe 9  
PEDC ANNEE SCOLAIRE 2020/2021  
Tableau récapitulatif des montants proposés

CODE_RNE	type	statut	Ville	Denomination	Montant 2020/2021	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60 %
0593240B	Collège	public	LYS LEZ LANNOY	Gambetta	10 095 €	4 038 €	6 057 €
0590142J	Collège	public	MARCHIENNES	Marguerite Yourcenar	4 725 €	1 890 €	2 835 €
0593227M	Collège	public	MARCQ EN BAROEUL	du Lazaro	8 490 €	3 396 €	5 094 €
0594287P	Collège	public	MARCQ EN BAROEUL	Rouges Barres	6 165 €	2 466 €	3 699 €
0593674Y	Collège	public	MARLY	Alphonse Terroir	8 580 €	3 432 €	5 148 €
0593474F	Collège	public	MARQUETTE LEZ LILLE	Professeur Albert Debeyre	7 440 €	2 976 €	4 464 €
0593683H	Collège	public	MASNIERES	Jacques Prévert	5 865 €	2 346 €	3 519 €
0593483R	Collège	public	MASNY	Robert Desnos	7 095 €	2 838 €	4 257 €
0590151U	Collège	public	MAUBEUGE	Ernest Coutelle	4 530 €	1 812 €	2 718 €
0590150T	Collège	public	MAUBEUGE	Guillaume Budé	7 875 €	3 150 €	4 725 €
0593254S	Collège	public	MAUBEUGE	Jules Verne	4 605 €	1 842 €	2 763 €
0594362W	Collège	public	MAUBEUGE	Vauban	8 205 €	3 282 €	4 923 €
0594294X	Collège	public	MERVILLE	Henri Dunant	6 195 €	2 478 €	3 717 €
0590155Y	Collège	public	MONS EN BAROEUL	Descartes	5 850 €	2 340 €	3 510 €
0593178J	Collège	public	MONS EN BAROEUL	François Rabelais	7 665 €	3 066 €	4 599 €
0594410Y	Collège	public	MORTAGNE DU NORD	Fernig	4 770 €	1 908 €	2 862 €
0594527A	Collège	public	MOUVAUX	Maxence Van der Meersch	6 480 €	2 592 €	3 888 €
0594537L	Collège	public	NEUVILLE EN FERRAIN	Jules Verne	4 890 €	1 956 €	2 934 €
0596988A	Collège	Public	NIEPPE	Jeanne de Constantinople	7 125 €	2 850 €	4 275 €
0590157A	Collège	public	ONNAING	Saint Exupéry	6 990 €	2 796 €	4 194 €
0590159C	Collège	public	ORCHIES	du Pévèle	15 015 €	6 006 €	9 009 €
0594290T	Collège	public	OSTRICOURT	Henri Matisse	4 530 €	1 812 €	2 718 €
0596529B	Collège	public	PECQUENCOURT	Maurice Schumann	7 350 €	2 940 €	4 410 €
0594628K	Collège	public	PERENCHIES	Jacques Monod	6 825 €	2 730 €	4 095 €
0590007M	Collège	public	PETITE FORET	Pierre-Gilles de Gennes	8 385 €	3 354 €	5 031 €
0594876E	Collège	public	POIX DU NORD	Montaigne	3 480 €	1 392 €	2 088 €
0594866U	Collège	public	PONT A MARCQ	Françoise Dolto	8 160 €	3 264 €	4 896 €
0595758N	Collège	public	PROVIN	Etienne Dolet	7 065 €	2 826 €	4 239 €
0594303G	Collège	public	QUIEVRECHAIN	Jehan Froissart	6 675 €	2 670 €	4 005 €
0594408W	Collège	public	RAISMES	Germinal	6 720 €	2 688 €	4 032 €
0594865T	Collège	public	RONCHIN	Anatole France	3 840 €	1 536 €	2 304 €
0593237Y	Collège	public	RONCHIN	Gernez Rieux	7 965 €	3 186 €	4 779 €
0593668S	Collège	public	RONCQ	Paul Eluard	3 390 €	1 356 €	2 034 €
0593251N	Collège	public	ROOST WARENDIN	Docteur Ernest Schaffner	8 910 €	3 564 €	5 346 €
0594389A	Collège	public	ROUBAIX	Anne Frank	8 430 €	3 372 €	5 058 €
0595167W	Collège	public	ROUBAIX	Baudelaire	6 360 €	2 544 €	3 816 €
0590190L	Collège	public	ROUBAIX	Jean-Baptiste Lebas	6 960 €	2 784 €	4 176 €
0595168X	Collège	public	ROUBAIX	Maxence Van der Meersch	7 870 €	3 148 €	4 722 €

Annexe 9  
PEDC ANNEE SCOLAIRE 2020/2021  
Tableau récapitulatif des montants proposés

CODE_RNE	type	statut	Ville	Denomination	Montant 2020/2021	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60 %
0593667R	Collège	public	ROUBAIX	Rosa Parks	8 250 €	3 300 €	4 950 €

Annexe 9  
PEDC ANNEE SCOLAIRE 2020/2021  
Tableau récapitulatif des montants proposés

CODE_RNE	type	statut	Ville	Denomination	Montant 2020/2021	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60 %
0590183D	Collège	public	ROUBAIX	Sévigné	5 900 €	2 360 €	3 540 €
0594634S	Collège	public	ROUBAIX	Théodore Monod	5 940 €	2 376 €	3 564 €
0594538M	Collège	public	SAINS DU NORD	Jean Rostand	3 630 €	1 452 €	2 178 €
0594304H	Collège	public	SAINT AMAND LES EAUX	Marie Curie	8 010 €	3 204 €	4 806 €
0594411Z	Collège	public	SAINT AMAND LES EAUX	Moulin Blanc	9 615 €	3 846 €	5 769 €
0593228N	Collège	public	SAINT ANDRE	Jean Moulin	6 330 €	2 532 €	3 798 €
0593663L	Collège	public	SAINT POL SUR MER	Jean Deconinck	7 245 €	2 898 €	4 347 €
0590200X	Collège	public	SAINT POL SUR MER	Robespierre	6 870 €	2 748 €	4 122 €
0594644C	Collège	public	SAINT SAULVE	Lavoisier	5 445 €	2 178 €	3 267 €
0593662K	Collège	public	SECLIN	Jean Demailly	7 575 €	3 030 €	4 545 €
0593185S	Collège	public	SIN LE NOBLE	Anatole France	10 485 €	4 194 €	6 291 €
0594648G	Collège	public	SOLESMES	Antoine de Saint-Exupéry	9 915 €	3 966 €	5 949 €
0590206D	Collège	public	SOLRE LE CHÂTEAU	du Solrézis	5 040 €	2 016 €	3 024 €
0590248Z	Collège	public	SOMAIN	Louis Pasteur	10 305 €	4 122 €	6 183 €
0594405T	Collège	public	SOMAIN	Victor Hugo	9 720 €	3 888 €	5 832 €
0593992U	Collège	public	STEENVOORDE	Antoine de Saint Exupéry	7 560 €	3 024 €	4 536 €
0594645D	Collège	public	THIANT	Jean Jacques Rousseau	9 165 €	3 666 €	5 499 €
0590211J	Collège	public	THUMERIES	Albert Camus	8 745 €	3 498 €	5 247 €
0594293W	Collège	public	TOURCOING	Albert Roussel	8 115 €	3 246 €	4 869 €
0596860L	Collège	public	TOURCOING	Lucie Aubrac	10 485 €	4 194 €	6 291 €
0594394F	Collège	public	TOURCOING	Marie Curie	9 530 €	3 812 €	5 718 €
0592714E	Collège	public	TOURCOING	Mendès France	5 910 €	2 364 €	3 546 €
0594308M	Collège	public	TRELON	Denis Saurat	4 500 €	1 800 €	2 700 €
0594534H	Collège	public	TRITH SAINT LEGER	Paul Langevin	3 345 €	1 338 €	2 007 €
0592715F	Collège	public	VALENCIENNES	Charles Eisen	8 310 €	3 324 €	4 986 €
0593680E	Collège	public	VALENCIENNES	Chasse Royale	4 740 €	1 896 €	2 844 €
0590224Y	Collège	public	VALENCIENNES	Jean Baptiste Carpeaux	8 625 €	3 450 €	5 175 €
0595173C	Collège	public	VALENCIENNES	Watteau	5 520 €	2 208 €	3 312 €
0594412A	Collège	public	VIEUX CONDE	Jean Jaurès	9 705 €	3 882 €	5 823 €
0593196D	Collège	public	VILLENEUVE D'ASCQ	Arthur Rimbaud	10 725 €	4 290 €	6 435 €
0595656C	Collège	public	VILLENEUVE D'ASCQ	Camille Claudel	4 920 €	1 968 €	2 952 €
0594525Y	Collège	public	VILLENEUVE D'ASCQ	Le Triolo	5 805 €	2 322 €	3 483 €
0594291U	Collège	public	VILLENEUVE D'ASCQ	Molière	7 785 €	3 114 €	4 671 €
0595328W	Collège	public	VILLENEUVE D'ASCQ	Simone de Beauvoir	8 310 €	3 324 €	4 986 €
0590228C	Collège	public	WALINCOURT SELVIGNY	François Villon	6 765 €	2 706 €	4 059 €
0593678C	Collège	public	WALLERS	Jean Moulin	6 885 €	2 754 €	4 131 €
0593241C	Collège	public	WASQUEHAL	Albert Calmette	5 610 €	2 244 €	3 366 €
0594650J	Collège	public	WATTEN	Jacques Prévert	8 025 €	3 210 €	4 815 €

Annexe 9  
PEDC ANNEE SCOLAIRE 2020/2021  
Tableau récapitulatif des montants proposés

CODE_RNE	type	statut	Ville	Denomination	Montant 2020/2021	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60 %
0594524X	Collège	public	WATTIGNIES	Jean Moulin	3 915 €	1 566 €	2 349 €



Annexe 9  
 PEDC ANNEE SCOLAIRE 2020/2021  
 Tableau récapitulatif des montants proposés

CODE_RNE	type	statut	Ville	Denomination	Montant 2020/2021	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60 %
0595597N	Collège	public	WATTIGNIES	Voltaire	7 260 €	2 904 €	4 356 €
0595169Y	Collège	public	WATTRELOS	Emile Zola	4 935 €	1 974 €	2 961 €
0593242D	Collège	public	WATTRELOS	Gustave Nadaud	9 015 €	3 606 €	5 409 €
0594392D	Collège	public	WATTRELOS	Pablo Neruda	4 380 €	1 752 €	2 628 €
0593475G	Collège	public	WAVRIN	Léon Blum	7 455 €	2 982 €	4 473 €
0590238N	Collège	public	WAZIERS	Romain Rolland	4 935 €	1 974 €	2 961 €
0594643B	Collège	public	WORMHOUT	du Houtland	7 020 €	2 808 €	4 212 €

Annexe 9  
PEDC ANNEE SCOLAIRE 2020/2021  
Tableau récapitulatif des montants proposés

CODE_RNE	type	statut	Ville	Denomination	Montant 2020/2021	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60 %
0592946G	Collège	privé	ARMENTIERES	Saint Charles	4 485 €	1 794 €	2 691 €
0595382E	Collège	privé	ARMENTIERES	Saint Jude	11 505 €	4 602 €	6 903 €
0595383F	Collège	privé	AULNOYE AYMERIES	Jeanne d'Arc	3 595 €	1 438 €	2 157 €
0595384G	Collège	privé	AVESNES SUR HELPE	Sainte Thérèse	3 435 €	1 374 €	2 061 €
0592930P	Collège	privé	BAILLEUL	Immaculée Conception	9 420 €	3 768 €	5 652 €
0592924H	Collège	privé	BAVAY	Notre Dame de l'Assomption	1 035 €	414 €	621 €
0595360F	Collège	privé	BEAUCAMPS LIGNY	Sainte Marie	22 125 €	8 850 €	13 275 €
0592933T	Collège	privé	BERGUES	Saint Winoc	5 430 €	2 172 €	3 258 €
0595385H	Collège	privé	BONDUES	La Croix Blanche	13 830 €	5 532 €	8 298 €
0592955S	Collège	privé	BOURBOURG	Notre Dame	9 360 €	3 744 €	5 616 €
0593171B	Collège	privé	CAMBRAI	Jeanne d'Arc - Saint-Luc	14 445 €	5 778 €	8 667 €
0592925J	Collège	privé	CASSEL	Sainte Marie	2 855 €	1 142 €	1 713 €
0592959W	Collège	privé	COMINES	Saint Joseph	7 665 €	3 066 €	4 599 €
0593120W	Collège	privé	COUDEKERQUE BRANCHE	De La Salle	7 080 €	2 832 €	4 248 €
0592960X	Collège	privé	CYSOING	Notre Dame	10 890 €	4 356 €	6 534 €
0592962Z	Collège	privé	DENAIN	Jean Paul II	4 200 €	1 680 €	2 520 €
0592941B	Collège	privé	DOUAI	Institut de la Sainte Union (Ste Clothilde)	8 820 €	3 528 €	5 292 €
0595387K	Collège	privé	DOUAI	Saint Jean	11 265 €	4 506 €	6 759 €
0593101A	Collège	privé	DUNKERQUE	Fénelon	6 240 €	2 496 €	3 744 €
0595389M	Collège	privé	DUNKERQUE	Notre Dame des Dunes	8 745 €	3 498 €	5 247 €
0593103C	Collège	privé	ESTAIRES	Sacré Coeur	3 715 €	1 486 €	2 229 €
0595390N	Collège	privé	FOURMIES	Saint Pierre	3 265 €	1 306 €	1 959 €
0596801X	Collège	privé	FOURNES EN WEPPEES	Ressources Saint-Jacques	2 590 €	1 036 €	1 554 €
0595388L	Collège	privé	GRANDE SYNTHE	Abbé Bonpain	3 420 €	1 368 €	2 052 €
0593123Z	Collège	privé	GRAVELINES	Saint Joseph	5 400 €	2 160 €	3 240 €
0593125B	Collège	privé	HALLUIN	Sacré Coeur	6 225 €	2 490 €	3 735 €
0593127D	Collège	privé	HAUBOURDIN	La Sagesse	4 665 €	1 866 €	2 799 €
0595391P	Collège	privé	HAZEBROUCK	Saint Jacques	7 760 €	3 104 €	4 656 €
0593131H	Collège	privé	HELLEMMES	Saint Joseph	6 735 €	2 694 €	4 041 €
0595630Z	Collège	privé	HEM	Saint Paul	6 810 €	2 724 €	4 086 €
0593130G	Collège	privé	HONDSCHOOTE	Saint Joseph	2 280 €	912 €	1 368 €
0593132J	Collège	privé	JEUMONT	Sainte Bernadette	4 080 €	1 632 €	2 448 €
0592950L	Collège	privé	LA BASSEE	Notre Dame	11 415 €	4 566 €	6 849 €
0592896C	Collège	privé	LA MADELEINE	Saint Jean	8 580 €	3 432 €	5 148 €
0593134L	Collège	privé	LAMBERSART	Dominique Savio	11 355 €	4 542 €	6 813 €
0595393S	Collège	privé	LAMBERSART	Sainte Odile	8 805 €	3 522 €	5 283 €
0592889V	Collège	privé	LESQUIN	Charlemagne	10 635 €	4 254 €	6 381 €
0595396V	Collège	privé	LILLE	De la Salle	5 205 €	2 082 €	3 123 €

Annexe 9  
PEDC ANNEE SCOLAIRE 2020/2021  
Tableau récapitulatif des montants proposés

CODE_RNE	type	statut	Ville	Denomination	Montant 2020/2021	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60 %
0595394T	Collège	privé	LILLE	Notre Dame de la Paix	4 785 €	1 914 €	2 871 €

Annexe 9  
PEDC ANNEE SCOLAIRE 2020/2021  
Tableau récapitulatif des montants proposés

CODE_RNE	type	statut	Ville	Denomination	Montant 2020/2021	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60 %
0592890W	Collège	privé	LILLE	Saint Joseph	6 075 €	2 430 €	3 645 €
0595286A	Collège	privé	LILLE	Saint Paul	12 390 €	4 956 €	7 434 €
0596177U	Collège	privé	LILLE	Sainte Claire	5 415 €	2 166 €	3 249 €
0595397W	Collège	privé	LILLE	Sainte Thérèse d'Avila	11 550 €	4 620 €	6 930 €
0592895B	Collège	privé	LINSELLES	Sainte Marie	8 550 €	3 420 €	5 130 €
0595398X	Collège	privé	MARCQ EN BAROEUL	Institution Libre de Marcq	23 625 €	9 450 €	14 175 €
0595993U	Collège	privé	MARCQ EN BAROEUL	Jeanine Manuel	5 210 €	2 084 €	3 126 €
0595399Y	Collège	privé	MAUBEUGE	Notre Dame de Grace	9 285 €	3 714 €	5 571 €
0592899F	Collège	privé	MERVILLE	Saint Robert	8 640 €	3 456 €	5 184 €
0593218C	Collège	privé	MONS EN BAROEUL	Lacordaire	6 105 €	2 442 €	3 663 €
0594833H	Collège	privé	NEUVILLE EN FERRAIN	Saint Joseph	7 830 €	3 132 €	4 698 €
0594505B	Collège	privé	NIEPPE	Saint Martin	4 050 €	1 620 €	2 430 €
0592900G	Collège	privé	ORCHIES	Notre Dame de la Providence	9 000 €	3 600 €	5 400 €
0592901H	Collège	privé	PERENCHIES	Sainte Marie	4 230 €	1 692 €	2 538 €
0592917A	Collège	privé	ROUBAIX	Jeanne d'Arc	9 840 €	3 936 €	5 904 €
0592886S	Collège	privé	ROUBAIX	Pascal	7 395 €	2 958 €	4 437 €
0595302T	Collège	privé	ROUBAIX	Saint Exupéry	15 705 €	6 282 €	9 423 €
0592907P	Collège	privé	ROUBAIX	Saint Michel	7 905 €	3 162 €	4 743 €
0592905M	Collège	privé	ROUBAIX	Sainte Marie	6 120 €	2 448 €	3 672 €
0595400Z	Collège	privé	SAINT AMAND LES EAUX	Notre Dame des Anges	13 110 €	5 244 €	7 866 €
0592911U	Collège	privé	SAINT ANDRE	Saint Joseph	5 445 €	2 178 €	3 267 €
0593143W	Collège	privé	SAINT POL SUR MER	Sacré Coeur	5 820 €	2 328 €	3 492 €
0595402B	Collège	privé	SAINT SAULVE	Notre Dame	13 425 €	5 370 €	8 055 €
0593144X	Collège	privé	SEBOURG	Sainte Anne	4 995 €	1 998 €	2 997 €
0593145Y	Collège	privé	SECLIN	Immaculée Conception	11 475 €	4 590 €	6 885 €
0595401A	Collège	privé	SOLESMES	Saint Michel	9 780 €	3 912 €	5 868 €
0597055Y	Collège	privé	SOMAIN	Notre Dame de la Renaissance	12 030 €	4 812 €	7 218 €
0593147A	Collège	privé	STEENVOORDE	Notre Dame de Lourdes	2 370 €	948 €	1 422 €
0593152F	Collège	privé	TOURCOING	Cardinal Liénart	2 505 €	1 002 €	1 503 €
0593149C	Collège	privé	TOURCOING	Charles de Foucauld	6 825 €	2 730 €	4 095 €
0593217B	Collège	privé	TOURCOING	Charles Péguy	18 780 €	7 512 €	11 268 €
0593140T	Collège	privé	TOURCOING	Notre Dame de l'Immaculée	10 290 €	4 116 €	6 174 €
0593150D	Collège	privé	TOURCOING	Saint Gabriel	6 030 €	2 412 €	3 618 €
0596846W	Collège	privé	TOURCOING	Saint Thomas	11 760 €	4 704 €	7 056 €
0593155J	Collège	privé	VALENCIENNES	Saint Jean Baptiste de la Salle	14 055 €	5 622 €	8 433 €
0593154H	Collège	privé	VALENCIENNES	Sainte Marie	6 165 €	2 466 €	3 699 €
0593198F	Collège	privé	VILLENEUVE D'ASCQ	Communautaire	6 120 €	2 448 €	3 672 €
0595404D	Collège	privé	VILLENEUVE D'ASCQ	Saint Adrien La Salle	19 995 €	7 998 €	11 997 €

Annexe 9  
PEDC ANNEE SCOLAIRE 2020/2021  
Tableau récapitulatif des montants proposés

CODE_RNE	type	statut	Ville	Denomination	Montant 2020/2021	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60 %
0593157L	Collège	privé	VILLERS OUTREAUX	Saint Joseph	3 315 €	1 326 €	1 989 €
0593159N	Collège	privé	WATTEN	Sacré Coeur	4 500 €	1 800 €	2 700 €
0593160P	Collège	privé	WATTRELOS	Saint Joseph	19 770 €	7 908 €	11 862 €
0593163T	Collège	privé	WORMHOUT	Notre Dame	3 885 €	1 554 €	2 331 €

Annexe 9  
 PEDC ANNEE SCOLAIRE 2020/2021  
 Tableau récapitulatif des montants proposés

CODE_RNE	type	statut	Ville	Denomination	Montant 2020/2021	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60 %
0597115N	Ecole européenne	public	MARCQ-EN-BAROEUL	Ecole européenne de Lille Métropole - collège	960 €	384 €	576 €
0595483P	EREA	public	LILLE	Nelson Mandela	1 575 €	630 €	945 €
0594541R	EREA	public	LOOS	Ignace Pleyel	1 365 €	546 €	819 €
0594380R	EREA	public	LYS LEZ LANNOY	Colette Magny	1 330 €	532 €	798 €

Annexe 9  
PEDC ANNEE SCOLAIRE 2020/2021  
Tableau récapitulatif des montants proposés

CODE_RNE	type	statut	Ville	Denomination	Montant 2020/2021	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60 %
0594532F	Lycée professionnel	Public	AUBY	Ambroise Croizat	345	138 €	207 €
0590015W	Lycée professionnel	Public	AULNOYE-AYMERIES	Pierre et Marie Curie	440	176 €	264 €
0590044C	Lycée professionnel	Public	CAUDRY	Joseph-Marie Jacquard	345	138 €	207 €
0595894L	Lycée professionnel	Public	DOUAI	François Rabelais	380	152 €	228 €
0592850C	Lycée professionnel	Public	HALLUIN	Antoine de Saint-Exupéry	285	114 €	171 €
0590098L	Lycée professionnel	Public	HAUTMONT	Placide Courtoy	360	144 €	216 €
0590102R	Lycée professionnel	Public	HAZEBROUCK	des Monts de Flandre	345	138 €	207 €
0590111A	Lycée professionnel	Public	LILLE	Sonia Delaunay	315	126 €	189 €
0596957S	Lycée professionnel	Public	LILLE	Aimé Césaire	375	150 €	225 €
0590133Z	Lycée professionnel	Public	LOOS	Maurice Duhamel	315	126 €	189 €
0590189K	Lycée professionnel	Public	ROUBAIX	Lavoisier	315	126 €	189 €
0590187H	Lycée professionnel	Public	ROUBAIX	Louis Loucheur	300	120 €	180 €
0590217R	Lycée professionnel	Public	TOURCOING	Sévigné	365	146 €	219 €
0590270Y	Lycée professionnel	Public	VALENCIENNES	du Hainaut	360	144 €	216 €
0593060F	Lycée professionnel	Privé	ARMENTIERES	Institut Familial Institut Nicolas Barre	890	356 €	534 €
0593063J	Lycée professionnel	Privé	BAILLEUL	Sainte Marie	550	220 €	330 €
0593071T	Lycée professionnel	Privé	DOUAI	Deforest de Lewarde	570	228 €	342 €
0593077Z	Lycée professionnel	Privé	HAZEBROUCK	Saint Joseph	305	122 €	183 €
0593034C	Lycée professionnel	Privé	LOUVROIL	Théophile Legrand	255	102 €	153 €
0592973L	Lycée professionnel	Privé	ROUBAIX	Saint François d'Assise	300	120 €	180 €
0592963A	Lycée professionnel	Privé	ROUBAIX	Saint Martin	435	174 €	261 €
0592976P	Lycée professionnel	Privé	SOMAIN	Hélène Boucher	495	198 €	297 €
0592965C	Lycée professionnel	Privé	TOURCOING	EIC Industriel et Commercial	975	390 €	585 €
0592966D	Lycée professionnel	Privé	TOURCOING	EIC Jehanne d'Arc	240	96 €	144 €
0592980U	Lycée professionnel	Privé	TOURCOING	EIC Marie Noël	555	222 €	333 €
0592967E	Lycée professionnel	Privé	VALENCIENNES	La Sagesse	720	288 €	432 €

Annexe 9  
PEDC ANNEE SCOLAIRE 2020/2021  
Tableau récapitulatif des montants proposés

CODE_RNE	type	statut	Ville	Denomination	Montant 2020/2021	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60 %
0595771c	Lycée Professionnel Agricole	Public	RAISMES	Horticole	170	68 €	102 €
0594799W	Lycée Professionnel Agricole	Privé	AVESNES SUR HELPE	Maison Familiale Rurale "Le Clos Fleuri"	615	246 €	369 €
0595119U	Lycée Professionnel Agricole	Privé	BAVAY	du Hainaut et de l'Avesnois	740	296 €	444 €
0595121W	Lycée Professionnel Agricole	Privé	BOURBOURG	Charles Brasseur	1080	432 €	648 €
0595122X	Lycée Professionnel Agricole	Privé	ESTAIRES	Saint Roch	380	152 €	228 €
0593257v	Lycée Professionnel Agricole	Privé	GENECH	Institut Agricole et Horticole	4890	1 956 €	2 934 €
0595773e	Lycée Professionnel Agricole	Privé	HAUSSY	Maison Familiale Rurale	725	290 €	435 €
0591907s	Lycée Professionnel Agricole	Privé	HAZEBROUCK	Institut Agricole CEPA	845	338 €	507 €

	Nombre	Montant 2020/2021	Montant 1er versement	Montant 2nd versement
<b>Total collèges Publics</b>	<b>202</b>	<b>1 430 670 €</b>	<b>572 268 €</b>	<b>858 402 €</b>
<b>Total collèges Privés</b>	<b>81</b>	<b>665 515 €</b>	<b>266 206 €</b>	<b>399 309 €</b>
<b>TOTAL EREA Publics</b>	<b>3</b>	<b>4 270 €</b>	<b>1 708 €</b>	<b>2 562 €</b>
<b>Total Ecole Européenne Lille Métropole</b>	<b>1</b>	<b>960 €</b>	<b>384 €</b>	<b>576 €</b>
<b>Total Lycées Professionnels Publics</b>	<b>14</b>	<b>4 845 €</b>	<b>1 938 €</b>	<b>2 907 €</b>
<b>Total Lycées Professionnels Privés</b>	<b>12</b>	<b>6 290 €</b>	<b>2 516 €</b>	<b>3 774 €</b>
<b>Total Lycées Professionnels Agricole Publics</b>	<b>1</b>	<b>170 €</b>	<b>68 €</b>	<b>102 €</b>
<b>Total Lycées Professionnels Agricole Privés</b>	<b>7</b>	<b>9 275 €</b>	<b>3 710 €</b>	<b>5 565 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>321</b>	<b>2 121 995 €</b>	<b>848 798 €</b>	<b>1 273 197 €</b>



Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293295-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Attribution de la subvention "Matériel 2020" aux collèges publics

Vu le rapport DE/2020/81

Vu l'Ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer une subvention « Matériel » aux 202 collèges publics et à l'Ecole Européenne Lille Métropole, d'un montant de 2 000 € par établissement, soit une enveloppe totale de 406 000 €, au titre de l'année 2020 ;
  - d'autoriser les établissements à reporter les reliquats éventuels jusqu'à 3 exercices budgétaires suivant le versement ;
  - d'imputer le paiement des subventions « Matériel », au programme 16008 opération 160080P002 chapitre 970-912/20431/221.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12h58.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293861-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Programmation et partenariats pour les équipements culturels départementaux suivants : la

Vu le rapport DSC/2020/207

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

**Pour la Maison natale Charles de Gaulle :**

- d'approuver le plan de financement des travaux de la Maison natale Charles de Gaulle ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ; sachant que la demande de participation financière auprès de l'Etat pour le financement des travaux « Monuments Historiques » de la Maison natale Charles de Gaulle, équipement culturel du Département du Nord à hauteur de 40 % de leur montant hors taxe, sera présentée par le Président du Conseil départemental dans le cadre de la délégation de compétences accordée par l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;
- d'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Maison natale Charles de Gaulle.

**Pour la Médiathèque départementale du Nord :**

- d'approuver la poursuite du partenariat avec l'Etat pour l'opération « Premières Pages » en 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes nécessaires liés à ce dispositif sachant que la demande de concours financier auprès de l'Etat sera présentée par le Président du Conseil départemental dans le cadre de la délégation de compétences accordée par l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;
- d'attribuer une subvention de 15 438,24 € pour la première année du cofinancement du poste de coordinateur du second réseau de lecture publique de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département et la CCFI ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Médiathèque départementale du Nord.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12 h 59.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-292897-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Contribution financière statutaire annuelle du Département du Nord à l'Etablissement Public de

Vu le rapport DSC/2020/78

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer au titre de l'année 2020, la contribution financière statutaire annuelle du Département du Nord à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) « Ecomusée de l'Avesnois », soit 35 000 €.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 13 h 01.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293836-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Modalités de la deuxième répartition des Aides à la Sécurisation des Routes Départementales



en Agglomération (ASRDA) pour l'année 2020

Vu le rapport DV/2020/171

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver les modalités de la 2<sup>nd</sup>e répartition des Aides à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération, conformément au dispositif décrit dans le rapport.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 13 h 02.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293809-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Modalités de la deuxième répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation

routière pour l'année 2019

Vu le rapport DV/2020/210

Vu l'Ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'adopter les nouvelles modalités de la 2<sup>nd</sup>e répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour l'année 2019 conformément au dispositif décrit dans le rapport.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 13h02.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293778-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Candidature du Département à l'Appel à projets ' Fonds de mobilités actives - Continuités

cyclables ' 2020.

Vu le rapport DV/2020/161

Vu l'Ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

#### **DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver les plans de financement comportant la part incombant au Département, le cas échéant les participations attendues d'autres collectivités, et des subventions nationales de l'Etat ou de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF - établissement public national à caractère administratif), au titre de l'appel à projets « Fonds de mobilités actives – Continuités cyclables » 2020 pour les projets suivants :
  - la création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la RD 17 entre Esquelbecq - Wormhout aux conditions décrites dans le rapport (objectifs du projet, localisation et plan de financement) ;
  - la création d'un itinéraire cyclable entre Coutiches et Orchies aux conditions décrites dans le rapport (objectifs du projet, localisation et plan de financement) ;
  - la création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la RD 958 entre Quérénaing et l'Université polytechnique Hauts de France à Famars aux conditions décrites dans le rapport (objectifs du projet, localisation et plan de financement) ;
  - la mise aux normes des pistes cyclables sur la RD 951 entre Avesnes-sur-Helpe et Sains-du-Nord aux conditions décrites dans le rapport (objectifs du projet, localisation et plan de financement).
- de prendre acte que pendant la période d'état d'urgence sanitaire, il appartient au Président du Conseil départemental de solliciter les subventions de l'Etat au titre de la délégation de compétences octroyée par l'ordonnance N°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France et, à titre subsidiaire, les subventions de l'Etat pour le cas où la délégation de compétences précitée ne serait plus en vigueur au moment du dépôt des dossiers de subvention ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions relatives au financement de ces opérations par d'autres maîtres d'ouvrage ou collectivités et les conventions de subvention avec l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France ou avec l'Etat (DREAL) au titre de l'appel à projets « Fonds de mobilités actives – Continuités cyclables » 2020.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 13 h 05.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293803-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Trajectoire 2016 - 2020 - Grand Projet de Maillage Territorial - Contournement nord de

Valenciennes - Convention entre le Département et SNCF Réseau pour le financement des études de faisabilité pour la modification du Pont Rail dans le cadre de la construction du contournement nord de Valenciennes - Section Est.

Vu le rapport DV/2020/174

Vu l'Ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, conformément au projet annexé au rapport, à passer entre le Département du Nord et SNCF Réseau, relative au financement des études de faisabilité de la modification du Pont Rail permettant la desserte de la zone EuropEscaut dans le cadre du projet de contournement nord de Valenciennes – Section Est, pour un montant de 82 000 € HT et tous les actes correspondants.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 13h06.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE



Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293503-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Trajectoire Voirie 2016-2020 - Aménagement de deux giratoires RD 110 et RD 916/RD 916 A

pour l'accès à la Zone artisanale et commerciale de la Croix Rouge B sur le territoire des communes de Quaedypre, Socx et Bergues - Organisation de la maîtrise d'ouvrage du projet.

Vu le rapport DV/2020/142

Vu l'Ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à passer avec la Communauté de Communes des Hauts de Flandre afin de déléguer temporairement à cette dernière la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un giratoire à l'intersection des RD 916, 916A et de la voie de desserte de la future zone d'activités commerciales et artisanales de la Croix Rouge et d'un giratoire à l'intersection de la RD 110 et de ladite voie de desserte, en application de l'article L2422-12 du code de la commande publique et tous les actes correspondants.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 13h07.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293074-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Trajectoire voirie 2016-2020 - Convention avec SNCF Réseau concernant la réalisation

d'études sur l'ouvrage d'art n° 5862 dit Pont Leroux, situé au PR 10+328 sur le territoire de la Commune d'Orchies supportant la RD 938 et franchissant la ligne SNCF Lille-Hirson

Vu le rapport DV/2020/113

Vu l'Ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à passer entre le Département du Nord et SNCF Réseau, conformément au projet joint en annexe du rapport, relative au financement et à la réalisation des études de diagnostic et de vérification de la capacité portante de l'ouvrage d'art n° 5862, dit Pont Leroux situé sur la RD 938 au PR 10+0328 à Orchies, pour un montant estimé à 63 066 € HT, financé à 50 % par le Département sur la base du coût réel des études réalisées et tous les actes correspondants.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 13h08.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293811-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Réalisation des travaux de confortement de l'ouvrage d'art 6734 dit Pont de Lille à Douai -

Avenant à la convention de superposition de gestion des routes départementales avec le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis et convention de partenariat financier avec les communes de Douai et Waziers.

Vu le rapport DV/2020/212

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à passer avec les communes de Douai et Waziers relative au financement des travaux de confortement de l'Ouvrage d'Art (OA) 6734 dit Pont de Lille à Douai, pour un montant de 60 000 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de superposition de gestion du domaine public routier départemental à passer avec le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis, précisant les modalités de réalisation et de prise en charge des travaux de confortement du pont de Lille.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 13 h 09.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-292901-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Trajectoire voirie 2016-2020 - Transfert dans le domaine public communal de la RD 951 du PR

29+0479 au PR 30+0340 sur le territoire de la commune d'Avesnes-sur-Helpe.

Vu le rapport DV/2020/84

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver le transfert après remise en état du domaine public départemental dans le domaine public de la Commune d'Avesnes-sur-Helpe de la RD 951, dans sa section comprise entre les PR 29+0479 et 30+0340 et de l'ouvrage dit « Pont 3 arches sur l'Helpe Majeure » situé au PR 29+0612, conformément aux dispositions décrites dans le rapport, en application de l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permettant le transfert sans déclassement, dès lors que le bien public transféré est destiné à l'exercice des compétences de la collectivité et relève de son domaine public ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à passer avec la commune d'Avesnes-sur-Helpe fixant les modalités administratives, techniques et financières de ce transfert et tous les actes correspondants.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 13 h 09.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE



Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293817-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Déclassement du domaine public départemental d'une partie d'emprise de la RD 128 en nature

de trottoir au PR6+0127 sur le territoire de la commune de Templeuve-en-Pévèle en vue de son aliénation.

Vu le rapport DV/2020/162

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- de constater la désaffectation d'une partie d'emprise de la RD 128, de forme triangulaire, d'une surface de 27 m<sup>2</sup> en nature de trottoir, située rue du Maresquel au PR 6 + 0127 sur le territoire de la commune de Templeuve-en-Pévèle ;
  - de prononcer en conséquence son déclassement en vue d'aliénation, sans enquête publique, conformément à l'article L131-4 du Code de la Voirie Routière ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 13 h 10.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293805-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Abrogation du plan d'alignement de la RD 41 dans la traversée de la commune de Camphin-en-

Carembault

Vu le rapport DV/2020/211

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver, en application de l'article L243-2 du Code des relations entre le public et l'administration, l'abrogation définitive du plan d'alignement du 7 juillet 1908 relatif à la RD 41 en traverse de la commune de Camphin-en-Carembault ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 13 h 11.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

40

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293798-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Favoriser l'accès à la piscine et aux équipements culturels départementaux pour les élèves

Vu le rapport DE/2020/179

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

### **DECIDE à l'unanimité:**

#### **Pour le transport piscine :**

- de reconduire le dispositif visant à favoriser l'accessibilité aux piscines pour les collèges dans les conditions définies en annexe 1 jointe au rapport, pour l'année scolaire 2020/2021 par l'octroi d'une subvention ;
- de fixer la liste des 68 collèges éligibles au titre du dispositif visant à favoriser l'accessibilité aux piscines pour les collèges repris dans l'annexe 2 ci-jointe, pour l'année scolaire 2020/2021 ;
- d'attribuer les subventions pour les montants maximum repris dans le tableau ci-joint en annexe 2, au titre de l'année scolaire 2020/2021 et de verser l'aide à hauteur du montant maximum prévu à réception des justificatifs de dépenses et d'un bilan d'activité ;
- d'attribuer une subvention de 940,50 € au titre de l'année scolaire 2019/2020 au collège Pierre de Ronsard à Hautmont et d'imputer la dépense sur les crédits 2020 de l'opération 23003OP004 « mobilité en milieu rural » ;
- d'autoriser le report jusqu'au 31/12/2020 des montants attribués au cours de l'année scolaire 2019/2020 et non utilisés pour annulation des séances piscines due aux événements liés au COVID-19 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents à intervenir dans ce cadre ;
- d'imputer la dépense sur le budget 2021, sous réserve des crédits disponibles, correspondant au programme 23003 opération 23003OP004 « Mobilité en milieu rural » chapitre 932.

#### **Pour le transport culture :**

- de reconduire le dispositif d'aide à la mobilité et à l'accès à la culture pour les collégiens en milieu rural dans les conditions définies en annexe 4 jointe au rapport, pour l'année scolaire 2020/2021 par l'octroi d'une subvention ;
- de fixer la liste des 68 collèges éligibles au titre du dispositif visant à favoriser la mobilité et l'accès à la culture pour les collèges repris dans l'annexe 3 ci-jointe, pour l'année scolaire 2020/2021 en étendant le dispositif aux collèges qui recrutent sur un périmètre composé d'au moins 70 % de communes rurales ;
- d'attribuer les subventions pour les montants maximum repris dans le tableau ci-joint en annexe 3, au titre de l'année scolaire 2020/2021 et de verser l'aide à hauteur du montant maximum prévu à réception des justificatifs de dépenses et d'un bilan d'activité ;
- de favoriser l'accès aux équipements culturels départementaux en prévoyant la gratuité de l'entrée et de la médiation culturelle aux 68 collèges éligibles, lors d'une journée dédiée à la culture ;

- d'autoriser le report jusqu'au 31/12/2020 des montants attribués au cours de l'année scolaire 2019/2020 et non utilisés pour annulation de la sortie culturelle prévue dans un équipement culturel départemental due aux événements liés au COVID-19 ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents à intervenir dans ce cadre ;
  - d'imputer la dépense sur le budget 2021, sous réserve des crédits disponibles, correspondant au programme 23003 opération 23003OP004 « Mobilité en milieu rural » chapitre 932.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 13 h 11.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

**Annexe 2  
Transport Piscine 2020/2021  
Collèges éligibles au dispositif et montants maximum**

RNE	COMMUNE	COLLEGE	type	recours au dispositif en 2019/2020	DISTANCE en KM COLLEGE/PISCINE DECLARES 19/20	Nbre de 6 <sup>e</sup> (Source enquête lourde) n-1	60% de 6 <sup>e</sup>	Nbre de Cars (A) 1 car = 60 places	Nbre Trajet	Total Km (B)	Forfait (C)	Montant maximum accordé
0593234V	ANNOEULLIN	ALBERT BALL	Public	oui	10,00	198	119	2	15	150,00	5,50 €	1 650,00 €
0594401N	ARLEUX	VAL DE LA SENSEE	Public	oui	10,00	187	112	2	15	150,00	5,50 €	1 650,00 €
0595176F	AVESNELLES	RENAUD-BARRAULT	Public	non	13,50	134	80	2	15	202,50	5,50 €	2 227,50 €
0593676A	AVESNES LEZ AUBERT	PAUL LANGEVIN	Public	oui	10,00	147	88	2	15	150,00	5,50 €	1 650,00 €
0595384G	AVESNES SUR HELPE	SAINTE THERESE	Privé	oui	25,00	48	29	1	15	375,00	5,50 €	2 062,50 €
0593490Y	BAVAY	JEAN LEMAIRE DE BELGES	Public	oui	14,00	147	88	2	15	210,00	5,50 €	2 310,00 €
0592924H	BAVAY	NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION	Privé	non	14,28	14	8	1	15	214,23	5,50 €	1 178,28 €
0595360F	BEAUCAMP-LIGNY	SAINTE MARIE	Privé	oui	9,00	376	226	4	15	135,00	5,50 €	2 970,00 €
0592933T	BERGUES	SAINT WINOC	Privé	oui	12,00	93	56	1	15	180,00	5,50 €	990,00 €
0593479L	BERGUES	WENCESLAS COBERGHER	Public	non	15,00	68	41	1	15	225,00	5,50 €	1 237,50 €
0593672W	BOUCHAIN	DE L'OSTREVANT	Public	oui	14,90	186	112	2	15	223,50	5,50 €	2 458,50 €
0590031N	BRUAY SUR L ESCAUT	JEAN MACE	Public	oui	6,60	128	77	2	15	99,00	5,50 €	1 089,00 €
0596873A	CAPPELLE EN PEVELE	SIMONE VEIL	Public	non	9,34	159	95	2	15	140,07	5,50 €	1 540,78 €
0594872A	CASSEL	ROBERT LE FRISON	Public	oui	18,00	109	65	2	15	270,00	5,50 €	2 970,00 €
0592925J	CASSEL	SAINTE MARIE	Privé	oui	25,00	9	5	1	15	375,00	5,50 €	2 062,50 €
0590050J	CONDE SUR L ESCAUT	JOSQUIN DES PRES	Public	oui	18,00	107	64	2	15	270,00	5,50 €	2 970,00 €
0590055P	COUSOLRE	ALFRED JENNEPIN	Public	oui	10,20	48	29	1	15	153,00	5,50 €	841,50 €
0595595L	CROCHTE	DU LOOWEG	Public	non	13,32	77	46	1	15	199,79	5,50 €	1 098,83 €
0592960X	CYSOING	NOTRE DAME	Privé	oui	13,00	205	123	3	15	195,00	5,50 €	3 217,50 €
0590057S	CYSOING	PAUL ELUARD	Public	non	8,81	169	101	2	15	132,14	5,50 €	1 453,59 €
0595190W	DOUAI	GAYANT	Public	oui	6,50	65	39	1	15	97,50	6,50 €	633,75 €
0593681F	FERRIERE LA GRANDE	LAVOISIER	Public	oui	8,00	80	48	1	15	120,00	5,50 €	660,00 €
0590082U	FLINES LEZ RACHES	JEAN MOULIN	Public	oui	17,00	96	58	1	15	255,00	5,50 €	1 402,50 €



**Annexe 2**  
**Transport Piscine 2020/2021**  
**Collèges éligibles au dispositif et montants maximum**

RNE	COMMUNE	COLLEGE	type	recours au dispositif en 2019/2020	DISTANCE en KM COLLEGE/PISCINE DECLAREES 19/20	Nbre de 6° (Source enquête lourde) n-1	60% de 6°	Nbre de Cars (A) 1 car = 60 places	Nbre Trajet	Total Km (B)	Forfait (C)	Montant maximum accordé
0593486U	FRESNES SUR ESCAUT	FELICIEN JOLY	Public	non	12,10	88	53	1	15	181,50	5,50 €	998,25 €
0595166V	GONDECOURT	GEORGES REMI HERGE	Public	oui	5,32	136	82	2	15	79,83	5,50 €	878,16 €
0590087Z	GOUZEAUCOURT	PHARAMOND SAVARY	Public	oui	19,80	59	35	1	15	297,00	5,50 €	1 633,50 €
0592634t	HAUTMONT	ST EXUPERY	Public	oui	5,10	68	41	1	15	76,50	5,50 €	420,75 €
0594309N	HAUTMONT	PIERRE DE RONSARD	Public	oui	5,7	122	73	2	15	85,50	5,50 €	940,50 €
0594642A	HONDSCHOOTE	LAMARTINE	Public	oui	14,00	112	67	2	15	210,00	5,50 €	2 310,00 €
0593130G	HONDSCHOOTE	SAINTE MARIE	Privé	oui	13,11	54	32	1	15	196,66	5,50 €	1 081,66 €
0590107W	IWUY	JEAN MOULIN	Public	oui	12,50	78	47	1	15	187,50	5,50 €	1 031,25 €
0593231S	LA BASSEE	ALBERT SCHWEITZER	Public	oui	6,11	211	127	3	15	91,60	5,50 €	1 511,42 €
0592950L	LA BASSEE	NOTRE DAME	Privé	oui	7,50	217	130	3	15	112,50	5,50 €	1 856,25 €
0593482P	LALLAING	FREDERIC JOLIOT CURIE	Public	oui	20,00	70	42	1	15	300,00	5,50 €	1 650,00 €
0595178H	LANDRECIES	DUPLEIX	Public	oui	13,00	139	83	2	15	195,00	5,50 €	2 145,00 €
0595172B	LE QUESNOY	EUGENE THOMAS	Public	oui	13,00	228	137	3	15	195,00	5,50 €	3 217,50 €
0592895B	LINSELLES	SAINTE MARIE	Privé	oui	7,50	159	95	2	15	112,50	5,50 €	1 237,50 €
0590142J	MARCHIENNES	MARGUERITE YOURCENAR	Public	non	9,00	85	51	1	15	135,00	5,50 €	742,50 €
0593683H	MASNIERES	JACQUES PREVERT	Public	oui	11,00	95	57	1	15	165,00	5,50 €	907,50 €
0594294X	MERVILLE	HENRI DUNANT	Public	oui	15,00	90	54	1	15	225,00	5,50 €	1 237,50 €
0592899F	MERVILLE	SAINTE MARIE	Privé	non	7,00	144	86	2	15	105,00	5,50 €	1 155,00 €
0594410Y	MORTAGNE DU NORD	FERNIG	Public	oui	9,00	77	46	1	15	135,00	5,50 €	742,50 €
0592901H	PERENCHIES	SAINTE MARIE	Privé	non	5,46	73	44	1	15	81,97	5,50 €	450,83 €
0590007M	PETITE FORET	PIERRE GILLES DE GENNES	Public	oui	6,1	147	88,2	2	15	91,50	5,50 €	1 006,50 €
0594876E	POIX DU NORD	MONTAIGNE	Public	non	13,10	66	40	1	15	196,50	5,50 €	1 080,75 €
0594866U	PONT A MARCQ	FRANCOISE DOLTO	Public	non	7,95	137	82	2	15	119,31	5,50 €	1 312,40 €

**Annexe 2  
Transport Piscine 2020/2021  
Collèges éligibles au dispositif et montants maximum**

RNE	COMMUNE	COLLEGE	type	recours au dispositif en 2019/2020	DISTANCE en KM COLLEGE/PISCINE DECLAREES 19/20	Nbre de 6° (Source enquête lourde) n-1	60% de 6°	Nbre de Cars (A) 1 car = 60 places	Nbre Trajet	Total Km (B)	Forfait (C)	Montant maximum accordé
0593251N	ROOST WARENDIN	ERNEST SCHAFFNER	Public	oui	11,2	142	85	2	15	168,00	5,50 €	1 848,00 €
0594538M	SAINS DU NORD	JEAN ROSTAND	Public	oui	11,00	59	35	1	15	165,00	5,50 €	907,50 €
0593144X	SEBOURG	SAINT ANNE	Privé	non	7,25	90	54	1	15	108,75	5,50 €	598,13 €
0590206D	SOLRE LE CHATEAU	DU SOLREZIS	Public	oui	12,90	78	47	1	15	193,50	5,50 €	1 064,25 €
0593992U	STEENVOORDE	ANTOINE DE SAINT EXUPERY	Public	oui	29,20	135	81	2	15	438,00	5,50 €	4 818,00 €
0593147A	STEENVOORDE	NOTRE DAME DE LOURDES	Privé	non	11,68	41	25	1	15	175,24	5,50 €	963,83 €
0594645D	THIANT	JEAN JACQUES ROUSSEAU	Public	oui	5,40	144	86	2	15	81,00	5,50 €	891,00 €
0594308M	TRELON	DENIS SAURAT	Public	non	8,40	85	51	1	15	125,97	5,50 €	692,84 €
0590224Y	VALENCIENNES	CARPEAUX	Public	oui	2,6	166	99,6	2	15	39,00	5,50 €	429,00 €
0593680E	VALENCIENNES	CHASSE ROYALE	Public	oui	6,10	75	45	1	15	91,50	5,50 €	503,25 €
0593155J	VALENCIENNES	ST JEAN BAPTISTE DE LA SALLE	Privé	oui	8,00	236	142	3	15	120,00	5,50 €	1 980,00 €
0594412A	VIEUX CONDE	JEAN JAURES	Public	oui	12,00	140	84	2	15	180,00	5,50 €	1 980,00 €
0593157L	VILLERS OUTREAUX	SAINT JOSEPH	Privé	oui	19,00	61	37	1	15	285,00	5,50 €	1 567,50 €
0590228C	WALINCOURT SELVIGNY	FRANCOIS VILLON	Public	oui	12,00	112	67	2	15	180,00	5,50 €	1 980,00 €
0593678C	WALLERS	JEAN MOULIN	Public	oui	6,00	141	85	2	15	90,00	5,50 €	990,00 €
0594650J	WATTEN	JACQUES PREVERT	Public	non	14,41	139	83	2	15	216,18	5,50 €	2 378,02 €
0593159N	WATTEN	SACRE COEUR	Privé	non	14,18	77	46	1	15	212,65	5,50 €	1 169,57 €
0594392D	WATTRELOS	PABLO NERUDA	Public	oui	8,00	83	49,8	1	15,00 €	120,00	5,50 €	660,00 €
0593160P	WATTRELOS	SAINT JOSEPH	Privé	oui	5,5	351	210,6	4	15	82,50	5,50 €	1 815,00 €
0593475G	WAVRIN	LEON BLUM	Public	oui	9,10	112	67	2	15	136,50	5,50 €	1 501,50 €
0594643B	WORMHOUT	DU HOUTLAND	Public	non	17,64	119	71	2	15	264,66	5,50 €	2 911,27 €
0593163T	WORMHOUT	NOTRE DAME	Privé	non	18,02	62	37	1	15	270,31	5,50 €	1 486,71 €
68												103 006,81 €
TOTAL												

**Annexe 3**  
**transport Culture vers un équipement culturel départemental 2020/2021**

RNE	ville	collège	Type	Effectif maximum retenu	Nombre accompagnateurs	Nombre de cars	Montant maximum accordé
0594401N	ARLEUX	VAL DE LA SENSEE	public (rural)	244	16	5	4 500 €
0595176F	AVESNELLES	RENAUD-BARRAULT	public (rural)	193	13	4	3 600 €
0593676A	AVESNES-LES-AUBERT	PAUL LANGEVIN	public (rural)	158	11	3	2 700 €
0595384G	AVESNES-SUR-HELPE	SAINTE THERESE	privé (rural)	82	5	2	1 800 €
0592930P	BAILLEUL	Immaculée Conception	privé (rayonnement rural)	175	12	4	3 600 €
0594636U	BAILLEUL	Maxime Deyts	public (rayonnement rural)	294	20	6	5 400 €
0593490Y	BAVAY	JEAN LEMAIRE DE BELGES	public (rural)	185	12	4	3 600 €
0592924H	BAVAY	NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION	privé (rural)	24	2	1	900 €
0595360F	BEAUCAMPS-LIGNY	SAINTE MARIE	privé (rural)	379	25	7	6 300 €
0592933T	BERGUES	SAINT WINOC	privé (rural)	93	6	2	1 800 €
0593479L	BERGUES	WENCESLAS COBERGHER	public (rural)	72	5	2	1 800 €
0593672W	BOUCHAIN	de l'Ostrevant	public (rayonnement rural)	238	16	5	4 500 €
0594640Y	BOURBOURG	JEAN JAURES	public (rural)	151	10	3	2 700 €
0592955S	BOURBOURG	NOTRE-DAME	privé (rural)	182	12	4	3 600 €
0590030M	BRAY-DUNES	DU SEPTENTRION	public (rural)	125	8	3	2 700 €
0595175E	CAMBRAI	Fénelon	public (rayonnement rural)	140	9	3	2 700 €
0593488W	CAMBRAI	Lamartine	public (rayonnement rural)	217	14	4	3 600 €
0596873A	CAPPELLE-EN-PEVELE	SIMONE VEIL	public (rural)	159	11	3	2 700 €
0594872A	CASSEL	ROBERT LE FRISON	public (rural)	126	8	3	2 700 €
0592925J	CASSEL	SAINTE MARIE	privé (rural)	32	2	1	900 €
0595277R	CAUDRY	Jacques Prévert	public (rayonnement rural)	240	16	5	4 500 €
0590046E	CAUDRY	Jean Monnet	public (rayonnement rural)	185	12	4	3 600 €
0590055P	COUSOLRE	ALFRED JENNEPIN	public (rural)	48	3	1	900 €
0595595L	CROCHTE	DU LOOWEG	public (rural)	124	8	3	2 700 €
0592960X	CYSOING	Notre Dame	privé (rayonnement rural)	205	14	4	3 600 €
0590057S	CYSOING	Paul Eluard	public (rayonnement rural)	210	14	4	3 600 €
0593681F	FERRIERE LA GRANDE	Lavoisier	public (rayonnement rural)	159	11	3	2 700 €
0590082U	FLINES-LEZ-RACHES	JEAN MOULIN	public (rural)	96	6	2	1 800 €
0590087Z	GOUZEAU-COURT	PHARAMOND SAVARY	public (rural)	62	4	2	1 800 €
0594309N	HAUTMONT	Pierre de Ronsard	public (rayonnement rural)	171	11	4	3 600 €
0592634T	HAUTMONT	Saint Exupéry	public (rayonnement rural)	68	5	2	1 800 €
0595170Z	HAZEBROUCK	des Flandres	public (rayonnement rural)	192	13	4	3 600 €
0590103S	HAZEBROUCK	Fernande Benoist	public (rayonnement rural)	215	14	4	3 600 €
0595391P	HAZEBROUCK	Saint Jacques	privé (rayonnement rural)	152	10	3	2 700 €
0594642A	HONDSCHOOTE	LAMARTINE	public (rural)	124	8	3	2 700 €
0593130G	HONDSCHOOTE	SAINTE MARIE	privé (rural)	54	4	1	900 €
0590107W	IWUY	JEAN MOULIN	public (rural)	78	5	2	1 800 €
0593231S	LA BASSEE	ALBERT SCHWEITZER	public (rural)	258	17	5	4 500 €
0592950L	LA BASSEE	NOTRE-DAME	privé (rural)	217	14	4	3 600 €
0595178H	LANDRECIES	DUPLEIX	public (rural)	181	12	4	3 600 €
0595337F	LE CATEAU-CAMBRESIS	JEAN ROSTAND	public (rural)	249	17	5	4 500 €
0595172B	LE QUESNOY	EUGENE THOMAS	public (rural)	282	19	6	5 400 €
0590142J	MARCHIENNES	MARGUERITE YOURCENAR	public (rural)	85	6	2	1 800 €
0593674Y	MARLY	Alphonse Terroir	public (rayonnement rural)	208	14	4	3 600 €
0593683H	MASNIERES	JACQUES PREVERT	public (rural)	115	8	3	2 700 €
0590150T	MAUBEUGE	Guillaume Budé	public (rayonnement rural)	151	10	3	2 700 €
0594294X	MERVILLE	Henri Dunant	public (rayonnement rural)	153	10	3	2 700 €

**Annexe 3**  
**transport Culture vers un équipement culturel départemental 2020/2021**

RNE	ville	collège	Type	Effectif maximum retenu	Nombre accompagnateurs	Nombre de cars	Montant maximum accordé
0592899F	MERVILLE	Saint Robert	privé (rayonnement rural)	156	10	3	2 700 €
0594410Y	MORTAGNE-DU-NORD	FERNIG	public (rural)	84	6	2	1 800 €
0590159C	ORCHIES	du Pévèle	public (rayonnement rural)	314	21	6	5 400 €
0592900G	ORCHIES	Notre Dame de la Providence	privé (rayonnement rural)	182	12	4	3 600 €
0594876E	POIX-DU-NORD	MONTAIGNE	public (rural)	66	4	2	1 800 €
0594866U	PONT-A-MARCQ	FRANCOISE DOLTO	public (rural)	144	10	3	2 700 €
0594538M	SAINS-DU-NORD	JEAN ROSTAND	public (rural)	67	4	2	1 800 €
0594411Z	SAINT AMAND LES EAUX	Moulin Blanc	public (rayonnement rural)	213	14	4	3 600 €
0593144X	SEBOURG	SAINTE ANNE	privé (rural)	90	6	2	1 800 €
0594648G	SOLESMES	ANTOINE DE SAINT EXUPERY	public (rural)	217	14	4	3 600 €
0595401A	SOLESMES	SAINTE MICHEL	privé (rural)	177	12	4	3 600 €
0590206D	SOLRE-LE-CHATEAU	DU SOLREZIS	public (rural)	93	6	2	1 800 €
0593992U	STEENVOORDE	ANTOINE DE SAINT EXUPERY	public (rural)	135	9	3	2 700 €
0593147A	STEENVOORDE	NOTRE-DAME DE LOURDES	privé (rural)	45	3	1	900 €
0594308M	TRELON	DENIS SAURAT	public (rural)	85	6	2	1 800 €
0593157L	VILLERS-OUTREUX	SAINTE JOSEPH	privé (rural)	61	4	2	1 800 €
0590228C	WALINCOURT-SELVIGNY	FRANCOIS VILLON	public (rural)	135	9	3	2 700 €
0593159N	WATTEN	SACRE CŒUR	privé (rural)	94	6	2	1 800 €
0594650J	WATTEN	JACQUES PREVERT	public (rural)	150	10	3	2 700 €
0594643B	WORMHOUT	DU HOUTLAND	public (rural)	128	9	3	2 700 €
0593163T	WORMHOUT	NOTRE-DAME	privé (rural)	73	5	2	1 800 €
total				68			196 200 €

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293297-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Opérations relatives au patrimoine naturel Espaces Naturels du Nord (ENN) ou en gestion

départementale.

Vu le rapport DRE/2020/96

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

### **DECIDE à l'unanimité:**

#### Pour le renforcement de la cohérence foncière et territoriale des sites Espaces Naturels du Nord (ENN)

- 1) En ce qui concerne la modification du périmètre de la zone de préemption sur la commune de Wahagnies
  - d'émettre un avis favorable au déclassement des parcelles cadastrées A n<sup>os</sup> 247, 742, 748, 749 et AB n<sup>o</sup> 2 pour partie et AB n<sup>o</sup> 3 de la zone de préemption de Wahagnies ;
  - d'approuver le nouveau périmètre de la zone de préemption sur la commune de Wahagnies tel que défini sur le plan figurant en annexe 3 du rapport ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- 2) En ce qui concerne l'acquisition de parcelles sur la commune de Leval
  - d'autoriser l'acquisition auprès de Monsieur Philippe CARPENTIER ou de ses ayants droit des parcelles cadastrées à Leval, section A n<sup>os</sup> 44, 46 et 398, pour une superficie totale de 2 ha 98 a 60 ca, moyennant le prix de 21 000 € (vingt et un mille euros), net vendeur, terrains occupés, tous frais, taxes et honoraires liés à la vente en sus ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents permettant la réalisation de cette transaction, dès lors que l'erreur de contenance, en plus ou en moins, n'excède pas 1/20<sup>ème</sup> ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer toute demande de subvention permettant de cofinancer l'acquisition de ces terrains par des fonds structurels, contrat de projet et fonds européens ou participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ;
  - d'imputer la dépense correspondante, soit 21 000 € sur les crédits inscrits sur l'opération 23005OP003, enveloppe 23005E10 ;
- 3) En ce qui concerne l'acquisition de parcelles à Saint-Jans-Cappel
  - d'autoriser l'acquisition auprès de Monsieur et Madame Dominique FLIPO ou de leurs ayants droit des parcelles cadastrées à Saint-Jans-Cappel, section A n<sup>os</sup> 389, 505, 561 et 586 pour une superficie totale de 4 ha 02 a 06 ca, moyennant le prix de 640 000 € (six cent quarante mille euros), net vendeur, tous frais, taxes et honoraires liés à la vente en sus ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents permettant la réalisation de cette transaction, dès lors que l'erreur de contenance, en plus ou en moins, n'excède pas 1/20<sup>ème</sup> ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer toute demande de subvention permettant de cofinancer l'acquisition de ces terrains par des fonds structurels, contrat de projet et fonds européens ou participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ;

- d'imputer la dépense correspondante, soit 640 000 € sur les crédits inscrits sur l'opération 23005OP003, enveloppe 23005E10 ;

Pour la gestion écologique par fauche des sites ENN

- de se prononcer sur les principes de gestion écologique par fauche définis dans le rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition pour la gestion écologique par fauche, dont le modèle est joint au rapport (annexe 8) pour les terrains repris dans le tableau ci-joint en annexe 9.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 13h14.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

PERSPECTIVES DE CONVENTIONNEMENT SUR LES SITES ENS POUR 2020							
SITES	SUPERFICIE (en ha)	TYPE DE PARTENARIAT 2019	PARTENAIRE	ACTION	OBSERVATIONS	PROPOSITION POUR 2020	
<b>DOUAI</b>							
1	Grande Tourbière de Marchiennes MARCHIENNES	1,7	Convention	Fontenier BOUVIGNIES	FAUCHE	Partenariat satisfaisant	convention-type FAUCHE
2	ZAC Barrois PECQUENCOURT	4,4	courrier d'autorisation	Fontenier BOUVIGNIES	FAUCHE	Partenariat satisfaisant, Point de vigilance : exportation des produits de coupe	convention-type FAUCHE
<b>VALENCIENNES</b>							
3	Carrière des Peupliers ABSCON-ESCAUDAIN	2,3	courrier d'autorisation	M. Blin-Prieux MASTAING	Fauche	Partenariat satisfaisant	convention-type FAUCHE
4	Chabaud Latour CONDE-SUR-L'ESCAUT	2	autorisation ponctuelle	Sylvie Vincent CONDE-SUR-L'ESCAUT	Fauche	Partenariat satisfaisant. Agricultrice locale, bio	convention-type FAUCHE
5	Chabaud Latour CONDE-SUR-L'ESCAUT	0,4	autorisation ponctuelle	M. Palmiero CONDE-SUR-L'ESCAUT	Fauche	Partenariat satisfaisant pour la fauche. Agriculteur local	convention-type FAUCHE
6	Chabaud Latour CONDE-SUR-L'ESCAUT	2,6	autorisation ponctuelle	Vincent Roussel THIVENCELLE	Fauche	Bio - Rouge flamande	convention-type FAUCHE
7	Chabaud Latour CONDE-SUR-L'ESCAUT	2,5	autorisation ponctuelle	GAEC Louis et JF Delsaux CONDE-SUR-L'ESCAUT	Fauche	Rouge flamande	convention-type FAUCHE (voir pâturage à terme)
8	Terril d'Audiffret ESCAUDAIN	1	courrier d'autorisation	M. Boonaert DENAIN	Fauche	Bande tampon, augmenter le nbre de fauches pour maintenir apétement pour les lapins	convention-type FAUCHE
<b>AVESNES</b>							
9	Les Prés LEVAL	8,3	autorisation ponctuelle	M. Constantin LEVAL	Fauche	Partenariat satisfaisant	convention-type FAUCHE
10	Parc de l'abbaye de Liesies Chapelle LIESSIES	1,7	courrier d'autorisation	M. Hivet LIESSIES	Fauche	Partenariat satisfaisant	convention-type FAUCHE
11	Parc de l'abbaye de Liesies - prairie humide LIESSIES	3,7		Régie gardes et M. HIET LIESSIES	Fauche	Partenariat avec Mr. Hivet pour le pressage	convention-type FAUCHE



Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293296-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Renouvellement de la participation du Département pour 2020 en faveur des syndicats mixtes

de gestion des Parcs Naturels Régionaux (PNR).

Vu le rapport DAT/2020/80

Vu l'Ordonnance du N°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer une participation financière d'un montant de 284 250 € au syndicat mixte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut au titre de l'année 2020 ;
  - d'attribuer une participation financière d'un montant de 294 036 € au syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois au titre de l'année 2020 ;
  - d'imputer les dépenses correspondantes, soit au total 578 286 €, sur les crédits inscrits à la l'opération 23004OP007 du budget départemental 2020.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 13h20.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293848-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Subvention globale FSE 2014-2020 : programmation des opérations relatives aux appels à

projets FSE 2020 intitulés "Médiation directe à l'emploi : intervention sur l'offre et la demande d'emploi (IOD)" et "Insertion et retour à l'emploi"

Vu le rapport DFCG/2020/137

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Vu l'amendement ci-annexé ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver les projets d'opération portés par des organismes non associatifs déposés dans le cadre des appels à projets Fonds Social Européen (FSE) 2020 pour un montant FSE de 715 301,86 € repris dans les annexes 1 et 2 ci-jointes ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions attributives de FSE des opérations figurant dans les annexes 1 et 2 ci-jointes ;
  - d'imputer les dépenses et les recettes sur l'opération 12002OP009.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 13 h 16.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**REUNION DU 24 AVRIL 2020**

**AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DFCG/2020/137 (n°43)**

**OBJET : Subvention globale FSE 2014-2020 : programmation des opérations relatives aux appels à projets FSE 2020 intitulés « Médiation directe à l'emploi : intervention sur l'offre et la demande d'emploi (IOD) et « Insertion et retour à l'emploi »**

**EXPOSE DES MOTIFS**

L'amendement proposé a pour objectif de corriger la ventilation des 52 projets relevant de l'AAP « insertion et retour à l'emploi » entre les opérations portées par les associations et celles relevant d'organismes non associatifs. En effet la structure « Lillomomes » qui avait été classée comme une association est en fait un organisme non associatif.

Cette rectification entraîne la modification de :

- l'annexe n°1 déterminant la liste des subventions de l'appel à projet FSE « Insertion et retour à l'emploi » 2020 (hors associations) et qui inclut désormais « Lillomomes ». En conséquence le montant FSE passe au total de 444 245,44 € à 467 803,42 €.
- l'annexe n°4 déterminant la liste des subventions de l'appel à projet FSE « Insertion et retour à l'emploi » 2020 (associations) et qui exclut désormais « Lillomomes ». En conséquence le montant FSE passe au total de 4 703 677,36 € à 4 680 119,38 €.

La modification des annexes n°1 et n°4 entraîne en conséquence une modification du nombre de participants, du montant total des dépenses, du montant FSE, du montant de la subvention départementale (en cofinancement), du montant total des autres aides et du montant de l'autofinancement.

En conséquence, il faut corriger dans le rapport en page 2 (ligne 7 et suivantes) le texte suivant.

Il est indiqué :

“Conformément à l'ordonnance du 1er avril 2020, les 46 opérations portées par les associations feront l'objet d'arrêtés. Cela représente une subvention FSE d'un montant de 4 703 677,36 € sur un total de dépenses de 10 129 980,76 € (annexe 4) 6 opérations par des organismes non associatifs vont bénéficier d'une subvention FSE pour un montant total de 444 245,44 € sur un total de dépenses de 1 085 445,24 € .

Au titre de l'année 2020 ce sont donc 71 projets (dont 63 portés par une association)”

Il faut lire :

“Conformément à l’ordonnance du 1er avril 2020, les 45 opérations portées par les associations feront l’objet d’arrêts. Cela représente une subvention FSE d’un montant de 4 680 119,38 € sur un total de dépenses de 10 090 717,46 € (annexe 4)

7 opérations par des organismes non associatifs vont bénéficier d’une subvention FSE pour un montant total de 467 803,42 € sur un total de dépenses de 1 124 708,54 € (annexe 1).

Au titre de l’année 2020 ce sont donc 71 projets (dont 62 portés par une association)”

## DISPOSITIF

Le premier paragraphe des propositions de décision est modifié comme suit :

- d’approuver les projets d’opération portés par des organismes non associatifs déposés dans le cadre des appels à projets FSE 2020 pour un montant FSE de 715 301,86 € repris dans les annexes 1 et 2 ci-jointes

De ce fait, le tableau d’incidences financières figurant au rapport est modifié comme suit :

CODE GRAND ANGLE				
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
12002OP009	120002 <sup>E</sup> 10	22 609 680	12 610 354,62	715 301,86

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

Appel à projet FSE "Insertion et retour à l'emploi" 2020

Numero dossier	Service gestionnaire	Libellé PO	Libellé Organisme	Libellé opération FSE	nombre participants	Dépenses		Ressources				date début d'exécution	date fin d'exécution
						Montant total des dépenses	Montant FSE	Montant de la subvention départementale	Montant total des autres aides	Montant autofinancement			
201903654	Conseil départemental du Nord	PON	LILLOMOMES	2020 - Passerelles vers l'emploi	50	39 263,30 €	23 557,98 €	15 000,00 €	0,00 €	705,32 €		01/01/2020	31/12/2020
201903601	Conseil départemental du Nord	PON	ccas de somain	2020-Atelier Chantier d'insertion "La mère l'oise"	16	58 594,23 €	24 000,00 €	20 813,00 €	7 672,28 €	6 108,95 €		01/01/2020	31/12/2020
201903776	Conseil départemental du Nord	PON	ARPEGE INCLUSION	2020 - Les Fab'Mob Emploi Avesnois Grande Thiérache	400	422 071,85 €	133 671,85 €	188 400,00 €	1 00 000,00 €	0,00 €		01/01/2020	31/12/2020
201903910	Conseil départemental du Nord	PON	CIAS du Coeur de l'Avesnois	2020 - Les 4 ACI du Coeur de l'Avesnois	80	232 491,57 €	120 000,00 €	62 439,00 €	34 742,40 €	15 310,17 €		01/01/2020	31/12/2020
201903631	Conseil départemental du Nord	PON	ENSOVO	2020 - Accompagner des personnes en difficulté vers l'emploi durable	70	234 738,00 €	105 000,00 €	0,00 €	57 596,00 €	72 142,00 €		01/01/2020	31/12/2020
201903777	Conseil départemental du Nord	PON	ARPEGE INCLUSION	2020 - La Fab'Mob Emploi Flandre intérieure	60	85 495,60 €	33 495,60 €	24 000,00 €	28 000,00 €	0,00 €		01/01/2020	31/12/2020
201903652	Conseil départemental du Nord	PON	CIAS du Coeur de l'Avesnois	2020 - Parents vers le travail	35	52 053,99 €	28 077,99 €	0,00 €	23 976,00 €	0,00 €		01/01/2020	31/12/2020
					<b>711</b>	<b>1 124 708,54 €</b>	<b>467 603,42 €</b>	<b>310 652,00 €</b>	<b>251 986,68 €</b>	<b>94 266,44 €</b>			

Appel à projet FSE "Insertion et retour à l'emploi" 2020

Numero dossier	Service gestionnaire	Libellé PO	Libellé Organisme	Libellé opération FSE	nombre participants	Dépenses		Ressources					date fin d'exécution
						Montant total des dépenses	Montant FSE	Montant de la subvention départementale	Montant total des autres aides	Montant autofinancement	date début d'exécution		
201903440	Conseil départemental du Nord	PON	SAINT ANDRE SOLIDARITE FORMATION	2020 - Accompagnement et encadrement socio-professionnel vers l'emploi ACI SAS	61	336 184,05 €	91 500,00 €	41 626,00 €	37 368,00 €	165 690,05 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903560	Conseil départemental du Nord	PON	LA FERME DU MAJOR	2020-Accompagnement socio-professionnel de jeunes sans qualification	106	253 843,89 €	152 306,33 €	20 813,00 €	39 292,00 €	41 432,56 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903598	Conseil départemental du Nord	PON	La Sauvegarde du Nord	2020 - Accompagnement par la référence des allocataires du RSA "Gens du Voyage"	350	190 602,51 €	55 377,87 €	135 224,64 €	0,00 €	0,00 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903627	Conseil départemental du Nord	PON	ABEJ SOLIDARITE	2020 - Pôle Insertion par l'Activité Economique	135	482 620,58 €	202 500,00 €	0,00 €	54 802,00 €	225 318,58 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903697	Conseil départemental du Nord	PON	LES PAILLONS BLANCS ROUBAIX TOURCOING	ACI PAILLONS BLANCS	50	206 569,59 €	75 000,00 €	0,00 €	17 646,00 €	113 923,59 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903798	Conseil départemental du Nord	PON	LES SERRES DES PRES	2020 - ACI Les Serres des Prés : Remise à l'emploi de femmes et d'hommes en difficultés	130	372 630,02 €	195 000,00 €	112 390,20 €	45 267,18 €	19 972,64 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903874	Conseil départemental du Nord	PON	ALEPPA - JARDIN DE COGNAC DE LA HAUTE BORNE	2020-Encadrement technique et accompagnement socioprofessionnel au Jardin de Cognac de la Haute Borne	45	155 190,04 €	67 500,00 €	20 813,00 €	27 570,00 €	38 307,04 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903855	Conseil départemental du Nord	PON	Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles	2020 - Accompagnement professionnel renforcé pour les femmes	120	108 444,62 €	41 297,29 €	0,00 €	67 147,33 €	0,00 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903898	Conseil départemental du Nord	PON	Envie Nord	2020 - ACI Envie Nord : Remise à l'emploi de demandeurs d'emploi de longue durée à travers des activités de réemploi d'appareils électroménagers	85	281 337,57 €	127 500,00 €	54 113,80 €	29 209,32 €	50 514,45 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903900	Conseil départemental du Nord	PON	ALEPPA CAPHARNAUM - Atelier C	2020-ATELIER D'INSERTION - ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES PERSONNES EN DIFFICULTES SOCIALES ET PROFESSIONNELLES AU REGARD DE L'EMPLOI	30	81 765,12 €	45 000,00 €	20 813,00 €	12 304,60 €	3 647,52 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903902	Conseil départemental du Nord	PON	VIT'INSER	2020 - ACI Vit'insér - Remise à l'emploi de femmes et d'hommes en difficultés	120	307 335,75 €	180 000,00 €	24 975,60 €	42 039,00 €	60 321,15 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903954	Conseil départemental du Nord	PON	La Sauvegarde du Nord - Accompagnement ambulatoire secteur Douai	2020 - SISAA DOUAI Accompagnement vers l'emploi des allocataires du RSA	196	121 145,61 €	48 246,62 €	72 898,99 €	0,00 €	0,00 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903976	Conseil départemental du Nord	PON	Association de gestion et d'innovation dans l'insertion par l'activité économique	2020-SISAA Roubaix Lille - Accompagnement vers l'emploi des allocataires du RSA	351	652 028,91 €	351 215,90 €	300 813,01 €	0,00 €	0,00 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903421	Conseil départemental du Nord	PON	ESSTEAM / Association de Gestion des Centres Socioculturels Belecointre et Phalempins	2020-SILEO	50	212 362,42 €	75 000,00 €	16 650,40 €	17 578,00 €	103 134,02 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903477	Conseil départemental du Nord	PON	MAISON DE L'INITIATIVE	2020 - Plateforme de Mobilité CUD	250	93 151,62 €	55 800,97 €	10 000,00 €	20 000,00 €	7 260,65 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903542	Conseil départemental du Nord	PON	Association Intercommunale Pour l'insertion	2020 - Charrier Rural d'insertion d'entretien des Espaces Verts (CRIEE)	65	179 506,69 €	97 500,00 €	29 134,00 €	25 850,00 €	27 022,69 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903554	Conseil départemental du Nord	PON	Association SYNERGIE	2020 - Accompagnement de salariées en parcours d'insertion	98	357 962,94 €	147 000,00 €	62 439,00 €	68 729,98 €	79 793,96 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903655	Conseil départemental du Nord	PON	Magdaia	2020 - Accompagnement au projet de vie vers l'emploi	48	119 420,82 €	67 757,82 €	39 040,00 €	12 623,00 €	0,00 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903694	Conseil départemental du Nord	PON	association de gestion et d'innovation dans l'insertion par l'activité économique	2020 evolution vers l'emploi	170	534 445,55 €	252 721,69 €	189 398,00 €	92 325,86 €	0,00 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903931	Conseil départemental du Nord	PON	CIBB Régie Technique	2020-Encadrement Technique et Accompagnement de Parcours d'insertion en Régie Technique de Proximité	150	385 708,83 €	225 000,00 €	62 430,00 €	69 484,80 €	28 794,03 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903847	Conseil départemental du Nord	PON	Fédération des Centres d'insertion	2020-PASSERELLE POUR L'EMPLOI	70	180 241,98 €	105 000,00 €	0,00 €	40 783,02 €	34 458,96 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903871	Conseil départemental du Nord	PON	LILLE SUD INSERTION	2020 - Tremplin Emploi Formation & Pépite 100% Inclusion fabrique de la remobilisation	310	225 086,63 €	70 692,63 €	23 100,00 €	131 294,00 €	0,00 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903897	Conseil départemental du Nord	PON	Accueil Réinsertion Promotion Education	2020-L'Affaire à repasser	16	51 105,82 €	23 068,96 €	16 650,00 €	11 386,86 €	0,00 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903855	Conseil départemental du Nord	PON	AFEJ-EMPLOI ADAPTE -IAE	2020-AFEJ/ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION METROPOLE	44	109 720,35 €	65 632,21 €	24 974,00 €	18 684,00 €	230,14 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903943	Conseil départemental du Nord	PON	Association Intercommunale pour l'insertion Sociale, Professionnelle, Culturelle et de Loisirs	2020 - Encadrement Technique et Accompagnement Socioprofessionnel des participants aux Ateliers Chantier d'insertion	77	228 174,13 €	115 500,00 €	41 626,00 €	56 083,14 €	14 964,99 €	01/01/2020	31/12/2020	
201903479	Conseil départemental du Nord	PON	INSER SOL - LES JARDINS DANS LA VILLE	2020 - Accompagnement de personnes en difficultés socio professionnelles dans le cadre d'un parcours d'insertion	70	186 907,56 €	102 204,56 €	41 626,00 €	43 077,00 €	0,00 €	01/01/2020	31/12/2020	



Numero dossier	Service gestionnaire	Libellé PO	Libellé Organisme	Libellé opération FSE	nombre participants	Montant total des dépenses	Montant FSE	Montant de la subvention départementale	Montant total des autres aides	Montant autofinancement	date début d'exécution	date fin d'exécution
201903614	Conseil départemental du Nord	PON	APRONET	2020- Atelier et chantier d'insertion	70	139 272,85 €	62 338,85 €	47 870,00 €	29 064,00 €	0,00 €	01/01/2020	31/12/2020
201903738	Conseil départemental du Nord	PON	R'Libre	2020 - SAS Métropole Accompagnement Intra-muros et préparation à la sortie	140	96 437,47 €	47 437,47 €	0,00 €	49 000,00 €	0,00 €	01/01/2020	31/12/2020
201903845	Conseil départemental du Nord	PON	LILLE SUD INSERTION	2020-Parcours individualisés et renforcés des salariés en ACI	190	598 860,20 €	285 000,00 €	83 252,00 €	110 829,00 €	119 779,20 €	01/01/2020	31/12/2020
201903524	Conseil départemental du Nord	PON	La Sauvegarde du Nord - Ferme des Vanneaux	2020 - «TRAVAIL ACCOMPAGNEMENT INSERTION FORMATION» FERME DES VANNEAUX	130	456 793,80 €	195 000,00 €	166 504,00 €	74 123,58 €	21 166,22 €	01/01/2020	31/12/2020
201903533	Conseil départemental du Nord	PON	Association pour la Promotion de l'IRIS et du CAVA	2020-INCLUSION ET PROFESSIONNALISATION VERS LES METIERS EN TENSION	26	116 495,28 €	39 000,00 €	31 220,00 €	12 767,40 €	33 507,88 €	01/01/2020	31/12/2020
201903681	Conseil départemental du Nord	PON	pour l'insertion et la formation	2020 - Accompagnement Individualisé vers la Formation et l'Emploi - AIFE	100	83 035,00 €	53 035,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	01/01/2020	31/12/2020
201903822	Conseil départemental du Nord	PON	Familles Rurales Avesnois Normale	2020- Tremplin vers l'autonomie	35	60 117,46 €	36 070,48 €	20 000,00 €	0,00 €	4 046,98 €	01/01/2020	31/12/2020
201903878	Conseil départemental du Nord	PON	Centre socio-culturel La Maison Nouvelle Association ADAGIO Vinage	2020 - De l'inclusion sociale à l'insertion socio-professionnelle	20	38 692,76 €	23 215,72 €	13 500,00 €	0,00 €	1 977,04 €	01/01/2020	31/12/2020
201904200	Conseil départemental du Nord	PON	association intermédiaire pour l'insertion et la formation	2020 - VERS - Visée Emploi et Rebond Social	40	47 104,00 €	28 262,40 €	0,00 €	16 544,00 €	2 297,60 €	01/01/2020	31/12/2020
201903944	Conseil départemental du Nord	PON	ASSOCIATION ECOFLANDRES	2020 : ECOFLANDRES : ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL DES PERSONNES EN PARCOURS D'INSERTION	92	472 622,04 €	135 000,00 €	41 626,00 €	38 406,00 €	257 590,04 €	01/01/2020	31/12/2020
201903521	Conseil départemental du Nord	PON	EOLE	2020 - Insertion Sociale par la Confrontation au Travail	130	542 529,73 €	195 000,00 €	52 033,00 €	41 520,00 €	253 976,73 €	01/01/2020	31/12/2020
201903522	Conseil départemental du Nord	PON	EOLE	2020 - Mobilisation Emploi	120	168 253,81 €	95 553,81 €	72 600,00 €	0,00 €	0,00 €	01/01/2020	31/12/2020
201903523	Conseil départemental du Nord	PON	ASSOCIATION VISA	2020-ACT/LA FERME (VISA)	45	134 820,25 €	67 500,00 €	20 813,00 €	17 646,00 €	28 861,25 €	01/01/2020	31/12/2020
201903663	Conseil départemental du Nord	PON	association des centres sociaux et socioculturels de la région de Valenciennes	2020-CONNECT EMPLOI	180	184 675,57 €	110 805,34 €	60 100,00 €	0,00 €	13 770,23 €	01/01/2020	31/12/2020
201903818	Conseil départemental du Nord	PON	ASSO DES CENTRES SOCIAUX DE DOUAI	2020-Accompagner les Parcours vers d'insertion vers l'Emploi	150	74 301,22 €	41 798,22 €	32 503,00 €	0,00 €	0,00 €	01/01/2020	31/12/2020
201903867	Conseil départemental du Nord	PON	Comité d'Action Pour l'Education Permanente	2020 - Espace Ressources Emploi Formation	100	113 256,19 €	57 956,19 €	55 300,00 €	0,00 €	0,00 €	01/01/2020	31/12/2020
201903944	Conseil départemental du Nord	PON	Ecole de la deuxième chance Grand Lille	2020-SAS E2C- Miser sur l'emploi pour sortir de la précarité	150	175 721,74 €	105 433,05 €	0,00 €	0,00 €	70 288,69 €	01/01/2020	31/12/2020
201903951	Conseil départemental du Nord	PON	Comité d'Action Pour l'Education Permanente	2020 - Les Agriurbains du Hainaut	20	67 478,44 €	30 000,00 €	0,00 €	8 802,24 €	28 676,20 €	01/01/2020	31/12/2020
201903957	Conseil départemental du Nord	PON	ecallion sollicitant insertion	2020 ESI accompagnement vers l'emploi des participants en parcours d'insertion	24	116 756,05 €	36 000,00 €	41 626,00 €	17 677,14 €	21 452,91 €	01/01/2020	31/12/2020
					<b>4 959</b>	<b>10 090 717,46 €</b>	<b>4 680 119,38 €</b>	<b>2 140 495,64 €</b>	<b>1 396 924,45 €</b>	<b>1 873 177,99 €</b>		

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200424-293876-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 mai 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020  
SEANCE DU 24 AVRIL 2020**

**Suite à la convocation en date du 10 avril 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Yves DUSART, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE donne pouvoir à Yves DUSART, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Olivier HENNO, Martine FILLEUL donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Françoise MARTIN donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Yves DUSART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Luc MONNET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Soutien départemental à l'aide alimentaire

Vu le rapport DGASOL/2020/218

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer une subvention à la Ville de Lille d'un montant de 30 750 € pour la distribution d'une aide alimentaire.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 13 h 21.

11 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Le texte intégral des délibérations publiées dans ce recueil  
peut être consulté :

A la Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public  
Service Assemblées et contrôle de la légalité

Les Arcuriales,  
Bâtiment D, 1<sup>er</sup> étage, porte 438  
45 rue de Tournai à Lille

Et

A l'Hôtel du Département  
51 rue Gustave Delory à Lille  
- à l'accueil

Le Recueil des Actes Administratifs du Département peut être consulté :

**A Lille**

**Hôtel du Département**

51 rue Gustave Delory

- Accueil

**Les Arcuriales**

45 rue de Tournai

- Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public
  - Service Assemblées et Contrôle de la Légalité (Bâtiment D - 1<sup>er</sup> étage)

**Dans d'autres lieux sur le territoire départemental**

- Maison de Service au Public à Hondschoote - 1 rue de Cassel
- Maison de Service au Public à Le Cateau-Cambrésis - 13 place du Commandant Richez

**Sur le site internet du Conseil Départemental du Nord**

- [www.lenord.fr](http://www.lenord.fr)



---

**RESPONSABLE DE LA PUBLICATION :**  
**Monsieur Régis RICHARD**  
**Directeur Adjoint**  
**Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public**  
**Les Arcuriales - 59000 LILLE**  
**☎ 03.59.73.83.10**

**Préparation : Service Assemblées et Contrôle de la Légimité**  
**☎ 03.59.73.83.23**

**Achevé d'imprimer le 29 mai 2020**  
**Imprimé à l'Hôtel du Département**  
**59047 Lille Cedex**

---

**ISSN 0764 - 8146 - Dépôt Légal**